

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT PORTANT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE



PORTANT SUR 2.857.142 ACTIONS ETAM DÉVELOPPEMENT EN VUE DE LA REDUCTION DE SON CAPITAL

Présentée par



Etablissement Présentateur

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES D'ETAM DÉVELOPPEMENT, INITIATEUR DE L'OFFRE, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES, ET COMPTABLES



Le présent document relatif aux autres informations de la société ETAM Développement a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 31 mai 2010, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et de l'instruction 2006-07 de l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société ETAM Développement.

Des exemplaires du présent document sont disponibles sur le site de l'AMF (www.amf-france.org), sur le site d'ETAM Développement (www.etamdeveloppement.com) et sans frais auprès de :

ETAM Développement,
57 rue Henri Barbusse
92110 Clichy

Rothschild & Cie Banque,
23 bis avenue de Messine
75008 Paris

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE.....	3
1 ATTESTATION DE LA SOCIETE RELATIVE AU PRESENT DOCUMENT.....	4
2 PRESENTATION D'ETAM DÉVELOPPEMENT	5
2.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT ETAM DÉVELOPPEMENT	5
2.1.1 DENOMINATION SOCIALE (ARTICLE 3 DES STATUTS)	5
2.1.2 FORME JURIDIQUE (ARTICLE 1 DES STATUTS)	5
2.1.3 SIEGE SOCIAL (ARTICLE 4 DES STATUTS)	5
2.1.4 REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES	5
2.1.5 DUREE (ARTICLE 5 DES STATUTS).....	5
2.1.6 OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS).....	5
2.1.7 EXERCICE SOCIAL (ARTICLE 22 DES STATUTS)	6
2.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL D'ETAM DÉVELOPPEMENT	6
2.2.1 CAPITAL SOCIAL (ARTICLE 6 DES STATUTS)	6
2.2.2 INSTRUMENTS NON REPRESENTATIFS DE TITRES DE CAPITAL	6
2.2.3 CAPITAL AUTORISE NON EMIS	6
2.2.4 FORME DES ACTIONS (ARTICLE 9 DES STATUTS)	8
2.2.5 CESSION ET TRANSMISSION DES ACTIONS (ARTICLE 10 DES STATUTS)	8
2.2.6 DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS (ARTICLE 11 DES STATUTS)	8
2.2.7 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE.....	9
2.2.8 ACTIONNARIAT SALARIE	10
2.2.9 DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES	10
2.2.10 PACTE D'ACTIONNAIRES	10
2.2.11 AFFECTATION DU RESULTAT (ARTICLE 23 DES STATUTS)	11
2.3 ADMINISTRATION, DIRECTION GENERALE ET CONTROLE D'ETAM DÉVELOPPEMENT	11
2.3.1 GERANCE (ARTICLE 14 ET 15 DES STATUTS)	11
2.3.2 CONSEIL DE SURVEILLANCE	13
2.3.3 COMMISSAIRES AUX COMPTES (ARTICLE 20 DES STATUTS)	14
2.4 DESCRIPTION DES ACTIVITES D'ETAM DÉVELOPPEMENT	14
2.4.1 ACTIVITES ET EVOLUTION RECENTE.....	14
2.4.2 FACTEURS DE RISQUES.....	16
2.4.3 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE	17
2.4.4 ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU GROUPE ETAM DEVELOPPEMENT AU 31 DECEMBRE 2009	33
2.4.5 FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	33
2.5 PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE, RESULTATS	33
2.5.1 BILAN ANNUEL AU 31 DECEMBRE 2009	33
2.5.2 COMPTE DE RESULTAT ANNUEL AU 31 DECEMBRE 2009	34
2.5.3 TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	34
2.5.4 FILIALES ET PARTICIPATIONS	34
2.5.5 ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2009.....	34
2.5.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	34
2.5.7 BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2009	34
2.5.8 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2009	34
2.5.9 ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	34
2.5.10 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009	34
2.5.11 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009	34
2.5.12 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009.....	34
2.5.13 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	35
2.6 INFORMATIONS RELATIVES A L'OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT D'ACTIONS (OPRA)	35
2.6.1 COUT D'ACQUISITION.....	35
2.6.2 MODALITES DE FINANCEMENT.....	35
2.6.3 IMPACT DE L'OFFRE SUR LES RESULTATS ET LES CAPITAUX PROPRES	35
ANNEXE : RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2009.....	35

PREAMBULE

Le présent document de présentation d'ETAM Développement est établi conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et de l'instruction de l'AMF n° 2006-07 du 25 juillet 2006.

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'ETAM Développement se composent du présent document et du rapport financier annuel d'ETAM Développement se rapportant à l'exercice 2009, joint en annexe.

1 ATTESTATION DE LA SOCIETE RELATIVE AU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 31 mai 2010 et qui sera diffusé le 1^{er} juin 2010, soit au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231–28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'article 5 de l'instruction AMF 2006–07 relative aux offres publiques d'acquisition, dans le cadre de l'offre initiée par ETAM Développement et visant ses propres actions. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

Fait à Paris, le 31 mai 2010

Pierre MILCHIOR,

Gérant

2 PRESENTATION D'ETAM DÉVELOPPEMENT

2.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT ETAM DÉVELOPPEMENT

2.1.1 DENOMINATION SOCIALE (ARTICLE 3 DES STATUTS)

La dénomination sociale de la Société est ETAM Développement (ci-après « ETAM Développement » ou la « Société »)

2.1.2 FORME JURIDIQUE (ARTICLE 1 DES STATUTS)

ETAM Développement est une société en commandite par actions française régie notamment par le livre deuxième du Code de commerce. Ce statut a été adopté par l'assemblée générale extraordinaire du 29 mai 1996, afin de préserver l'identité et la culture de l'entreprise et d'assurer ainsi à long terme, sa pérennité, dans l'intérêt du Groupe et de l'ensemble des actionnaires.

Au sein d'une société en commandite par actions, il existe deux sortes d'actionnaires appelés associés

- Des associés commanditaires, apporteurs de capitaux, qui ne sont responsables des dettes sociales qu'à concurrence du montant de leurs apports ;
- Des associés commandités, apporteurs en industrie, qui sont tenus indéfiniment et solidairement responsables des dettes sociales envers les tiers. Une même personne peut avoir la double qualité d'associé commandité et de commanditaire.

Un Conseil de surveillance est nommé par l'assemblée générale des actionnaires et chargé de contrôler la gestion de l'entreprise. Les commandités, même commanditaires, ne peuvent être élus, ni participer à la désignation des membres du Conseil de surveillance

Les associés commandités sont Monsieur Pierre Milchior, Madame Marie-Claire Tarica, Mademoiselle Vanessa Milchior, Monsieur Laurent Milchior et la société Gerset, société par actions simplifiée dont le siège social est à Clichy (92110), 57-59 rue Henri Barbusse. Cette dernière est contrôlée par Monsieur Laurent Milchior et Mademoiselle Vanessa Milchior, et présidée par Monsieur Pierre Milchior. En sa qualité de commandité la société Gerset SAS nomme et révoque les gérants de la société ETAM Développement. La nomination et la révocation des gérants sont de sa compétence exclusive.

2.1.3 SIEGE SOCIAL (ARTICLE 4 DES STATUTS)

Le siège social de la Société est situé à PARIS (75001) au 67/73 rue de Rivoli.

2.1.4 REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

ETAM Développement est enregistrée au greffe du tribunal de commerce sous le numéro RCS Paris 308 382 035.

2.1.5 DUREE (ARTICLE 5 DES STATUTS)

La Société a été constituée le 24 octobre 1929. La durée de la Société expire le 31 décembre 2093, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'assemblée extraordinaire des actionnaires.

2.1.6 OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS)

La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- D'une part, la constitution d'un groupe par la prise de participation dans toutes entreprises françaises et étrangères dont l'activité principale est la fabrication, la confection, le négoce, l'importation, l'exportation, la distribution de tous tissus, de tous produits en textiles, de

produits cosmétiques et de parfumerie, de tous articles de maroquinerie, de toutes chaussures, de tous produits annexes ou connexes, et tous objets, marchandises ou accessoires quelconques à l'usage de l'homme, de la femme ou de l'enfant ;

- La prise de participation dans toutes entreprises françaises ou étrangères qui peuvent présenter une complémentarité avec les entreprises ci-dessus visées.
- L'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations,
- D'autre part, la fourniture de toutes prestations au profit des sociétés du groupe et notamment l'accomplissement de fonctions d'animation, de direction, de gestion et de contrôle,
- Enfin, la participation directe ou indirecte de la Société à toutes opérations civiles ou commerciales, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces opérations peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à la gestion de son patrimoine et de sa trésorerie ou à l'objet social ou à tous objets similaires connexes ou complémentaires.

2.1.7 EXERCICE SOCIAL (ARTICLE 22 DES STATUTS)

Chaque exercice social a une durée de douze mois, qui commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

2.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL D'ETAM DEVELOPPEMENT

2.2.1 CAPITAL SOCIAL (ARTICLE 6 DES STATUTS)

Le montant du capital social est de 16 416 415 euros au 25 juillet 2009. Il est divisé en 10 768 463 actions, entièrement souscrites et libérées.

2.2.2 INSTRUMENTS NON REPRESENTATIFS DE TITRES DE CAPITAL

Néant

2.2.3 CAPITAL AUTORISE NON EMIS

- Options de souscription ou d'achat d'actions

La société n'a consenti aucune option de souscription ou d'achat d'actions aux mandataires sociaux ni aux salariés de la société au cours de l'année 2009.

Aucun bénéficiaire d'options d'achat et de souscription consenties antérieurement n'a levé d'option au cours de l'exercice 2009.

Il n'existe pas d'autre plan d'attribution de titres Etam Développement que ceux mentionnés ci-après.

« Options 2001 »

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 17 septembre 2001 (première résolution) a autorisé la gérance à consentir, en une ou plusieurs fois, pour une durée de 38 mois à compter du 17 septembre 2001, à certains cadres dirigeants, cadres supérieurs ou aux mandataires sociaux exerçant leurs fonctions ou mandats soit dans la société soit dans une de ses filiales françaises ou étrangères des options de souscription ou d'achat d'actions de la société (ci-après les « Options 2001 »), dans la limite de 2% du capital social existant au jour de cette assemblée, soit 236 479 Options 2001.

Cette autorisation n'a été utilisée qu'au profit d'un seul bénéficiaire qui ne fait plus partie de l'équipe de management.

La gérance a d'ores et déjà constaté la fin de l'autorisation donnée au titre du Plan « Options 2001 » au 16 novembre 2004.

Tableau récapitulatif des attributions, levées et options
en circulation au 12 mai 2010 dans le cadre du plan « Options 2001 »

	Options de souscription d'actions				Options d'achat d'actions			
	2001	2002	2003	2004	2003	2002	2003	2004
Date d'attribution	17/09/2001	-	-	-	-	-	-	-
Date de disponibilité	17/09/2001	-	-	-	-	-	-	-
Date d'expiration	17/09/2011	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'options accordées	90 000	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de bénéficiaires	1	-	-	-	-	-	-	-
Prix de souscription ou d'achat	9,31 €	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'options levées	50 000	-	-	-	-	-	-	-
Cumul des options en circulation au 12.05.10	40 000	40 000	40 000	40 000⁽¹⁾	0	0	0	0

(1) Soit 0.76% du capital social au 17 septembre 2001 et 0,84% au 31 mars 2010 (capital en nombre d'actions compte non tenu des options de souscription d'actions 2001 non levées).

« Options 2008 »

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 17 juin 2008 (dix-septième résolution) a autorisé la gérance à consentir, en une ou plusieurs fois, pour une durée de 38 mois à compter du 17 juin 2008, aux salariés, à certains d'entre eux, et/ou à certaines catégories du personnel, et/ou aux mandataires sociaux définis par la loi, tant de la Société que des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, dans la limite de 2% du capital social existant au jour de cette assemblée, soit 363 681 options.

La gérance n'a pas fait usage de cette délégation de pouvoirs à la date du visa de la présente note d'information.

– Attribution d'actions gratuites

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 17 juin 2008 (dix-huitième résolution) a autorisé la gérance à consentir, en une ou plusieurs fois, pour une durée de 38 mois à compter du 17 juin 2008, aux salariés, à certains d'entre eux, et/ou à certaines catégories du personnel, et/ou aux mandataires sociaux définis par la loi, tant de la Société que des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, des actions gratuites de la Société, dans la limite de 10% du capital de la Société.

La gérance n'a pas fait usage de cette délégation de pouvoirs à la date du visa de la présente note d'information.

2.2.4 FORME DES ACTIONS (ARTICLE 9 DES STATUTS)

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Elles donnent lieu à inscription en compte dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

La Société peut à tout moment demander au dépositaire central d'instruments financiers, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, des renseignements lui permettant d'identifier les détenteurs de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme, le droit de vote aux assemblées générales, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

2.2.5 CESSIION ET TRANSMISSION DES ACTIONS (ARTICLE 10 DES STATUTS)

La cession des actions est libre. Elle s'opère dans les conditions légales et réglementaires.

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert,

Qui vient à posséder, de quelque manière que ce soit, au sens de l'article L 233-7 du Code de commerce, un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote aux assemblées,

Doit informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède, par lettre recommandée avec avis de réception adressée au siège social, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

La personne tenue à l'information prévue ci-dessus précise, le cas échéant, le nombre de titres qu'elle possède donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y sont attachés.

Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus chaque fois que la fraction du capital social et/ou des droits de vote possédée devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus.

En cas de non respect des stipulations ci-dessus, les actions excédant le seuil donnant lieu à déclaration sont privées de droits de vote.

En cas de régularisation, les droits de vote correspondants ne peuvent être exercés jusqu'à l'expiration du délai prévu par la loi et la réglementation en vigueur.

2.2.6 DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS (ARTICLE 11 DES STATUTS)

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société et aux assemblées générales par un seul d'entre eux ou par un mandataire unique ; en cas de désaccord, le mandataire unique peut être désigné en Justice à la demande de l'indivisaire le plus diligent.

Chaque action donne droit à une voix au sein des assemblées générales d'actionnaires

Le droit de vote de l'usufruitier est limité aux décisions relatives à l'affectation des bénéfices. Pour toutes les autres décisions, tant à titre ordinaire qu'à titre extraordinaire, y compris celles relatives à la distribution des réserves, le droit de vote appartient au nu-propriétaire.

Un droit de vote double est attribué, dans les conditions légales, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom d'un même commanditaire, ainsi que – en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission – aux actions nominatives attribuées gratuitement à un commanditaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

En cas de transfert d'actions par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent à un degré successible, la durée de détention de ces actions par ces derniers se calcule à compter du jour où elles sont entrées dans le patrimoine de celui qui les leur a transférées.

En cas de transfert de l'usufruit d'actions ayant un droit de vote double, le nu–propriétaire et l'usufruitier bénéficient chacun du droit de vote double pour les décisions relevant de leur compétence, et ce, aussi longtemps que le nu–propriétaire ne change pas.

Toutefois, en cas de transfert de la nue–propriété ou de la nue–propriété et de l'usufruit d'actions par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent à un degré successible, la durée de détention de leurs droits par le nu–propriétaire et par l'usufruitier se calcule à compter du jour où ces droits sont entrés dans le patrimoine de celui qui a transféré la nue–propriété et/ou l'usufruit.

L'absorption de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la Société absorbante si les statuts de celle–ci l'ont institué.

Dans les cas où un actionnaire, détenant tant des actions à droit de vote double que des actions n'en bénéficiant pas, transfère des actions, il est réputé avoir transféré en premier des actions dépourvues du droit de vote double.

Ainsi, à titre d'exemple, un actionnaire A détenant 100 actions à droit de vote double et 50 actions à droit de vote simple qui cède 50 actions, vote à la prochaine assemblée générale avec 100 actions à droit de vote double.

Chaque action donne droit dans l'actif social, dans le boni de liquidation et dans les bénéfices, à une part proportionnelle à la fraction du capital qu'elle représente.

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux présents statuts et aux résolutions régulièrement prises par l'assemblée générale des actionnaires.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du regroupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

2.2.7 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Les tableaux ci-dessous ont été réalisés à partir des informations dont dispose la Société concernant les actions détenues sous forme nominative au 31 mars 2010 et celles concernant les participations directes ou indirectes excédant l'un des seuils définis à l'article L. 233-7 du Code de commerce dont elle a connaissance.

	Nombre de titres	% du capital	Droits de vote réels	% de droits de vote
Groupe de contrôle ⁽¹⁾	5 419 317	50,33%	10 575 634	61,60%
INTECO ⁽²⁾	583 037	5,41%	1 166 074	6,79%
LINTO ⁽²⁾	564 275	5,24%	1 128 550	6,57%
Etam Développement	0	0,00%	0	0
Autres	4 201 834	39,02%	4 297 442	25,03%
<i>dont au porteur</i>	<i>4 022 809</i>	<i>37,36%</i>	<i>4 022 809</i>	<i>23,43%</i>
<i>dont nominatif</i>	<i>179 025</i>	<i>1,66%</i>	<i>274 633</i>	<i>1,60%</i>
TOTAL	10 768 463	100,00%	17 167 700	100,00%

(1) Groupe de contrôle détenant de concert (depuis l'introduction en bourse, les membres du groupe de contrôle ont indiqué contrôler ensemble le capital et les droits de vote attachés aux actions) :

	Nombre de titres	% du capital	Droits de vote réels	% de droits de vote
Famille Milchior	1 448 932	13,46%	2 634 864	15,35%
Fitema Participations ⁽³⁾	2 773 680	25,76%	5 547 360	32,31%
Total Famille Milchior	4 222 612	39,21%	8 182 224	47,66%
Tarica Marie-Claire	1 196 705	11,11%	2 393 410	13,94%
Total	5 419 317	50,33%	10 575 634	61,60%

(2) Holding financier de droit américain

(3) Fitema participations est contrôlée par la famille Milchior

A la date du présent document et à la connaissance de la Société, en dehors des actionnaires cités dans le tableau ci-dessus, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement ou de concert plus de 5% ou plus du capital ou de droits de vote de la Société.

2.2.8 ACTIONNARIAT SALARIE

A la clôture de l'exercice 2009, il n'existait aucune participation des salariés telle que définie à l'article L. 225-102 du Code de commerce dans le capital social de la Société.

2.2.9 DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes et autres revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Dividende par action	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
		Dividende	Droits aux bénéfices distribués aux commandités (1)	
2006	0,50 €	5 926 979,00 €	894 197,76 €	-
2007	0,50 €	5 963 979,00 €	1 379 922,42 €	-
2008	0,00 €	0,00 €	1 438 693,44 €	-
2009*	0,00 €	0,00 €	1 627 929,38 €	-

* Soumis au vote de l'assemblée générale du 31 mai 2010

(1) l'article 23.2 des statuts prévoit que les commandités perçoivent un droit aux bénéfices égal à 1% du montant du bénéfice distribuable de chaque exercice

Il sera proposé à la prochaine assemblée générale, le 31 mai 2010, de ne pas distribuer de dividende.

2.2.10 PACTE D'ACTIONNAIRES

Les membres du groupe familial MILCHIOR (familles Milchior et Tarica), actionnaires de la société ETAM Développement, ont signé en date du 31 juillet 2006 un engagement collectif de conservation

de titres conformément à l'article 787 B du Code général des impôts, aux termes duquel ils se sont engagés à conserver collectivement 2 364 792 actions ETAM Développement représentant 20% des droits financiers et 26,72% des droits de vote attachés aux actions émises par la Société.

Cet engagement collectif a été conclu pour une durée de deux ans à compter du 31 juillet 2006. Il est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de deux ans et il est toujours en vigueur.

2.2.11 AFFECTATION DU RESULTAT (ARTICLE 23 DES STATUTS)

Les comptes de la Société clos à la fin de chaque exercice sont arrêtés par la gérance.

La gérance établit le rapport de gestion prévu par la loi.

Le droit aux bénéfices des associés commandités est égal à 1% du montant du bénéfice distribuable de chaque exercice.

Il est prélevé sur le bénéfice distribuable de chaque exercice.

Le versement des sommes correspond au droit aux bénéfices des associés commandités intervient dans les 3 mois suivant l'approbation des comptes de chaque exercice par l'assemblée générale.

Ces sommes sont réparties entre les associés commandités dans les proportions définies à la majorité des associés commandités et à défaut, par parts égales.

Les associés commandités n'ont aucun droit sur les réserves ni sur le boni de liquidation.

Sous réserves des droits des associés commandités définis ci-dessus, les actionnaires disposent de la totalité des droits sur les bénéfices de chaque exercice, sur toutes réserves et sur tous boni de liquidation.

Après prélèvement des sommes revenant aux associés commandités, l'assemblée générale peut décider toutes affectations autorisées par la loi des bénéfices distribuables et des réserves revenant aux actionnaires.

En outre, les réserves peuvent, sur décision de l'assemblée ordinaire, être affectées à l'amortissement total ou partiel des actions. Les actions intégralement amorties sont remplacées par des actions de jouissance ayant les mêmes droits que les actions anciennes à l'exception du droit au remboursement du capital.

Les réserves peuvent également être incorporées au capital.

Les dividendes sont mis en paiement aux époques et lieux désignés par la gérance dans un délai maximum de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice, sous réserve de la prolongation de ce délai par justice.

L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividendes l'option entre le paiement en numéraire ou en actions et ce, dans les conditions définies aux articles L 232-18 du Code de commerce.

2.3 ADMINISTRATION, DIRECTION GENERALE ET CONTROLE D'ETAM DÉVELOPPEMENT

2.3.1 GERANCE (ARTICLE 14 ET 15 DES STATUTS)

– Rôle et Fonctionnement de la Gérance

ETAM Développement est une société en commandite par actions.

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, personnes physiques ou morales, ayant qualité d'associé commandité.

Au cours de l'existence de la Société, et à l'exception du cas de renouvellement prévu à l'article 14.4 des statuts, la nomination et la révocation de tout gérant est de la compétence de la société GERSET, pour autant qu'elle ait la qualité d'associé commandité à la date de la décision. A défaut pour GERSET de détenir cette qualité, la nomination et la révocation de tout gérant seront de la compétence de l'assemblée générale ordinaire des associés commanditaires, agissant sur proposition et avec l'accord de tous les associés commandités.

En cas de vacance de la gérance pour cause d'incapacité ou de décès simultané des deux gérants, la gérance sera assurée par les commandités statuant à la majorité simple et ce, jusqu'à la désignation de la nouvelle gérance.

Les fonctions de gérant sont à durée indéterminée.

Les fonctions du gérant prennent fin par le décès, l'incapacité ou l'interdiction, le redressement, la liquidation judiciaire, la faillite personnelle, la révocation ou la démission et le dépassement de l'âge de 80 ans, à moins que le gérant atteignant cet âge n'ait été renouvelé dans ses fonctions par une décision prise à la majorité des associés commandités, et ce, pour une durée de 5 ans elle-même renouvelable une fois.

La perte de la qualité de gérant entraîne automatiquement et de plein droit la perte de la qualité de commandité.

La Société n'est pas dissoute en cas de cessation des fonctions d'un gérant pour quelque cause que ce soit.

Le gérant qui démissionne doit prévenir chacun des associés commandités six mois au moins à l'avance.

Chacun des gérants a tous pouvoirs pour engager la Société à l'égard des tiers. Il les exerce dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi et les statuts au Conseil de surveillance et aux assemblées générales d'actionnaires.

Les cautions, avals et garanties donnés par la Société doivent faire l'objet d'une autorisation prise à la majorité des associés commandités; ces derniers peuvent consentir une autorisation globale annuelle.

Dans les rapports avec la Société et avec les actionnaires, les gérants peuvent prendre entre eux toutes mesures qu'ils jugent souhaitables pour assurer l'unité de gestion et de représentation de la Société.

Les gérants peuvent procéder sous leur responsabilité à toutes délégations de pouvoir qu'ils jugent nécessaires au bon fonctionnement de la Société et du Groupe.

– Composition de la Gérance

Les gérants de la Société sous sa forme de commandite par actions sont :

Pierre Milchior (né le 26 novembre 1933) gérant statutaire associé commandité nommé par l'assemblée générale extraordinaire du 29/5/1996

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2009:

-
- Président du Conseil d'Administration et Administrateur de Gerset SAS
 - Président Directeur Général et Administrateur de Etam SA,
 - Administrateur de Altavia, Nortex SA, Modasia Holding, Shanghai Aige, Shangha Intermoda Clothing Co Ltd, Shanghai Intermay, Elegant Shanghai, Taizhou Aige Clothing, Ifem
 - Jusqu'au 17 septembre 2009 Membre du Conseil de surveillance dans la société Devanlay
 - Représentant d'Etam SA au Conseil d'Administration de Gecidimmo, Modasia Holding, Elan Industries SA
 - Représentant Etamint au Conseil d'Administration de Etam Lingerie Luxembourg, Société Luxembourgeoise Etam, 123 Luxembourg
 - Représentant permanent de Financière Castères au Conseil d'Administration de la Société Belge Etam, Etamint

- Représentant permanent de la Société Belge Etam au Conseil d'Administration de la Société Foncière Etel
- Président de Covi Deux SAS, Financière Casterès SAS
- Gérant de Seva, Selau, Tami, Pivest
- Administrateur de Fitema Participations SA depuis le 30 octobre 2009

Marie-Claire Tarica (née le 10 septembre 1936), gérant statutaire associé commandité nommé par l'assemblée générale extraordinaire du 29/5/1996

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2009 :

-
- Président du Conseil d'Administration et Administrateur de Nortex SA
 - Président de Norpierre SAS
 - Directeur Général Délégué et administrateur d'Etam SA
 - Directeur Général Délégué de 1.2.3 SAS, Etam Lingerie SAS, Etam Prêt à Porter SAS, Undiz SAS
 - Administrateur de Gecidimmo, Shanghai Aige, Shanghai Intermoda Clothing, Shanghai Intermay, Elegant Shanghai, Taizhou Aige Clothing
 - Gérant de Raphaël, Tami
 - Représentant la Société Nortex au Conseil d'Administration d'Elan Industries SA et de la Société Foncière Etel

Laurent Milchior (né le 22 novembre 1974), gérant et associé commandité nommé par l'assemblée générale extraordinaire du 24/3/1997

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2009:

-
- Administrateur d'Etam SA, Etam International Sourcing (Belgique), Société Foncière Etel, EIS Shanghai, 123 Luxembourg SA, Etam Lingerie Luxembourg, Société Luxembourgeoise Etam
 - Jusqu'au 9 décembre 2009 Administrateur de Etamint et de Société Belge Etam
 - Jusqu'au 18 décembre 2009 Gérant de Etam Italia
 - Gérant de Lauvest
 - Directeur Général Délégué de Etam SCE SAS
 - Président de Etam Destock SAS
 - Jusqu'au 11 décembre 2009 Président du Conseil d'Administration de Books & Toys
 - Président de 1.2.3 SAS, Etam Prêt à Porter SAS depuis le 30 octobre 2009
 - Administrateur de Ifem SA depuis le 10 novembre 2009
 - Administrateur de Shanghai Aige, Shanghai Intermoda Clothing Co Ltd, Shanghai Intermay depuis le 3 novembre 2009
 - Représentant permanent de la Société Etam SA au Conseil d'Administration de Nortex SA
 - Depuis le 30 octobre 2009 Représentant permanent de la Société Etam SCE SAS au Conseil d'Administration de Etamint et de Société Belge Etam
 - Administrateur désigné de Gerset SAS
 - Administrateur de Fitema Participations SA depuis le 30 octobre 2009
- Rémunération de la Gérance

La gérance ne perçoit aucune rémunération statutaire.

Toute autre rémunération de la gérance, qu'elle soit fixe, proportionnelle ou indexée, est fixée et modifiée par l'assemblée générale ordinaire statuant avec l'accord de la majorité des associés commandités. Sa répartition entre les gérants est décidée par ces derniers.

Des options d'achat ou de souscription d'actions de la Société peuvent être accordées aux gérants par décision de la majorité des associés commandités sur autorisation de l'assemblée générale extraordinaire.

2.3.2 CONSEIL DE SURVEILLANCE

La composition, le fonctionnement et le rôle du Conseil de surveillance sont respectivement définis dans le Rapport du Président du Conseil de surveillance relatif à l'organisation des travaux du Conseil de surveillance et aux procédures de contrôle interne.

Voir le paragraphe 2.4.3 « Rapport du Président du Conseil de surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et sur les procédures de contrôle interne », sous paragraphe 2.4.3.1.2 « Composition et fonctionnement » et 2.4.3.1.3 « Comités du Conseil de surveillance » du présent document.

2.3.3 COMMISSAIRES AUX COMPTES (ARTICLE 20 DES STATUTS)

Le contrôle des comptes annuels de la Société et des comptes consolidés est effectué dans les conditions fixées par la loi par un ou plusieurs Commissaires aux comptes.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires désigne également un ou plusieurs Commissaires aux comptes suppléants.

Commissaires aux comptes titulaires

KPMG Audit

Immeuble KPMG

1, cours Valmy

92923 Paris La défense Cedex

France

Représenté par M. Eric Ropert

1^{er} nomination : Assemblée générale ordinaire du
19 septembre 1996

Echéance du mandat en cours : Assemblée générale
appelée à approuver les comptes de l'exercice 2013

Constantin Associés

114, rue Marius AUFAN

92532 Levallois Perret Cedex

France

Représenté par M. Jean-Marc Bastier

1^{ère} nomination : Assemblée générale
ordinaire du 26 juin 1985

Echéance du mandat en cours :
Assemblée générale appelée à
approuver les comptes de l'exercice 2010

Commissaires aux comptes suppléants

M. Thibault de Ménonville

89 avenue de Villiers

75017 Paris

France

1^{er} nomination : Assemblée générale ordinaire du
17 juin 2008

Echéance du mandat en cours : Assemblée générale
appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013

M. Jean-Claude Sauce

114, rue Marius AUFAN

92532 Levallois Perret Cedex

France

1^{er} nomination : Assemblée générale
ordinaire du 8 juin 2005

Echéance du mandat en cours :
Assemblée générale appelée à
statuer sur les comptes de l'exercice 2010

2.4 DESCRIPTION DES ACTIVITES D'ETAM DÉVELOPPEMENT

2.4.1 ACTIVITES ET EVOLUTION RECENTE

- Activités

ETAM Développement est un groupe de distribution spécialisé dans la lingerie et le prêt-à-porter qui a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de 1,02 Md€. Conséquence de la stratégie de développement international conduite depuis le milieu des années 1990, la Société est implantée sur deux zones géographiques bien distinctes : l'Europe (France principalement, Italie, Belgique, Pologne, Espagne et Allemagne) et la Chine.

Les enseignes du groupe en Europe, qui ont contribué à hauteur de 74% au chiffre d'affaires 2009, se déclinent comme suit :

- *Etam*, principale marque de la Société avec 848 magasins et 56% du chiffre d'affaires consolidé en 2009 (y compris *Undiz*), présente sur deux marchés :
 - Lingerie, activité phare et historique de la Société, implantée en France et en Europe ;
 - Prêt-à-porter, activité déployée en France uniquement et pour laquelle un nouveau concept est en cours de déploiement ;

- 1,2,3 (prêt-à-porter), avec 268 magasins implantés en France et en Europe et 17% du chiffre d'affaires en 2009, propose des produits classiques moyen de gamme pour des clientes dans la tranche d'âge 35-45 ans ;
- Undiz (lingerie), avec un parc de 26 magasins et une forte expansion prévue sur les prochaines années, se positionne sur l'entrée de gamme pour la tranche d'âge 15-25 ans.

En Chine (26% du chiffre d'affaires 2009), la Société a développé trois marques phares (*Etam*, *Etam Week End* et *Etam Sport*) et dispose de trois autres marques (*EHomme*, *Etam Lingerie* et *E&Joy*), à la fois en lingerie et en prêt-à-porter, et est aujourd'hui présent dans 2 671 points de vente qui sont pour l'essentiel des *corners* de grands magasins.

Par ailleurs, la Société détient un patrimoine immobilier. En France, elle est ainsi propriétaire des murs d'une centaine de magasins, ainsi que de son siège social à Clichy (financé en crédit-bail) et de deux entrepôts.

La description des activités du groupe en 2009 figure au Chapitre 1 « Rapport de gestion de l'article 222-3 du RG de l'AMF », Partie 1 « Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, du résultat et de la situation financière de la société et du groupe qu'elle consolide, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes », Paragraphes 1 « Activité et résultats » page 5 et suivantes du Rapport Financier Annuel 2009 de la Société.

- Evolution récente

Une assemblée générale ordinaire et extraordinaire s'est tenue le 31 mai 2010, elle a notamment approuvé les comptes de l'exercice 2009 et a décidé une opération de réduction de capital de 2.857.142 actions par voie d'offre publique de rachat.

CHIFFRE D'AFFAIRES DU PREMIER TRIMESTRE 2010

M€	T1-2010	Var réelle	Var Ifl ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires Groupe	306,5	11,3%	4,0%
Europe	185,7	-5,5%	-6,1%
Chine	120,8	53,0%	40,8%
<u>Europe par pays</u>			
France ⁽²⁾	160,1	-4,8%	-6,1%
Autres pays	25,6	-9,4%	-6,3%
<u>Europe par marque</u>			
ETAM ⁽³⁾	143,2	-4,1%	-5,9%
1.2.3	42,5	-9,9%	-6,7%

(1) Ifl : à surface comparable et taux de change constant

(2) y compris l'activité du Groupe à l'export

(3) y compris l'activité Undiz

Au premier trimestre 2010, le Groupe Etam a enregistré un chiffre d'affaires hors taxes de 306,5 M€ qui intègre un impact négatif de change de -7,3 M€, principalement dû à la dépréciation du Yuan face à l'Euro. L'activité est en croissance de +11,3% par rapport au 31 mars 2009. A surface comparable et taux de change constant, elle est en croissance de 4,0%.

En Europe, après des soldes en retrait et un démarrage de début de saison difficile pour le secteur de l'habillement féminin, le chiffre d'affaires s'établit à 185,7 M€ en recul de -5,5% et de -6,1% à surface comparable et taux de change constant.

En Chine, le chiffre d'affaires du premier trimestre est en hausse de +53,0%. Cette évolution intègre un impact négatif de change de -7,4 M€. A surface comparable et taux de change constant, le chiffre d'affaires de la Chine a augmenté de +40,8%

PERSPECTIVES

A court et moyen terme, les perspectives du Groupe sont contrastées :

- En Europe, après dix trimestres consécutifs de baisse de chiffre d'affaires à surface comparable et taux de change constant, le Groupe doit trouver les moyens opérationnels de renouer avec la croissance d'activité à magasins constants dans ses enseignes historiques, en prêt-à-porter féminin comme en lingerie ;
- En Chine, la croissance devrait se poursuivre, notamment au travers du développement du réseau et des marques.

2.4.2 FACTEURS DE RISQUES

Sous réserve des informations relatives aux facteurs de risques qui figurent ci-dessous les facteurs de risques à jour sont présentés au Chapitre 1 « Rapport de gestion de l'article 222-3 du RG de l'AMF », Partie 1 « Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, du résultat et de la situation financière de la société et du groupe qu'elle consolide, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes », Paragraphe 3 « Facteurs de risques » page 14 et suivantes du Rapport Financier Annuel 2009 de la Société.

- Risque de Liquidité

Le Club Deal avait pour échéance initiale le 8 juillet 2012 et comprenait des options d'extension. Parallèlement à la mise en place d'un nouveau crédit à quatre ans de 50 M€ ayant pour échéance le 13 avril 2014, le Groupe a mis en œuvre par anticipation l'option d'extension de deux ans du Club Deal dont l'échéance a donc été étendue au 8 juillet 2014. Ce Club Deal devient exigible en cas de non respect des ratios financiers décrits au point 2.1 « Risque de crédit » page 14 du Rapport Financier Annuel de la Société.

Le Groupe dispose également de contrats de location financement, dont les principaux portent sur son siège à Clichy et sur les entrepôts de Compans et de Goussainville. L'encours au 31 décembre 2009 s'élève à 33,6 M€.

Enfin, le Groupe dispose de lignes bancaires bilatérales confirmées ou non dans plusieurs pays, y compris en France, permettant d'accompagner la saisonnalité des besoins de financement d'exploitation. Au 31 décembre 2009, l'encours tiré sur ces lignes s'élève à 4,2 M€, dont 4,1 M€ en Chine.

Le tableau des échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers est présenté au Chapitre 3 « Comptes consolidés » page 72 « Notes annexes aux comptes consolidés », Note annexe numéro 16.5 « Risque de Liquidité » du Rapport Financier Annuel 2009 de la Société.

Le montant maximum de l'OPRA préserve les équilibres financiers du Groupe dans la mesure où la capacité d'autofinancement consolidée après variation du besoin en fonds de roulement, intérêts et impôts payés, couvre ses besoins d'investissements, selon ses projections. Il ne remettra donc pas en cause la stratégie d'investissement du Groupe qui souhaite poursuivre une stratégie d'ouvertures et de rénovations de magasins en investissant dans ses différentes enseignes et qui n'envisage actuellement aucune opération de croissance externe significative.

En outre, les ratios financiers du Club Deal sont respectés à l'issue de la mise en œuvre de l'OPRA et, selon les projections du Groupe, le sont également dans une perspective à un an.

- Risque de change

L'exposition au risque de change du Groupe résulte principalement des achats en dollars américains réalisés dans le cadre de l'approvisionnement en marchandises des différentes enseignes européennes. Ces achats libellés en dollars américains représentent un montant annuel de l'ordre de 180 M USD. La Chine achetant ses marchandises localement, elle n'est pas assujettie à un risque de change. La gestion du risque de change du Groupe est centralisée à la Direction Générale Finances du Groupe pour l'ensemble des enseignes.

Le Groupe applique une politique systématique de couverture des risques de change sur les achats en dollars américains des douze mois à venir selon la règle suivante : des achats à terme sur deux tiers des montants environ, et des options de couverture sur le tiers restant environ.

Le Groupe estime qu'une variation de 5% de la parité € / USD a un impact sur les résultats de l'ordre de 6 M€. Par ailleurs, étant donné la maturité à un an maximum des couvertures de change, le Groupe estime que l'impact sur ses capitaux propres des variations de valeur des dérivés de couvertures de change, n'est pas significatif. A titre d'exemple, l'impact de celles-ci était de 1 M€ environ en 2009 sur des capitaux propres de 363 M€ au 31 décembre 2009.

2.4.3 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

La loi fait obligation au président du Conseil de surveillance des sociétés en commandite par actions dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé de rendre compte, dans un rapport joint à celui du Conseil :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des références faites à un Code de gouvernement d'entreprise, et des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Le présent rapport rend comptes des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance au cours de l'année 2009 ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil de surveillance le 15 avril 2010.

Le présent rapport a été préparé et élaboré par le Président du Conseil de surveillance qui s'est fondé sur des réunions avec la gérance et le Directeur Général Finances.

2.4.3.1 PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

2.4.3.1.1 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, la Société se réfère, à l'exception des points mentionnés ci-dessous (2.4.3.1.3.1 a et 2.4.3.1.4), au code AFEP/MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de décembre 2008, résultant de la consolidation du rapport de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2003 et de leurs recommandations de janvier 2007 et d'octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, disponible sur le site du MEDEF : www.code-afep-medef.com

Le Conseil de surveillance a exprimé son adhésion à l'application des recommandations AFEP-MEDEF d'octobre 2008 le 8 décembre 2008.

2.4.3.1.2 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

2.4.3.1.2.1 Composition

La société ETAM Développement est une société en commandite par actions. Cette forme sociale a été adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 29 mai 1996.

Nous rappelons qu'au sein d'une société en commandite par actions, il existe deux sortes d'associés :

- les associés commanditaires, qui sont apporteurs en capitaux et qui ne sont responsables des dettes sociales qu'à concurrence de leurs apports.
- les associés commandités, qui sont apporteurs en industrie et qui sont tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales envers les tiers.

Les membres du Conseil de surveillance, personnes physiques ou morales, sont choisis parmi les

actionnaires n'ayant pas la qualité d'associés commandités. Les membres du Conseil de surveillance sont nommés, renouvelés et révoqués par l'assemblée générale ordinaire des commanditaires. Les fonctions de membre du Conseil de surveillance sont conférées pour trois années et prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée statuant sur les comptes du deuxième exercice suivant celui de leur désignation.

Afin de préciser les conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, le Conseil de surveillance s'est doté d'un Règlement Intérieur. Ce Règlement Intérieur du Conseil de surveillance a été modifié pour s'inscrire en conformité avec le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF. Le nouveau Règlement Intérieur du Conseil de surveillance (disponible sur le site internet du Groupe : www.etamdeveloppement.com) est entré en vigueur le jour de son adoption par le Conseil de surveillance du 19 juin 2009.

Aux termes du nouveau Règlement Intérieur du Conseil de surveillance, ce dernier est composé au moins pour un tiers de membres indépendants conformément à la définition donnée par l'AFEP-MEDEF. En effet selon l'AFEP-MEDEF, les critères permettant de qualifier d'indépendant un membre du Conseil sont les suivants :

- Ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou membre du Conseil de surveillance de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
 - significatif de la société ou de son groupe,
 - ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- Ne pas être membre du Conseil de surveillance de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Avant modification, le Règlement Intérieur spécifiait que le Conseil de surveillance était composé de 3 à 18 membres, dont au moins la moitié de membres indépendants. Un membre du Conseil de surveillance était considéré comme indépendant dès lors qu'« il n'entretenait aucune relation avec la société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'indépendance de ses positions et décisions en tant que membre du Conseil de surveillance ».

Le Conseil de surveillance nomme parmi ses membres un président.

Au 31 décembre 2009, le Conseil de surveillance d'ETAM Développement comptait 10 membres : Messieurs Hervé de Carmoy (président du Conseil de surveillance), Jean-Philippe Hottinguer, Olivier des Lyons de Feuchin, Jacques Mahaux, Jean-Pierre Nordman, Michel Rowan, Raphaël Palti, Madame Rachel Milchior, Monsieur George Lindemann (nommé le 19 juin 2009) et Monsieur Alexis Gurdjian (nommé le 19 juin 2009). Les nominations les plus anciennes remontent au 29 mai 1996, les plus récentes au 19 juin 2009.

Les mandats de Messieurs Olivier des Lyons de Feuchin, Michel Rowan, Gérard Billaud et Edmond Lasnier de Lavalette venaient à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008. L'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2009 a décidé de renouveler les mandats de Messieurs Olivier des Lyons de Feuchin et Michel Rowan pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie en 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Messieurs Gérard Billaud et Edmond Lasnier de Lavalette n'ont pas souhaité être renouvelés dans leurs fonctions de membre du Conseil de surveillance.

Monsieur Jean-Claude Lagarrigue a fait part de sa démission de ses fonctions de membre du Conseil de surveillance le 17 juin 2009, celle-ci ayant été constatée en séance du Conseil de surveillance le 15 juillet 2009.

L'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2009 a décidé de nommer en qualité de nouveaux membres du Conseil de surveillance Monsieur George Lindemann et Monsieur Alexis Gurdjian pour

une durée de trois années, soit jusqu'à à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie en 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Au regard du critère d'indépendance défini dans le nouveau Règlement Intérieur du Conseil de surveillance, et à l'issue de l'assemblée générale du 19 juin 2009, 5 membres soit 50% du Conseil de surveillance - Messieurs Hervé de Carmoy, Jean-Pierre Nordman, Michel Rowan, George Lindemann et Alexis Gurdjian - sont considérés comme indépendants.

Le Conseil de surveillance se réunit sur convocation de son président, de l'un des gérants ou de l'un des associés commandités aussi souvent que l'intérêt de sa mission l'exige et au moins une fois par an. Les délibérations du Conseil de surveillance sont consignées dans des registres cotés paraphés.

Il est à noter que le Président honoraire du Conseil de surveillance, Monsieur Henry Lindemann, est décédé le 3 mars 2010. Les mandats des membres du Conseil de surveillance au cours de l'exercice 2009 sont les suivants :

Nom, prénom	Mandat	Date de première nomination, de dernier renouvellement et de fin de mandat	Autres fonctions dans la société	Mandats et/ou fonction dans une autre société du Groupe	Mandats et/ou fonctions dans une autre société hors du Groupe
Hervé de Carmoy	Président du Conseil de Surveillance	Coopté le 22 janvier 2008 Mandat renouvelé le 17 juin 2008 Jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	Membre du Comité des Comptes et d'Audit Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations	Néant	- Président du Conseil de Surveillance de Grosshill Properties - Président du Advisory Committee de MERIDIAM - Membre du Conseil d'Administration de Belambra - Membre du Conseil d'Administration de Tradition (Lausanne)
Jean-Philippe Hottinguer	Membre du Conseil de Surveillance	Nommé le 29 mai 1996 Mandat renouvelé le 17 juin 2008 Jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	Membre et Président du Comité des Comptes et d'Audit	Administrateur d'Etam SA	- Président Directeur Général de JPh Hottinguer Corporate Finance - Associé commandité gérant dans la Banque Jean Philippe Hottinguer & Cie - Administrateur de la Société Industrielle & Financière de l'Artois et de la Compagnie du Cambodge - Administrateur de Etam SA - Membre du Conseil de Surveillance de Devanlay SA - Représentant de la société Jean Conrad Hottinguer AG et membre du Conseil de Surveillance de la Compagnie Optorg SA - Vice-Président et Administrateur de Financière Dewavrin SA
Rachel Milchior	Membre du Conseil de Surveillance	Nommée le 29 mai 1996 Mandat renouvelé le 17 juin 2008 Jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	Néant	- Représentant permanent d'Etam Développement au Conseil d'Administration d'Etam SA - Administrateur de Gerset	- Gérant de Laubou, Vabou
Gérard Billaud	Membre du Conseil de Surveillance	Nommé le 13 mai 1997 Mandat renouvelé le 22 juin 2006 Mandat ayant expiré à l'issue de l'Assemblée générale du 19 juin 2009 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008	Président du Comité des Rémunérations et des Nominations, Membre du Comité des Comptes et d'Audit	Administrateur de Nortex	- Vice-Président de la Chambre de Commerce et d'industrie Franco-Indienne

Edmond Lasnier de Lavalette	Membre du Conseil de Surveillance	Nommé le 13 mai 1997 Mandat renouvelé le 22 juin 2006 Mandat ayant expiré à l'issue de l'Assemblée générale du 19 juin 2009 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008	Membre du Comité des Comptes et d'Audit, Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations	Néant	Néant
Olivier des Lyons de Feuchin	Membre du Conseil de Surveillance	Nommé le 13 mai 1997 Mandat renouvelé le 19 juin 2009 Jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011	Néant	Représentant permanent d'Etam Développement au Conseil d'Administration de Nortex	- Gérant de Galerie des Lyons
Jacques Mahaux	Membre du Conseil de Surveillance	Nommé le 29 mai 1996 Mandat renouvelé le 17 juin 2008 Jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	Néant	Néant	- Administrateur de CAL Courtage, CA Luxembourg, CAL Conseil, CAS Conseil, de Luxe Holding, Finacap, Financière Linvest, Gesint Holding, Indosuez Capital Luxembourg, Indolux Private Portfolio (SICAV), Indosuez Management II, Linvest, Lion intergestion, Lux International Strategy (SICAV), Parefa, Vemmafina, CAGP Belgium, CAMS Bahamas, CAFOI (CA Family Office IBERIA) - Membre du Conseil de Surveillance de Berlys Participations, - Gérant de Apeiron Advisors SARL, Spring Multiple, Value in action - Président du conseil d'administration de CAMS Belgium - Président The Investor's House
Jean-Pierre Nordman	Membre du Conseil de Surveillance	Nommé le 11 mai 1999 Mandat renouvelé le 17 juin 2008 Jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	Membre du Comité des Comptes et d'Audit, Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations	Néant	- Président du Directoire de Mindscape SA - Administrateur de Mindscape UK et de Mindscape Northern Europe B.V - Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Brainscape
Michel Rowan	Membre du Conseil de Surveillance	Nommé le 14 septembre 2001 Mandat renouvelé le 19 juin 2009 Jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011	Membre du Comité des Comptes et d'Audit	Néant	- Directeur Général d'Azulis Capital SAS - Directeur Général de la BC Management SAS - Représentant permanent de Azulis Capital au Conseil de Surveillance de la Sté Liévinoise de participations (groupe La Toulousaine / Profalux), de la société Furninvest (groupe Roche & Bobois) et de Société Aloxoise de Participations (groupe Bretèche Industrie).

					- Président du Conseil de Surveillance de la société Financière Breteche SA - Membre du Conseil de Surveillance de CA Communication Multimédia SAS, de Financière Savena SAS, et de Financière Martine SAS - Membre du Comité Stratégique de la société Merinvest SAS (groupe Meralliance).
Jean-Claude Lagarrigue	Membre du Conseil de Surveillance	Nommé le 27 mai 2004 Renouvelé le 26 juin 2007 Démission de son mandat le 17 juin 2009	Néant	Néant	Néant
Raphaël Palti	Membre du Conseil de Surveillance	Nommé le 11 mai 1999 Mandat renouvelé le 17 juin 2008 Jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	Membre du Comité des Comptes et d'Audit, Membre et Président du Comité des Rémunérations et des Nominations	Néant	- Altavia SA : Président Directeur Général et Administrateur - Altavia France SA : Président Directeur Général et Administrateur - Altavia Paris SAS : Représentant d'Altavia France SA Présidente de la société Altavia Paris - Actipaper SA : Président Directeur Général et Administrateur - Altavia Europe SA : Représentant d'Altavia SA au Conseil d'Administration en tant que Président Directeur Général d'Altavia SA - Altavia Connect GIE : Représentant d'Altavia SA au Conseil d'Administration - Altavia Connexion SAS : Représentant d'Altavia France SA, Présidente d'Altavia Connexion - Altavia Newco SARL : Gérant - Altavia Nantes Newco SARL : Gérant - Altavia Victor SAS : Représentant d'Altavia France SA, Présidente de la société Altavia Victor - Altavia Spindigital sA : Administrateur - Altavia Hellas (filiale grecque) : Administrateur - Altavia Iletisim (filiale turque) : Administrateur et Vice-Président - MBO Communication (filiale espagnole) : Administrateur - Altavia Iberica CFA (filiale espagnole) : Administrateur - Altavia Italia (filiale italienne) : Administrateur - Altavia Belgium (filiale belge) : Administrateur et Président - Altavia Polska (filiale polonaise) : Membre du Directoire - Altavia HTT (filiale anglaise) : Administrateur - Altavia Ceska (filiale Tchèque) : co-gérant

					- Altavia Deutschland GmbH (filiale allemande) : co-gérant - Altavia Swiss (filiale suisse) : Président - Altavia Advertising Consulting (filiale chinoise) : Administrateur et Président - Altavia Asia (Hong-Kong) : Administrateur - Altavia Trading (filiale chinoise) : Administrateur et Président - Foncière Blanqui SA : Président Directeur Général et Administrateur - Firapa SAS : Président - Viateam SAS : Représentant de Firapa SAS, Présidente - SCI Rembrandt Courcelles : co-gérant Présidente - SCI Rembrandt Courcelles : co-gérant
George Lindemann	Membre du Conseil de Surveillance	Nommé le 19 juin 2009 Jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011	Néant	Néant	- Président-Directeur Général de Etam GmbH (aucune participation du Groupe Etam dans cette société) - Président du Conseil d'Administration de IMD Institute for Management Development Alumni Deutschland e.V. - Directeur Général de Etam Florida LLC (aucune participation du Groupe Etam dans cette société), et de Metropolitan USA Corporation - Directeur de Fourlin Memorial Foundation - Administrateur de MLM III Foundation - Associé-Directeur de New World Developers L.L.C..
Alexis Gurdjian	Membre du Conseil de Surveillance	Nommé le 19 juin 2009 Jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011	Néant	Néant	- Président de Galaxis Advisory LLC, et de PHG Développement SAS - Administrateur de PHG UK Limited, Crazy Invest SA et Open-3-Investimenti SA - Gérant de SC Alstaca - Membre du comité stratégique de Novomed Group SAS et de Sungrad SAS

2.4.3.1.2.2 Missions

Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent des organes de direction et de gestion de la Société ainsi qu'un contrôle des informations données aux actionnaires et au marché. A l'égard de ces fonctions de contrôle, il dispose des mêmes pouvoirs que les commissaires aux comptes. Dans le cadre de son contrôle permanent de la gestion, le Conseil de surveillance :

- contrôle les moyens mis en œuvre par la Société et les commissaires aux comptes pour s'assurer de la régularité et de la sincérité des comptes sociaux et consolidés ;
- donne son avis à la gérance sur l'organisation de l'audit interne en s'appuyant sur les travaux de son Comité des comptes et d'audit ;
- donne son avis à la gérance sur la rémunération versée aux principaux dirigeants et sur la politique d'attribution des stock-options ainsi que sur les nominations des membres du Conseil de surveillance en s'appuyant sur les recommandations émises par son Comité des rémunérations et des nominations ;
- contrôle la régularité des actes de la gérance et le respect de l'égalité entre actionnaires ;
- porte une appréciation sur l'opportunité de la gestion ;
- rédige un rapport annuel pour l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Préalablement à chaque réunion, ETAM Développement SCA fournit aux membres du Conseil de surveillance les informations utiles et nécessaires pour se prononcer sur l'ordre du jour et notamment les informations qualitatives et quantitatives sur l'activité de la Société et du Groupe.

Pour l'exercice de l'ensemble de ses responsabilités et pour permettre la bonne préparation puis la bonne réalisation de ses travaux, le Conseil de surveillance peut entendre les gérants, les Directeurs Généraux du Groupe, les commissaires aux comptes et, d'une manière générale, tout salarié du Groupe qu'il estimerait utile d'entendre. Si besoin, il peut aussi recourir à des experts extérieurs aux frais de la Société.

2.4.3.1.2.3 Travaux

Le Conseil de surveillance est en principe convoqué par lettre envoyée 14 jours à l'avance, accompagnée de l'ordre du jour. Les documents dont l'examen est nécessaire à la prise de décision des membres sont généralement transmis 3 jours avant la réunion du Conseil de surveillance. Le procès verbal de chaque réunion fait l'objet d'une approbation expresse lors de la réunion suivante du Conseil de surveillance.

Les réunions se sont tenues au siège administratif de la société ETAM Développement SCA qui héberge l'intégralité des filiales, ce qui permet d'inviter des responsables opérationnels le cas échéant.

Le Conseil de surveillance s'est réuni 6 fois au cours de l'année 2009 : les 21 janvier, 15 avril, 19 juin, 15 juillet, 27 août, et 14 octobre 2009.

Ont assisté aux réunions du Conseil de surveillance, sur invitation expresse des membres du Conseil de surveillance : les commissaires aux comptes, le Directeur Général Finances, le président d'honneur, les associés commandités, le Directeur Général Exécutif et les gérants.

Les ordres du jour étaient les suivants :

Conseil de surveillance du 21 janvier 2009 (taux de présence de 91%) :

- Approbation du procès-verbal du Conseil de surveillance du 8 décembre 2008 ;
- Points éventuels découlant du dernier Comité des comptes et d'audit ;
- Présentation du CA du 4ème trimestre 2008 et des premières semaines de janvier 2009 ;
- Prévisions de résultats 2008 et covenants bancaires au 31 décembre 2008 ;
- Communiqué de presse sur le chiffre d'affaires trimestriel et annuel ;
- Vie du titre ;
- Budget 2009 ;
- Présentation de la mission McKinsey « Cap 2010 Accélérer la réalisation de la rentabilité opérationnelle » ;
- Questions diverses.

Conseil de surveillance du 15 avril 2009 (taux de présence de 91%) :

- Approbation du procès-verbal du Conseil de surveillance du 21 janvier 2009 ;
- Présentation, par la Gérance, des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31/12/2008 ;

- Examen des rapports suivants :
 - Rapport de gestion de la Gérance intégré dans le Rapport Financier Annuel 2008 ;
 - Rapport spécial de la Gérance sur le programme de rachat d'actions ;
 - Rapport spécial de la Gérance sur les opérations de souscription ou d'achat d'actions ;
 - Rapport spécial de la Gérance sur les opérations d'attribution d'actions gratuites ;
- Approbation du rapport du Président du Conseil de surveillance relatif à l'organisation des travaux du Conseil de surveillance et aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques à l'assemblée générale du 19 juin ;
- Présentation du chiffre d'affaires consolidé du 1er trimestre 2009 ;
- La vie du Titre ;
- Communiqué de presse du chiffre d'affaires consolidé du 1er trimestre 2009 ;
- Présentation du Plan « Cap 2010 Accélérer la réalisation de la rentabilité opérationnelle » ;
- Projet de refinancement du Groupe ETAM ;
- Examen de la note annuelle sur l'exposition du Groupe aux risques et sur les principaux engagements hors bilan ;
- Examen du projet des résolutions proposées à l'assemblée générale ordinaire annuelle et Extraordinaire des actionnaires ;
- Rappel des conventions réglementées de l'article L 226-10 du Code de commerce ;
- Communication par le Président aux membres du Conseil de surveillance et aux commissaires aux comptes de la liste des conventions courantes ;
- Questions diverses.

Conseil de surveillance du 19 juin 2009 (taux de présence de 80%) :

- Approbation du procès-verbal du Conseil de surveillance du 15 avril 2009 ;
- Examen des nouveaux Règlements Intérieurs du Conseil de surveillance, du Comité des comptes et d'audit, et du Comité des rémunérations et des nominations ;
- Désignation des membres constituant le Comité des comptes et d'audit, et de ceux constituant le Comité des rémunérations et des nominations ;
- Travaux d'évaluation du Conseil de surveillance ;
- Conventions d'assurance crédit ;
- Travaux du Comité des comptes et d'audit du 12 juin 2009 : Résultats à fin avril, activité à fin mai, refinancement du Groupe ;
- Questions diverses.

Conseil de surveillance du 15 juillet 2009 (taux de présence de 90%) :

- Approbation du procès-verbal du Conseil de surveillance du 19 juin 2009 ;
- Constatation de la démission de Monsieur Jean-Claude Lagarrigue ;
- Information financière trimestrielle T2 09 ;
- Conclusions du Comité des comptes et d'audit du 10 juillet 2009 relatives :
 - Aux honoraires des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2009
 - Au Refinancement du Groupe ;
- Questions diverses.

Conseil de surveillance du 27 août 2009 (taux de présence de 100%) :

- Approbation du procès-verbal du Conseil de surveillance du 15 juillet 2009 ;
- Présentation des résultats semestriels S1 09 ;
- Rapport financier semestriel S1 09 ;
- Conclusions des travaux du Comité des comptes et d'audit du 26 août 2009 relatives au suivi d'avancement du plan d'économies ;
- Présentation des résultats du questionnaire d'évaluation des travaux du Conseil de surveillance ;
- Questions diverses.

Conseil de surveillance du 14 octobre 2009 (taux de présence de 90%) :

- Approbation du procès-verbal du Conseil de surveillance du 27 août 2009 ;
- Note d'Hervé de Carmoy sur l'évolution du fonctionnement des Comités et du Conseil de surveillance ;
- Conclusions des travaux du Comité des comptes et d'audit du 13 octobre 2009 ;
- Communiqué de presse relatif au chiffre d'affaires T3 09 ;
- Calendrier 2010 ;
- Mise en perspective des enjeux d'Etam Prêt-à-porter ;
- Commerce Internet ;

- Questions diverses.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil de surveillance et y ont effectivement participé.

Chaque année, le Conseil de surveillance rédige un rapport qui doit être tenu à la disposition des commanditaires dès la convocation à l'Assemblée. Ce rapport est un document collégial qui engage l'intégralité des membres du Conseil de surveillance. Aussi, si certains d'entre eux ont une opinion différente de celle exprimée dans le rapport, leur opinion personnelle y figure.

Le Conseil de surveillance a procédé en 2009 à son autoévaluation, réalisée au moyen de l'envoi aux membres du Conseil de surveillance d'un questionnaire détaillé dont les réponses ont été analysées puis présentées lors de la réunion du Conseil de surveillance du 27 août 2009. Au cours de cette séance, les membres du Conseil de surveillance ont exprimé leur satisfaction quant aux progrès réalisés dans l'organisation et le fonctionnement du Conseil de surveillance, la préparation et la tenue des séances, la contribution effective de chaque membre aux travaux du Conseil de surveillance. Les pistes d'amélioration souhaitées ont été la manière dont les Comités du Conseil rapportent leurs travaux préparatoires au Conseil de surveillance ainsi que des présentations occasionnelles faites par les directeurs d'enseignes et les responsables de zones géographiques majeures. Aussi, afin d'assurer une meilleure efficacité du fonctionnement du Conseil de surveillance et de ses Comités, une réorganisation du fonctionnement du Conseil de surveillance et de ses deux Comités a été menée. Depuis la réunion du Conseil de surveillance du 14 octobre 2009, un résumé des travaux des Comités est présenté au Conseil de surveillance. Par ailleurs, les sujets mis à l'ordre du jour qui nécessitent une discussion approfondie comprennent la mise en perspective des enjeux des segments opérationnels, des enseignes et des principales directions fonctionnelles du Groupe.

2.4.3.1.3 COMITÉS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil de surveillance dispose des travaux du Comité des comptes et d'audit ainsi que de ceux du Comité des rémunérations et des nominations. Ces deux Comités font part de leur activité et portent à sa connaissance tous les points qui leur paraissent poser problème ou appeler une décision, facilitant ainsi ses délibérations.

2.4.3.1.3.1 Comité des comptes et d'audit

a. Composition et fonctionnement

Le Comité est composé de 3 à 8 membres choisis parmi les membres du Conseil de surveillance, dont au moins un membre doit présenter des compétences particulières en matière financière ou comptable et être indépendant au regard de critères précisés par le règlement intérieur du Conseil de surveillance. Au moins les deux tiers sont des membres indépendants tels que définis dans le règlement intérieur du Conseil de surveillance.

Dans sa version précédente, le règlement intérieur précisait que le Comité était composé de 3 à 5 membres.

Le président du Comité des comptes et d'audit est nommé et révoqué par le Conseil de surveillance. Son secrétaire est la responsable de l'audit interne.

Afin de préciser les conditions de son fonctionnement, le Comité des comptes et d'audit s'est doté d'un nouveau règlement intérieur. Ce règlement intérieur a été adopté par le Conseil de surveillance de la Société lors de la séance du 19 juin 2009.

Le Comité des comptes et d'audit se réunit sur convocation de son président ou de la moitié au moins de ses membres, au moins 4 fois par an :

- deux réunions sont dédiées à l'examen des comptes annuels et semestriels, pendant la préparation et l'examen par les commissaires aux comptes desdits comptes ;
- deux autres réunions sont dédiées aux problématiques de contrôle et d'audit interne.

Le Comité des comptes et d'audit fait rapport écrit au Conseil de surveillance de ses travaux.

Messieurs Gérard Billaud et Edmond Lasnier de Lavalette ont été membres du Comité des comptes et

d'audit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale du 19 juin 2009, leur mandat de membre du Conseil de surveillance n'ayant pas été renouvelé. Lors de la réunion tenue à l'issue de l'assemblée générale mixte du 19 juin 2009, le Conseil de surveillance a décidé de composer le Comité des comptes et d'audit des membres suivants : Messieurs Jean-Philippe Hottinguer, Hervé de Carmoy, Raphaël Palti, Michel Rowan et Jean-Pierre Nordman. Il est présidé par Monsieur Jean-Philippe Hottinguer.

Au regard des critères d'indépendance définis dans le Règlement Intérieur du Conseil de surveillance, et à l'issue de l'assemblée générale du 19 juin 2009, 3 membres du Comité des comptes et d'audit, Messieurs Hervé de Carmoy, Michel Rowan et Jean-Pierre Nordman, sont considérés comme indépendants, soit 60% des membres du Comité des comptes et d'audit. Monsieur Hervé de Carmoy présente des compétences particulières en matière financière ou comptable, notamment au regard de son expérience professionnelle. Compte-tenu de la nomination de Monsieur Alexis Gurdjian en qualité de membre du Comité des comptes et d'audit lors du Conseil de surveillance du 22 mars 2010, le pourcentage de membres indépendants s'élève à 67%.

b. Missions

Le Comité des comptes et d'audit a pour mission d'assister le Conseil de surveillance pour que celui-ci puisse s'assurer de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers. Les attributions essentielles du Comité sont les suivantes :

- émettre un avis sur l'organisation de l'audit interne de la Société et prendre connaissance de tous les rapports de mission réalisés par la direction de l'audit interne et le cas échéant fixer directement à cette direction des missions propres ;
- émettre un avis sur les systèmes de remontée de l'information vers les dirigeants sociaux ;
- examiner la nature des moyens mis en œuvre pour arrêter et examiner les comptes sociaux et les comptes consolidés ;
- guider la sélection des commissaires aux comptes et s'assurer de leur indépendance à chaque nomination ou renouvellement de fonction ; donner annuellement au Conseil de surveillance son avis sur les honoraires versés à ces derniers ; émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation ;
- vérifier les informations données aux actionnaires et au marché dans les communiqués officiels de la Société et examiner la nature des moyens mis en œuvre pour s'assurer de la fiabilité de ces informations ;
- prendre connaissance et apprécier les risques potentiels et notamment à travers les notes émanant de la direction financière et des commissaires aux comptes qui doivent lui être fournies sur les « risques et engagements hors bilan significatifs » ;
- Assurer le suivi (i) du processus d'élaboration de l'information financière, (ii) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ; (iii) du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ; et (iv) de l'indépendance des commissaires aux comptes.

c. Travaux

Le Comité des comptes et d'audit s'est réuni 7 fois au cours de l'année 2009, les 20 janvier (taux de présence de 100%), 14 avril (taux de présence de 80%), 12 juin (taux de présence de 100%), 10 juillet (taux de présence de 80%), 26 août (taux de présence de 100%), 13 octobre (taux de présence de 100%) et 9 décembre 2009 (taux de présence de 100%).

Chaque trimestre, le Comité a examiné la situation financière du Groupe ainsi que les travaux menés par l'audit interne et présentés par la responsable de l'audit interne.

Le Comité a rendu compte de ses travaux au Conseil de surveillance qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

2.4.3.1.3.2 Comité des rémunérations et des nominations

a. Composition et fonctionnement

Le Comité des rémunérations et des nominations est composé de 3 à 8 membres choisis parmi les membres du Conseil de surveillance, dont au moins la moitié sont des membres indépendants tels que définis dans le Règlement Intérieur du Conseil de surveillance. Dans sa version précédente, le règlement intérieur précisait que le Comité était composé de 3 à 5 membres, dont les deux tiers étaient des membres

indépendants tels que définis dans le Règlement Intérieur du Comité des rémunérations et des nominations.

Le président du Comité des rémunérations et des nominations est nommé et révoqué par le Conseil de surveillance.

Afin de préciser les conditions de son fonctionnement, le Comité des rémunérations et des nominations s'est doté d'un nouveau règlement intérieur. Ce règlement intérieur a été adopté par le Conseil de surveillance de la Société lors de la séance du 19 juin 2009.

Le Comité se réunit sur convocation de son président ou de la moitié au moins de ses membres aussi souvent que l'intérêt de sa mission l'exige et au moins une fois par an.

Le Comité fait rapport écrit au Conseil de surveillance de ses travaux.

Messieurs Gérard Billaud et Edmond Lasnier de Lavalette ont été membres du Comité des comptes des rémunérations et des nominations jusqu'à l'issue de l'assemblée générale du 19 juin 2009, leur mandat de membre du Conseil de surveillance n'ayant pas été renouvelé. Lors de réunion tenue à l'issue de l'assemblée générale mixte du 19 juin 2009, le Conseil de surveillance a décidé de composer le Comité des rémunérations et des nominations des membres suivants : Messieurs Hervé de Carmoy, Raphaël Palti, et Jean-Pierre Nordman. Il est présidé par Monsieur Raphaël Palti (anciennement présidé par Monsieur Gérard Billaud).

Au regard du critère d'indépendance défini dans le Règlement Intérieur du Conseil de surveillance et à l'issue de l'assemblée générale du 19 juin 2009, 2 membres du Comité des rémunérations et des nominations, Messieurs Hervé de Carmoy et Jean-Pierre Nordman, sont considérés comme indépendants, soit 67% des membres du Comité des rémunérations et des nominations.

b. Missions

Le Comité des rémunérations et des nominations émet un avis sur :

- la rémunération des membres dirigeants ;
- la politique générale d'attribution des options d'achats ou de souscription ;
- les candidats à la responsabilité de membre du Conseil de surveillance.

c. Travaux

Le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni 2 fois au cours de l'année 2009, les 14 avril et 12 juin 2009. Pour l'ensemble de ces réunions, le taux de présence de ses membres s'est élevé à 100 %.

Lors de ces réunions, le Comité a procédé à l'examen des rémunérations des fonctions salariales de la gérance, du Directeur Général Exécutif et des membres du Comité de Direction.

Le Comité a rendu compte de ses travaux au Conseil de surveillance qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

2.4.3.1.4 PRINCIPES ET RÈGLES DE DÉTERMINATION DES RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

2.4.3.1.4.1 Rémunération des membres du Conseil (jetons de présence)

L'assemblée générale du 22 juin 2006 a fixé le montant global des jetons de présence alloués annuellement aux membres du Conseil de surveillance à la somme de 200 000 euros, jusqu'à décision contraire.

La répartition des jetons de présence s'effectue à ce jour comme suit :

- une somme forfaitaire allouée aux membres du Conseil de surveillance à raison de leur appartenance audit Conseil de surveillance ;
- une somme forfaitaire par présence effective aux réunions du Comité des comptes et d'audit et du Comité des rémunérations et nominations.

Le Conseil de surveillance du 22 juin 2006 a fixé la somme forfaitaire allouée à ses membres en raison de leur appartenance au Conseil de surveillance, conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts de la Société, à 10.000 euros par membre et par exercice social, seules exceptions faites :

- de Monsieur Olivier des Lyons de Feuchin dont le montant des jetons de présence demeure fixé à 20.000 euros par exercice social,
- du président du Conseil de surveillance dont le montant des jetons de présence demeure fixé à 50.000 euros par exercice social.

Le Conseil de surveillance du 15 avril 2008 a décidé de ne pas modifier l'affectation de la somme forfaitaire par présence effective aux réunions du Comité des comptes et d'audit et du Comité des rémunérations et nominations, qui est de 1.524 euros par présence effective à ces réunions et qui reste payable en fin de chaque réunion, mais a décidé de la plafonner comme suit :

- Au titre de l'appartenance au Comité des comptes et d'audit : un plafond de 6.096 euros par exercice social et par membre.
- Au titre de l'appartenance au Comité des rémunérations et nominations : un plafond de 1.524 euros par exercice social et par membre.

2.4.3.1.4.2 Rémunération des autres mandataires sociaux

Il n'entre pas dans les attributions du Conseil de surveillance de fixer les rémunérations des autres mandataires sociaux, et en particulier des gérants de la société. Les renseignements ci-après sont fournis à titre informatif.

(i) Détermination de la part fixe

Il n'y a pas de rémunération des cogérants au titre de leur mandat social dans la Société ETAM Développement SCA. Les rémunérations de Madame Marie-Claire Tarica, de Monsieur Pierre Milchior et de Monsieur Laurent Milchior ne sont versées qu'au titre des contrats de travail dans les filiales du Groupe.

Il est précisé au regard de l'origine familiale du Groupe, que les Gérants bénéficient de manière historique uniquement de contrats de travail et que les mandats sociaux dans le Groupe n'ont jamais été rémunérés dans un souci d'harmonisation des divers statuts des dirigeants du Groupe Etam, tous les dirigeants du Groupe Etam, mandataires sociaux ou non, bénéficiant d'un contrat de travail. Cette solution a été considérée comme une bonne pratique de gouvernance d'entreprise, en ce qu'elle implique un contrôle de la Direction Générale des Ressources Humaines chargée de veiller à une cohérence des rémunérations.

(ii) Détermination de la part variable de la rémunération

Il n'existe pas de rémunération variable au titre du mandat social.

(iii) Stock options et attribution gratuite d'actions

L'assemblée générale mixte du 17 juin 2008 a autorisé la gérance à attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions ainsi que des actions gratuites. Ces autorisations n'ont pas été utilisées.

(iv) Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions

Aucune indemnité de départ n'est aujourd'hui prévue pour les trois cogérants de la Société.

(v) Retraite

La Société avait conclu un contrat de retraite à prestations définies (article 39 du Code général des impôts) avec la société AXA à l'effet du 1er janvier 1990, garantissant dans certaines conditions une retraite à hauteur de 60% maximum du salaire.

Un premier avenant du 08 janvier 1991 a précisé la définition des bénéficiaires afin de réduire les conditions d'ancienneté de 15 à 10 ans. Par un deuxième avenant du 18 septembre 2003, afin qu'aucune erreur d'interprétation ne puisse se faire sur les bénéficiaires de ce plan de retraite, les conditions pour bénéficier de ce plan sont les suivantes : (i) être salarié appartenant au collège Cadre ; (ii) travailler dans l'une ou l'autre des filiales du Groupe Etam, celle-ci étant défini comme toute filiale détenue par la Société ETAM Développement à hauteur minimum de 50% des droits de vote et du

capital, directement ou indirectement ; et (iii) justifier au jour du départ à la retraite d'une ancienneté minimale continue dans le Groupe de dix années.

Ce plan de retraite a été clos à effet du 31 décembre 2003. Par clôture de ce plan, il faut entendre que seuls les cadres entrés dans le Groupe Etam avant le 31 décembre 2003 peuvent bénéficier de ce plan dans les conditions évoquées précédemment.

(vi) Avantages en nature

Les seuls avantages en nature sont les voitures de fonction qui sont attribuées en raison de la nature de leurs fonctions salariales, et non en fonction de mandats sociaux.

2.4.3.1.5 MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales figurent à l'article 21.2 des statuts de la société, précisant que « le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L.228-1 du Code de commerce, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ».

2.4.3.2 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ ETAM DÉVELOPPEMENT

Le Groupe Etam a retenu la définition suivante du contrôle interne :

- Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par les dirigeants et le personnel d'une organisation, à quelque niveau que ce soit, destiné à leur donner en permanence une assurance raisonnable que :
 - les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent ainsi à l'organisation d'atteindre ses objectifs de base, de performance, de rentabilité et de protection du patrimoine,
 - les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société et aux tiers reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société,
 - les lois, les réglementations et les directives de l'organisation sont respectées.
- Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant pas fournir une garantie absolue que tout risque soit totalement éliminé. Il existe en effet des limites inhérentes à tout système de contrôle interne comme par exemple les incertitudes liées à l'environnement économique, l'exercice de la faculté de jugement ou le rapport coût/bénéfice de la mise en place de nouveaux contrôles.

Dans le cadre de la production de ce rapport, et conformément à la recommandation de l'AMF de janvier 2007, ETAM Développement SCA s'est appuyé sur le « cadre de référence » (complété du « guide d'application ») réalisé par le groupe de Place et publié par l'AMF.

Le périmètre du groupe couvert par le rapport s'étend à l'ensemble des filiales consolidées par intégration globale en Europe.

2.4.3.2.1 ORGANISATION ET PRINCIPES DE CONTROLE DE LA SOCIETE MERE SUR SES FILIALES

Bien qu'ayant acquis la dimension d'un groupe international, ETAM Développement SCA demeure une entreprise à taille humaine qui cherche à développer auprès de ses employés les valeurs d'un Groupe familial. La culture du Groupe est diffusée notamment par des parcours d'intégration des nouveaux cadres et par des sessions de formations spécifiques permettant à chacun de comprendre sa place dans l'organisation et d'appliquer les règles de conduite et d'intégrité du Groupe.

Sont rattachés à la gérance un Comité de Direction pour la partie Europe et un Directeur Général pour la Chine. Le Comité de Direction se compose des trois Directeurs Généraux Délégués en charge des Enseignes, d'un Directeur Général Finances et d'un Directeur des Ressources Humaines.

Les orientations stratégiques du Groupe sont définies par la gérance. Le Comité de Direction et le Directeur Général Chine déclinent les orientations stratégiques en objectifs et en budgets annuels dont ils ont la responsabilité.

Au niveau de la société ETAM Développement, celle-ci n'ayant pas d'activité opérationnelle, les procédures

mis en place concernant le domaine comptable et financier. Les sociétés d'exploitation et filiales étrangères sont responsables de la mise en œuvre du contrôle interne sur leur périmètre de responsabilité.

2.4.3.2.2 DOCUMENTATION ET COMMUNICATION DES RÈGLES DE CONTRÔLE

Afin de permettre à chacun dans le Groupe de prendre la mesure de sa contribution au résultat et de sa responsabilité en matière de contrôle interne, le Groupe s'appuie sur un processus de fixation d'objectifs et d'analyse de la performance. Les objectifs sont fixés annuellement dans le cadre du processus budgétaire. Ce processus est organisé autour de la remontée de prévisions budgétaires à partir des niveaux de responsabilités appropriés. Cette remontée s'effectue à travers différentes étapes de validation. La responsabilité des managers sur des objectifs budgétaires discutés et approuvés, est une composante essentielle de l'efficacité du pilotage par le management. Le budget est mensualisé pour que chaque centre de profit et de coût puisse suivre sa performance tout au long de l'année. Il comprend des indicateurs de performance commerciale et financière. Au cours de l'année, les investissements prévus au budget font l'objet d'études de retour sur investissement avant d'être engagés, puis d'autorisations d'engagement spécifiques.

2.4.3.2.3 PROCESSUS D'ÉVALUATION DES RISQUES

La gestion des risques est adaptée à la structure décentralisée du Groupe.

L'identification et l'analyse des risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs du Groupe est de la responsabilité conjointe de la gérance, du Comité de Direction et du Directeur Général Chine. Les principaux risques financiers et juridiques suivis au niveau du Groupe sont présentés dans le chapitre « facteurs de risques » du présent document.

Par ailleurs, une cartographie des risques a été réalisée à l'échelle de la France. Elle s'est attachée à identifier les risques potentiels principaux, en mesurer l'importance relative et la probabilité de survenance. Cette cartographie des risques majeurs a été réalisée à partir des entretiens avec la Direction Générale et les membres du Comité de Direction. Elle permet de partager la vision des risques entre les dirigeants et d'améliorer la connaissance des risques du Groupe. En 2009, une actualisation de la cartographie a été effectuée, qui approfondit la connaissance des risques et permet de développer des actions de prévention.

2.4.3.2.4 ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

Le suivi de l'activité, des résultats et des projets est assuré dans le cadre de revues de performances. Chaque mois, les performances réalisées sont comparées aux performances prévues dans le budget et à celles réalisées l'année précédente. Les revues de performance mensuelles contribuent par ailleurs à la détection d'éventuelles anomalies dans le dispositif de contrôle interne.

Une synthèse de l'évolution du chiffre d'affaires et de la marge brute commerciale du Groupe est présentée au Conseil de surveillance tous les trimestres et les résultats du Groupe (compte d'exploitation, bilan et tableau de flux de trésorerie) lui sont présentés tous les semestres.

Le contrôle de gestion assiste les managers dans l'élaboration et le suivi des budgets, participe aux phases de validation, propose des plans d'action rendus nécessaires par les écarts constatés dans son exécution.

2.4.3.2.5 SUPERVISION DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Le pilotage du contrôle interne par le management s'effectue au quotidien dans la mesure où l'activité commerciale requiert une vigilance permanente.

La supervision du système de contrôle interne est de la responsabilité conjointe de la Société, des sociétés d'exploitation et des filiales étrangères pour les parties qui leur sont déléguées.

Par ailleurs, la direction de l'audit interne est un organe indépendant des opérations, rattaché directement à la gérance et au Comité des comptes et d'audit. Elle effectue des évaluations régulières du contrôle interne et de la maîtrise des risques, que ces risques soient opérationnels, comptables ou informatiques. Son périmètre d'action couvre l'intégralité des processus et des entités du Groupe. À partir des constatations faites lors de ses missions, elle émet des recommandations aux entités auditées, qui doivent y répondre. L'audit interne suit ensuite la mise en place des actions correctives. Des synthèses périodiques des résultats des missions et de la mise en œuvre des recommandations sont présentées aux différents

niveaux de la hiérarchie, à la gérance, au Comité des comptes et d'audit et, par son intermédiaire, au Conseil de surveillance. Le planning des interventions de l'audit interne est déterminé annuellement. En 2009, la direction de l'audit groupe a employé 3 professionnels. Elle a participé à toutes les réunions du Comité des comptes et d'audit.

Enfin, les commissaires aux comptes procèdent aux vérifications du contrôle interne qu'ils jugent nécessaires dans le cadre de leur mission de certification des comptes et communiquent leurs observations au Comité des comptes et d'audit.

2.4.3.3 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Le contrôle interne comptable et financier est un élément majeur du contrôle interne chez ETAM Développement SCA. Il vise à assurer un suivi financier rigoureux de ses activités et concerne l'ensemble des processus de production et de communication de l'information comptable et financière. Comme le contrôle interne en général, il s'appuie sur un dispositif d'ensemble comprenant notamment une organisation du système d'information adaptée et performante, les politiques et procédures de pilotage, de surveillance et de contrôle.

Les différents acteurs du processus de contrôle interne comptable et financier sont le Directeur Général Finances du Groupe avec, au sein de la direction financière du Groupe, la Direction des Comptabilités, la Direction de la Consolidation et du Contrôle Financier. Celles-ci effectuent de nombreux contrôles qui visent à garantir la fiabilité de l'information financière, qu'elle soit diffusée en interne à des fins de pilotage ou communiquée au marché. Ces contrôles sont notamment effectués à l'occasion des revues réalisées lors des phases de budget, de prévisions et de clôture (clôtures mensuelles, clôture semestrielle et annuelle).

2.4.3.3.1 PLANIFICATION, PILOTAGE ET PROCESSUS DE REPORTING

Pour chaque exercice, un budget annuel est élaboré aux différents niveaux opérationnels. Il est ensuite validé par les enseignes et filiales, puis consolidé au niveau du Groupe qui le soumet enfin au Conseil de surveillance de la Société.

Ce processus permet de responsabiliser l'ensemble de l'organisation autour des objectifs du Groupe. Il concerne et s'applique à l'ensemble des filiales consolidées en 2009.

Trois fois par an, des prévisions annuelles sont établies et comparées aux objectifs budgétaires afin de mettre en place les actions correctrices requises.

Les revues d'activité mensuelles, qui réunissent la gérance, la Direction Générale Exécutive, la Direction Générale Finances et le Comité de Direction, permettent d'appréhender l'évolution commerciale et financière des activités, d'évaluer les décisions opérationnelles, d'analyser les écarts sur résultat entre les objectifs et les réalisations et de suivre la mise en place des plans d'actions. La Direction Générale s'appuie dans son action sur le reporting mensuel, l'analyse des évolutions constatées et des indicateurs de mesure de la performance opérationnelle.

Au niveau des enseignes, des filiales et du Groupe, des équipes de contrôleurs financiers sont responsables du suivi de la réalisation des objectifs et de l'analyse des informations comptables et financières.

Enfin, concernant le développement du réseau :

- toute décision d'investissement concernant des magasins en propre et des affiliés fait l'objet d'un Comité de Développement auquel participent le Directeur Général Exécutif, le Directeur Général Finances, les Directeurs d'Enseigne et le Directeur du Développement. La décision du Comité de Développement est entre autre prise sur la base de deux critères qui sont (a) le taux de marge commerciale en année pleine et (b) le délai de retour sur investissement.
- toute décision concernant le réseau franchisé fait l'objet d'un Comité de Développement International composé des personnes constituant le Comité de Développement à l'exception du Directeur du Développement remplacé par le Directeur du Développement International, auquel s'ajoutent les Directeurs Export des enseignes.

2.4.3.3.2 RÉFÉRENTIEL COMMUN ET PROCÉDURES D'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les états financiers du Groupe sont élaborés sur la base des informations communiquées par les directions financières des filiales. Ces dernières sont responsables de la conformité de ces informations avec le référentiel Groupe (principes comptables, plan de comptes, manuel de reporting et de consolidation) et du respect des instructions détaillées transmises par la Direction Générale Finances.

Ces données sont transmises selon un format imposé puis consolidées au sein d'un outil de consolidation qui sert à l'élaboration de l'information financière externe.

La Direction du Contrôle Financier du Groupe s'assure de la cohérence des remontées d'information des filiales avant agrégation des résultats et écritures de consolidation. Des analyses détaillées et documentées sont établies afin de comparer les résultats selon des critères homogènes (modifications de périmètre, impact de change, opérations non récurrentes).

Le contrôle interne comptable et financier est intégré au dispositif général de contrôle interne.

2.4.3.3.3 TRAVAUX RÉALISÉS EN 2009 ET PERSPECTIVES

En 2009, a été mis en place :

- la dématérialisation des factures. Cette réalisation a permis de fiabiliser les clôtures en s'assurant du provisionnement de toutes les dépenses engagées par le Groupe. Sa mise en œuvre a en outre participé à la réduction des délais de clôture.
- un Centre de Services Partagés (CSP) européen, basé en France. Ce projet a permis des gains de productivité.

Par ailleurs, le Groupe a finalisé en 2009 son projet « Convergence » qui lui a permis au Groupe de prendre ses décisions de gestion sur des données financières analytiques en ligne avec sa comptabilité consolidée. Ainsi le compte de résultat est établi par fonction et non plus par nature de comptes. Par ailleurs, afin de cadrer avec la consolidation, les données de gestion sont calculées selon les normes IFRS. Le Groupe dispose ainsi d'une bonne granularité dans les analyses et les diagnostics. En outre, une réduction des délais de clôtures mensuelles, semestrielles et annuelle a été obtenue et se poursuivra sur 2010.

Enfin, il est prévu en 2010 que l'outil « Convergence » permette un meilleur suivi des flux de trésorerie et des évolutions des besoins en fonds de roulement.

L'ensemble de ces améliorations ont permis d'élever le niveau de contrôle interne comptable et financier.

2.4.4 ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE ETAM DEVELOPPEMENT AU 31 DECEMBRE 2009

L'organigramme simplifié du groupe au 31 décembre 2009 est présenté au Chapitre 1 « Rapport de gestion de l'article 222-3 du RG de l'AMF », Partie 1 « Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, du résultat et de la situation financière de la société et du groupe qu'elle consolide, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes », Paragraphe 4 « Autres Informations », Sous-paragraphe 4 « Organigramme simplifié du groupe au 31 décembre 2009 » page 17 du Rapport Financier Annuel 2009 de la Société.

2.4.5 FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

La description des Faits exceptionnels et litiges est présentée au Chapitre 3 « Comptes consolidés », page 84 « Notes aux annexes aux comptes consolidés », Note annexe numéro 29 « Faits exceptionnels et litiges » du Rapport Financier Annuel 2009 de la Société.

2.5 PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE, RESULTATS

2.5.1 BILAN ANNUEL AU 31 DECEMBRE 2009

Le bilan annuel est présenté au Chapitre 2 « Comptes annuels », Paragraphe 1 « Bilan » page 23 du Rapport Financier Annuel 2009 de la Société.

2.5.2 COMPTE DE RESULTAT ANNUEL AU 31 DECEMBRE 2009

Le compte de résultat annuel est présenté au Chapitre 2 « Comptes annuels », Paragraphe 2 « Compte de résultat » page 24 du Rapport Financier Annuel 2009 de la Société.

2.5.3 TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Le tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices est présenté au Chapitre 2 « Comptes annuels », Paragraphe 3 « Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices » page 25 du Rapport Financier Annuel 2009 de la Société.

2.5.4 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les filiales et participations sont présentées au Chapitre 2 « Comptes annuels », Paragraphe 4 « Filiales et participations » page 26 du Rapport Financier Annuel 2009 de la Société.

2.5.5 ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2009

Les notes annexes aux comptes annuels figurent au Chapitre 2 « Comptes annuels », page 27 « Notes annexes aux comptes annuels » du Rapport Financier Annuel 2009 de la Société.

2.5.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels figure au Chapitre 4 « Rapports des commissaires aux comptes », page 89 « Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels » du Rapport Financier Annuel 2009 de la Société.

2.5.7 BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2009

Le bilan consolidé est présenté au Chapitre 3 « Comptes consolidés », Paragraphe 1 « Bilan consolidé » page 37 du Rapport Financier Annuel 2009 de la Société.

2.5.8 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2009

Le compte de résultat consolidé est présenté au Chapitre 3 « Comptes consolidés », Paragraphe 2 « Comptes de résultat consolidé » page 38 du Rapport Financier Annuel 2009 de la Société.

2.5.9 ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

L'Etat du résultat global consolidé est présenté au Chapitre 3 « Comptes consolidés », Paragraphe 3 « Etat du résultat global consolidé » page 38 du Rapport Financier Annuel 2009 de la Société.

2.5.10 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009

Le tableau des flux de trésorerie consolidés est présenté au Chapitre 3 « Comptes consolidés », Paragraphe 4 « Tableau de flux de trésorerie consolidés » page 39 du Rapport Financier Annuel 2009 de la Société.

2.5.11 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009

Le tableau de variation des capitaux propres consolidé est présenté au Chapitre 3 « Comptes consolidés », Paragraphe 5 « Tableau de variation des capitaux propres consolidés » page 40 du Rapport Financier Annuel 2009 de la Société.

2.5.12 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009

Les notes annexes aux comptes consolidés figurent au Chapitre 3 « Comptes consolidés », page 41 « Notes aux annexes aux comptes consolidés » du Rapport Financier Annuel 2009 de la Société.

2.5.13 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés figure au Chapitre 4 « Rapports des commissaires aux comptes », page 90 « Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés » du Rapport Financier Annuel 2009 de la Société.

2.6 INFORMATIONS RELATIVES A L'OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT D'ACTIONS (OPRA)

2.6.1 COUT D'ACQUISITION

Coût d'acquisition : Néant

2.6.2 MODALITES DE FINANCEMENT

Cf. § 1.5 de la note d'information relative à l'OPRA ayant reçu le visa n° 10-125 du 11 mai 2010

2.6.3 IMPACT DE L'OFFRE SUR LES RESULTATS ET LES CAPITAUX PROPRES

Cf. § 1.6 de la note d'information relative à l'OPRA ayant reçu le visa n° 10-125 du 11 mai 2010

ANNEXE : RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2009



RAPPORT FINANCIER 2009

ETAM
DEVELOPPEMENT

Sommaire

Chapitre 1

Rapport de gestion de l'article 222-3 I 3° du RG de l'AMF	4
--	----------

Partie 1.

Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, du résultat et de la situation financière de la société et du groupe qu'elle consolide, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes	5
--	---

Partie 2.

Informations susceptibles d'avoir une influence sensible en cas d'offre publique.....	18
---	----

Partie 3.

Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité.....	21
--	----

Partie 4.

Informations relatives au fonctionnement du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice	21
--	----

Chapitre 2

Comptes annuels	22
------------------------------	-----------

Chapitre 3

Comptes consolidés	36
---------------------------------	-----------

Chapitre 4

Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés	88
--	-----------



Rapport de gestion de l'article 222-3 du RG de l'AMF

Partie 1.	Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, du résultat et de la situation financière de la société et du groupe qu'elle consolide, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes.....	5
	- Présentation de l'activité, des résultats et des perspectives.....	5
	- Informations sociales et environnementales	12
	- Facteurs de risques	14
	- Autres informations (sociétés mère et filiales, organigramme simplifié) ...	16
Partie 2.	Informations susceptibles d'avoir une influence sensible en cas d'offre publique	18
Partie 3.	Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité	21
Partie 4.	Informations relatives au fonctionnement du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice.....	21

Partie 1. Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, du résultat et de la situation financière de la société et du groupe qu'elle consolide, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes

I - Activité et résultats

2009 a été pour le Groupe Etam une année marquée par de forts contrastes en activité et des actions de gestion déterminées.

Fort contrastes en activité puisqu'en 2009, le chiffre d'affaires à structure comparable et taux de change constant a baissé en Europe de 7,3% alors qu'il a augmenté de 39,1% en Chine. Celle-ci représente 27,2% des ventes du Groupe à fin 2009.

A surface comparable et taux de change constant, l'activité a également été contrastée au sein de l'Europe, avec une marque 1.2.3 en recul sensible durant l'ensemble de l'année (-8,6%), alors qu'Etam, qui avait souffert d'une forte baisse d'activité durant les trois premiers trimestres (-8,9% à fin septembre), a connu un moindre recul au quatrième trimestre (-0,7%).

Dans un contexte de baisse de volume et de prix pour l'ensemble du marché de l'habillement féminin en Europe, et de faible visibilité sur l'avenir, le Groupe Etam a réagi dès la fin 2008 par des actions de gestion déterminées :

- Mise en œuvre de l'arrêt des activités prêt-à-porter d'Etam en Belgique et en Italie et de la société conjointe EFF en Inde sans perte significative pour le Groupe,
- Réduction des investissements et des stocks,
- Refinancement du Groupe pour 245 M€ et une durée minimum de trois ans.

En chiffres, ces actions se sont traduites comme suit :

- Résultat 2009 des activités arrêtées ou cédées limité à -0,9 M€,
- Réduction des investissements opérationnels nets de 50,2 M€ en 2008 à 33,9 M€ en 2009,
- Stocks et en-cours quasi stables entre 2008 et 2009 malgré la croissance en Chine,
- Non-utilisation de lignes bancaires confirmées pour 145 M€ au 31.12.09.

Par ailleurs, un plan d'action à moyen terme de nature majeure et non récurrente, nommé « Cap Etam », a été initié en 2009 pour permettre au Groupe d'améliorer sa position concurrentielle sur la durée. Ce plan a été décliné en plusieurs chantiers d'économies et de productivité touchant les fonctions support central, le marketing et le merchandising, le transport, la logistique et les frais d'exploitation magasins.

Ces actions de gestion permettent au Groupe Etam d'aborder l'année 2010 en bonne santé financière, avec un ratio de dette nette sur fonds propres de 24,7% au 31.12.09 contre 37,5% au 31.12.08. Elles ne sauraient toutefois compenser pleinement l'impact sur le résultat de la baisse d'activité en Europe : le résultat opérationnel consolidé a connu une érosion en 2009 vs 2008, à 37,3 M€ soit 3,7% du chiffre d'affaires contre 37,9 M€ soit 3,9% du chiffre d'affaires un an plus tôt.

1. Les activités du Groupe

1.1. Les activités du Groupe hors Chine

Etam

Le chiffre d'affaires de la marque Etam, y compris les activités d'Undiz et hors Chine, a atteint 568,8 M€ en 2009, avec 874 points de vente dans 40 pays. Si le ralentissement de l'activité du Groupe a subi le recul du marché européen de l'habillement féminin, Etam reste néanmoins un leader incontesté de la lingerie en France.

Le Groupe a mis à profit une situation économique tendue pour accélérer ses mutations, être plus réactif et offrir des produits mode à des clientes attentives au rapport qualité-prix. Des actions ont été menées sur la rationalisation de l'offre et l'attractivité des magasins.

L'année 2009 a été marquée par le lancement de chantiers significatifs :

Le marketing

En 2009, Etam a confié à son égérie, Natalia Vodianova, la mission d'incarner la marque et de réaliser une collection « Natalia pour Etam ». Cette collaboration a conduit Etam à faire évoluer les collections, les vitrines et le merchandising. La capitalisation sur l'image de son égérie à l'international est un axe stratégique pour la marque, avec de nouvelles campagnes médias en Italie, en Espagne et en Chine.

L'offre

Afin de développer l'attractivité du prêt-à-porter, une nouvelle équipe a pris les commandes de cette activité au deuxième trimestre 2009. L'offre s'inscrit aujourd'hui dans une vision dynamique, imprégnée des valeurs historiques de la marque. Les premiers effets positifs se sont fait sentir dans les magasins au quatrième trimestre. Dans un marché de la lingerie de plus en plus concurrentiel, marqué par la montée en puissance de marques internationales, Etam adapte son offre aux évolutions de prix et défend sa position de référence en France.

L'année 2009 a été une année de recentrage en Italie et en Belgique : la lingerie a été consolidée, alors que le prêt-à-porter y est abandonné. En Espagne, où la marque est implantée à travers 102 magasins, la crise a été particulièrement marquée, avec un recul significatif de la fréquentation en magasins. Dans ce contexte, Etam a choisi de se concentrer sur des produits spécifiques (maillots de bain et « lingerie de nuit »), tout en adaptant la corsetterie aux standards de la cliente espagnole.

Développement international

Etam a poursuivi le développement international de son réseau avec des partenaires franchisés. Trois zones géographiques sont privilégiées : l'Europe de l'Est (Russie, Bulgarie, Géorgie, Lituanie, Roumanie et la République Tchèque), le Moyen-Orient (Egypte et Emirats Arabes Unis) et le Maghreb (Maroc et Tunisie).



Internet

Point de vente électronique de la marque Etam, le site Internet etam.com a connu une forte hausse de trafic en 2009. Afin de répondre à une demande en expansion, une part des produits proposés sur etam.com est désormais gérée de manière spécifique, afin d'optimiser les ventes. Le site de vente en ligne joue aujourd'hui un rôle essentiel de vitrine de la marque, régulièrement utilisé par les clientes afin de préparer un futur achat en magasin. Accessible aujourd'hui en France, Italie, Espagne et Belgique, le site propose la livraison dans plus de 20 pays européens et vise d'autres pays.

Undiz

Avec Undiz, le Groupe Etam a inventé, en 2007, une nouvelle manière de consommer la lingerie tant pour la femme que pour l'homme. La marque, qui répond bien aux attentes des clientes et clients cibles, a connu en 2009 une excellente performance commerciale.

En un an, le parc de magasins de cette nouvelle marque a plus que doublé, passant de 11 magasins à 26. Pour se donner les moyens de cette croissance rapide, Undiz a construit en 2009 une organisation dans ses magasins qui lui permet de gérer les flux importants de produits et de clients induits par son modèle économique. La marque a également standardisé les différents process clés, de l'accueil des clientes au traitement des colis et à la mise en rayons.

1.2.3

En 2009, 1.2.3 a enregistré un chiffre d'affaires de 174,2 M€ avec 180 magasins en France et 109 à l'international, dont 21 en franchises. La marque a connu des difficultés à adapter son offre aux besoins des clientes et a souffert d'une baisse de fréquentation dans ses magasins. L'objectif est de proposer plus de produits mode tout en conservant un niveau général de prix adapté à son modèle économique.

A l'international, la marque 1.2.3 est essentiellement implantée en Europe de l'Est, aux Emirats Arabes Unis et au Maroc. Dans ces pays, elle se positionne sur un marché plus haut de gamme qu'en France, pour se différencier des concurrents locaux. L'image de la marque et le concept des magasins sont identiques dans tous les pays d'implantation.

1.2. L'activité du Groupe en Chine

Initié au second semestre 2008, le retour à la croissance en Chine s'est amplifié tout au long de l'année 2009. Au 31 décembre

2009, le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires de 277,0 M€, en progression de 47,3%.

Le repositionnement des marques et la remise à plat systématique des méthodes de travail ont porté leurs fruits. La performance du Groupe en Chine est homogène sur les 3 marques principales que sont Etam (ville, élégance), Etam Week End (nature, féminité) et Etam Sport (jeune, active, campus), qui représentent 96% du chiffre d'affaires 2009. Les marques E-Homme et Etam Lingerie n'en représentent encore que 4%.

La qualité des collections, ainsi qu'un nouveau système de pilotage de répartition des produits en magasins ont permis à Etam Chine d'assurer, tout au long de l'année, des niveaux de stocks adéquats et de profiter des améliorations mises en place dans la chaîne logistique.

Fin 2009, les marques d'Etam en Chine disposaient de 2 671 magasins, avec 540 ouvertures nettes dans l'année. Progressivement rénovées, les anciennes surfaces intègrent le nouveau concept Greenwich, développé en France pour le prêt-à-porter.

Grâce à leurs bons résultats, les 3 marques principales du Groupe en Chine regagnent progressivement des positions favorables dans les grands magasins. Cette stratégie de conquête des meilleurs emplacements se poursuivra en 2010.

1.3. Le réseau magasins

Au 31 décembre 2009, le Groupe Etam compte 3 834 points de vente dont 976 en Europe, 2 671 en Chine et 187 en franchises internationales.

- En Europe, le Groupe a optimisé son réseau de magasins au profit de l'activité lingerie (Etam et Undiz). Par ailleurs, une vingtaine de franchises internationales supplémentaires ont été ouvertes au cours de l'année, principalement en Europe de l'Est et au Moyen Orient.
- En Chine, le Groupe compte 540 ouvertures nettes sur l'année, dont 755 ouvertures et 215 fermetures. L'année 2009 a vu le renforcement de l'implantation des 3 marques principales avec +176 Etam WE, +164 Etam, et +106 Etam Sport. EHomme a quant à elle augmenté son parc de 46 corners et Etam Lingerie de 54. Le concept mini mégastores totalise 59 unités au 31 décembre 2009.

	31/12/09	31/12/08	Variation
France	709	718	-9
Espagne/Portugal	110	107	3
Belgique/Luxembourg	71	69	2
Allemagne	66	81	-15
Italie	12	14	-2
Pologne	7	3	4
Suisse	1	1	0
Franchises Internationales	187	167	20
Europe	1 163	1 160	3
Chine	2 671	2 131	540
Total Groupe	3 834	3 291	+543
Europe/marque			
ETAM*	874	854	+20
123	289	306	-17

* y compris Undiz

2. Chiffre d'affaires et résultat opérationnel

2.1. Chiffre d'affaires et résultat opérationnel du Groupe consolidé

(M€)		2009	2008*	variation en %/point
Chiffre d'affaires	<i>à surface comparable et taux de change constant</i>	1 020,0	967,0	5,5%
Marge Brute		609,8	567,8	-0,6%
Taux de marge		59,8%	58,7%	1,1 pt
Coûts de distribution	<i>en % du CA</i>	(500,7)	(466,7)	7,3%
Frais administratifs	<i>en % du CA</i>	-49,1%	-48,3%	-0,8 pt
		(59,8)	(56,1)	6,6%
		-5,9%	-5,8%	-0,1 pt
Autres produits (charges) d'exploitation	<i>en % du CA</i>	(4,9)	(6,1)	-19,2%
		-0,5%	-0,6%	0,1 pt
Résultat Opérationnel Courant	<i>en % du CA</i>	44,4	38,9	14,2%
		4,4%	4,0%	0,4 pt
Charges non courantes		(7,1)	(1,0)	na
Résultat Opérationnel	<i>en % du CA</i>	37,3	37,9	-1,7%
		3,7%	3,9%	-0,2 pt
EBITDA	<i>en % du CA</i>	90,6	91,3	-0,7%
		8,9%	9,4%	-0,5 pt

(*) proforma

Au 31 décembre 2009, le Groupe Etam a réalisé un chiffre d'affaires de 1 020,0 M€, en hausse de 5,5%. L'activité du Groupe a progressé de 53,0 M€ par rapport au 31 décembre 2008 qui intègre 13,8 M€ d'effet de change favorable dû à l'appréciation du Yuan contre Euro de +5,1% durant cette période.

Sur l'exercice 2009, le Groupe enregistre un résultat opérationnel de 37,3 M€, en baisse de 0,6 M€ par rapport à 2008, dont les principaux éléments sont :

- gain de marge de 42 M€ expliqué par la croissance en Chine à hauteur de 63,4 M€ qui compense une perte de volume de marge en Europe de 21,3 M€ ;
- coûts de distribution en hausse de 34 M€ pour accompagner le développement en Chine (à hauteur de 39,5 M€). En Europe, le Groupe a maîtrisé ses coûts de distribution suite à la mise en place des chantiers du plan « Cap Etam ». Ces

derniers ont touché le marketing et le merchandising, le transport et la logistique, les frais d'exploitation magasins ainsi que les frais de fonctionnement des marques Etam et 1.2.3 (l'impact de « Cap Etam » est classé en charges non courantes). En parallèle, le Groupe a investi sur l'image de ses marques via les égéries et des plans de communication ;

- frais administratifs bien maîtrisés au niveau du Groupe, stables à 5,9% du chiffre d'affaires ;
- variation des autres produits et charges d'exploitation liés à la mise au rebut des agencements magasins en Chine en 2008, joue favorablement pour 1,2 M€ ;
- financement du plan « Cap Etam » pour 6,4 M€, ainsi que les coûts liés à l'arrêt de l'activité lingerie d'Etam en Allemagne pour 0,7 M€.

2.2. Chiffre d'affaires et résultat opérationnel sur le périmètre Europe

(M€)		2009	2008*	variation en %/point
Chiffre d'affaires	<i>à surface comparable et taux de change constant</i>	743,0	778,9	-4,6%
Marge Brute		444,5	465,8	-7,3%
Taux de marge		59,8%	59,8%	-
Coûts de distribution	<i>en % du CA</i>	(367,0)	(372,5)	-1,5%
		-49,4%	-47,8%	-1,6 pts
Frais administratifs	<i>en % du CA</i>	(46,4)	(47,1)	-1,6%
		-6,2%	-6,1%	-0,1 pt
Autres produits (charges) d'exploitation	<i>en % du CA</i>	(3,5)	(3,2)	10,2%
		-0,5%	-0,4%	-0,1 pt
Résultat Opérationnel Courant	<i>en % du CA</i>	27,6	43,0	-35,8%
		3,7%	5,5%	-1,8 pts
Charges non courantes		(7,1)	-	na
Résultat Opérationnel	<i>en % du CA</i>	20,5	43,0	-52,4%
		2,8%	5,5%	-2,7 pts
EBITDA	<i>en % du CA</i>	59,0	82,8	-28,7%
		7,9%	10,6%	-2,7 pts

(*) proforma



Sur l'année 2009, le chiffre d'affaires de 743,0 M€ est en baisse de -4,6% et de -7,3% à surface comparable et taux de change constant.

Les coûts de distribution présentent une économie de 5,5 M€, fruit des plans d'actions mis en place par le Groupe sur les marques Etam et 123.

Les frais administratifs bénéficient également des mesures d'économies mises en œuvre en 2009 au niveau des fonctions supports.

Les charges d'exploitation de -3,5 M€ correspondent à des variations de valeurs d'actifs (droits au bail et agencements), à des mises au rebut d'agencements suite aux cessions et rénovations des magasins et aussi aux revenus immobiliers locatifs externes.

Le résultat opérationnel de 20,5 M€ (2,8% du chiffre d'affaires) est en repli de 22,5 M€ par rapport à 2008, principalement du fait de la perte de volume de marge. Il est également impacté par le financement du plan d'économies et de l'arrêt de l'activité lingerie d'Etam en Allemagne. Ce plan concerne des actions

d'optimisation de l'organisation des enseignes et du siège pour 4,8 M€ et des actions de rationalisation du parc magasins (fermetures, transferts/découpes) pour 1,6 M€.

2.2.1. Par marque

Dans un contexte général de dégradation de la consommation d'articles d'habillement depuis le début de 2008, les variations de chiffre d'affaires par marque, à surface comparable et taux de change constant, ont été de -6,8% pour Etam et de -8,6% pour 1.2.3. Toutefois, au quatrième trimestre, la marque Etam a enregistré une moindre baisse de son activité à surface comparable (-0,7% vs quatrième trimestre 2008).

Etam

Etam comprend les activités de prêt-à-porter et de lingerie (en Europe et en franchises internationales) commercialisées sous la marque Etam, ainsi que les activités de lingerie commercialisées sous la marque Undiz.

(M€)		2009	2008*	variation en %/point
Chiffre d'affaires	<i>à surface comparable et taux de change constant</i>	568,8	589,0	-3,4%
Marge Brute		338,9	344,8	-6,8%
Taux de marge		59,6%	58,5%	-1,7%
Coûts de distribution	<i>en % du CA</i>	(283,3)	(285,7)	-0,8%
		-49,8%	-48,5%	-1,3 pts
Frais administratifs	<i>en % du CA</i>	(28,4)	(28,9)	-1,8%
		-5,0%	-4,9%	-0,1 pt
Autres produits (charges) d'exploitation	<i>en % du CA</i>	(3,5)	(4,6)	-22,9%
		-0,6%	-0,8%	0,2 pt
Résultat Opérationnel Courant	<i>en % du CA</i>	23,7	25,7	-7,8%
		4,2%	4,4%	-0,2 pts
Charges non courantes		(3,7)	-	na
Résultat Opérationnel	<i>en % du CA</i>	20,0	25,7	-22,2%
		3,5%	4,4%	-0,9 pt
EBITDA	<i>en % du CA</i>	39,4	49,3	-20,1%
		6,9%	8,4%	-1,5 pts

(*) proforma

En 2009 le chiffre d'affaires d'Etam est de 568,8 M€, en baisse de 3,4% et de 6,8% à surface comparable et taux de change constant. Sur le second semestre, l'activité a notamment souffert de la gestion prudente des stocks.

Undiz, marque de lingerie créée 2007 et qui compte 26 points de vente au 31 décembre 2009, affiche pour sa part un chiffre d'affaires en hausse de 49,3% à surface comparable et taux de change constant.

En 2009, le résultat opérationnel d'Etam est de 20,0 M€ soit 3,5% du chiffre d'affaires contre 25,7 M€ et 4,4% du chiffre d'affaires en 2008. Ses composantes sont :

- marge brute en retrait de 5,9 M€, impactée par la perte en volume de chiffre d'affaires et les offres promotionnelles réalisées tout au long de l'année pour animer le réseau. La bonne maîtrise de l'engagement et de la gestion des stocks résiduels a contribué à la hausse du taux de marge ;
- coûts de distribution en baisse de 2,4 M€. A constant, les

coûts sont maîtrisés grâce à la mise en place des chantiers d'optimisation en magasins. Des économies sont également enregistrées sur les frais de fonctionnement et sur le coût des événements pour promouvoir l'image des marques ;

- frais administratifs en réduction de 0,5M€, les marques bénéficiant des économies engendrées par les plans d'actions sur les structures support ;
- autres charges d'exploitation de -3,5 M€, incluant les impacts sur des variations de valeurs d'actifs (droits au bail et agencements) pour -2M€ et des mises au rebut d'agencements suite à des cessions externes et des rénovations dans les activités lingerie et PAP. Le gain vs 2008 (+1 M€) s'explique en partie par les VNC des mises au rebut liés à l'acquisition des magasins Jessica comptabilisées en 2008 ;
- charges non courantes de -3,7 M€, représentant les coûts de mise en place du plan « Cap Etam » pour la marque.

1.2.3

1.2.3 comprend les activités de prêt-à-porter en Europe et en franchises internationales commercialisées sous la marque 1.2.3.

(M€)	2009	2008*	variation en %/point
Chiffre d'affaires	174,2	189,9	-8,3%
<i>à surface comparable et taux de change constant</i>			<i>-8,6%</i>
Marge Brute	101,5	117,3	-13,5%
Taux de marge	58,3%	61,8%	-3,5 pts
Coûts de distribution	(96,2)	(101,3)	-5,0%
<i>en % du CA</i>	<i>-55,3%</i>	<i>-53,3%</i>	<i>-2,0 pts</i>
Frais administratifs	(8,1)	(8,1)	0,1%
<i>en % du CA</i>	<i>-4,6%</i>	<i>-4,3%</i>	<i>-0,4 pt</i>
Autres produits (charges) d'exploitation	(2,0)	(0,3)	na
<i>en % du CA</i>	<i>-1,1%</i>	<i>-0,2%</i>	<i>-0,9 pt</i>
Résultat Opérationnel Courant	(4,8)	7,6	-163,6%
<i>en % du CA</i>	<i>-2,8%</i>	<i>4,0%</i>	<i>-6,8 pts</i>
Charges non courantes	(0,7)	-	na
Résultat Opérationnel	(5,5)	7,6	-173,0%
<i>en % du CA</i>	<i>-3,2%</i>	<i>4,0%</i>	<i>-7,2 pts</i>
EBITDA	3,4	14,0	-76,0%
<i>en % du CA</i>	<i>1,9%</i>	<i>7,4%</i>	<i>-5,5 pts</i>

(*) proforma

Le chiffre d'affaires de 1.2.3 s'est élevé à 174,2 M€ en 2009 contre 189,9 M€ en 2008, soit une baisse de -8,3% (-8,6% à taux de change constant et surface comparable). La marque a subi le recul de la consommation d'habillement féminin et de l'inadéquation de ses collections aux attentes des clientes, qui s'est traduite par un recul sensible de la fréquentation dans ses magasins. En 2009, la marque 1.2.3 enregistre un résultat opérationnel négatif de -5,5 M€ en baisse de 13,1 M€ dont les composantes sont :

- marge brute en retrait de 15,8 M€ impactée essentiellement par la perte en volume du chiffre d'affaires. Les offres promotionnelles réalisées tout au long de l'année pour animer le réseau contribuent fortement à la baisse du taux de marge de 3,5 pts ;

- coûts de distribution en baisse de 5,1 M€ grâce à la mise en place des chantiers d'amélioration des coûts magasins, notamment les frais de personnel et frais d'exploitation. La marque gagne également sur ses frais de fonctionnement et ses plans média ;

- autres charges d'exploitation de -2,0 M€ représentant des baisses de valeurs d'actifs (droits au bail et agencements) pour -1,6 M€ et des VNC sur agencements mises au rebut pour -0,4 M€. L'écart vs 2008 s'explique pour partie par des plus values de cession magasins en 2008 pour 1,4 M€ ;

- charges non-courantes de -0,7 M€ correspondent aux coûts de mise en œuvre du Plan « Cap Etam » chez 1.2.3.

2.2.2. Par pays

(M€)	CA 2009	Var. réel	Var. Ifl(1)
France	635,8	-4,1%	-6,7%
Belgique /Luxembourg	33,9	-2,2%	-7,6%
Espagne/Portugal	43,6	-9,5%	-15,5%
Allemagne	19,5	-9,4%	-3,9%
Italie	7,9	-15,0%	-15,4%
Pologne	1,4	+13,9%	-14,8%
Suisse	0,9	+9,4%	+3,6%
Total autres pays d'Europe	107,2	-7,3%	-10,7%
TOTAL Europe	743,0	-4,7%	-7,3%

(1) à surface comparable et taux de change constant.

France

En France, le chiffre d'affaires représente 635,8 M€, en retrait de -4,1% et de -6,7% à surface comparable et taux de change constant.

Ce chiffre d'affaires a été réalisé dans un marché français de l'habillement féminin difficile sur l'ensemble de l'année 2009. En effet, selon les données de l'Institut Français de la Mode, la consommation de prêt-à-porter féminin dans les chaînes

spécialisées (où se situe le Groupe Etam) est en retrait de -3,3% et de -2,7% pour la lingerie.

Le chiffre d'affaires de l'activité export de 31,3 M€, compris dans le chiffre d'affaires de la France, enregistre un recul de 19,3%. L'activité du Groupe dans ses franchises internationales a été marquée en 2009 par la réduction des commandes de la part des partenaires, eux-mêmes confrontés à une conjoncture économique difficile et, pour certains d'entre eux, à une dévaluation de la devise locale.



Autres pays

Les principaux pays hors France sont : la Belgique/Luxembourg (activité lingerie d'Etam et 1.2.3), l'Espagne/Portugal et l'Italie (activité lingerie d'Etam), l'Allemagne (1.2.3), la Pologne et la Suisse où le Groupe s'est installé en propre en 2007.

Le chiffre d'affaires de cet ensemble s'est élevé à 107,2 M€ en 2009, en baisse de 7,3% et de 10,7% à surface comparable et taux de change constant.

2.3. Chiffre d'affaires et résultat opérationnel en Chine

Le Groupe Etam est présent depuis 1997 en Chine et se développe essentiellement au travers de points de vente installés dans des grands magasins sous 5 enseignes différentes (Etam, Etam Sport, Etam Week-End, EHomme et Etam Lingerie). Il y exerce son activité moyennant une redevance d'occupation directement déduite du chiffre d'affaires qui lui est reversé.

(M€)		2009	2008	variation en %/point
Chiffre d'affaires	<i>à surface comparable et taux de change constant</i>	277,0	188,1	47,3%
Marge Brute		165,3	101,9	39,1%
Taux de marge		59,7%	54,2%	+5,5 pts
Coûts de distribution	<i>en % du CA</i>	(133,7)	(94,2)	41,9%
		-48,2%	-50,1%	+1,8 pts
Frais administratifs	<i>en % du CA</i>	(13,4)	(8,9)	49,8%
		-4,8%	-4,7%	-0,1 pt
Autres produits (charges) d'exploitation	<i>en % du CA</i>	(1,5)	(3,0)	-50,4%
		-0,5%	-1,6%	-1,1 pt
Résultat Opérationnel Courant	<i>en % du CA</i>	16,8	(4,1)	na
		6,1%	-2,2%	8,3 pts
Charges non courantes		-	(1,0)	na
Résultat Opérationnel	<i>en % du CA</i>	16,8	(5,1)	na
		6,1%	-2,7%	+8,8 pts
EBITDA	<i>en % du CA</i>	31,6	8,4	274,1%
		11,4%	4,5%	6,9 pts

En Chine, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaire de 277,0 M€, dont 14,1 M€ d'impact de change favorable dû à l'appréciation du Yuan face à l'Euro. A surface comparable et taux de change constant, la croissance a été de 39,1%. Les changements apportés en 2008 à l'organisation des activités et au repositionnement des marques locales, ont permis au Groupe de renouer avec la croissance.

Cette performance est homogène sur les 3 marques principales que sont Etam, Etam Week End et Etam Sport, qui représentent 96% du chiffre d'affaires 2009, les marques EHomme et Etam Lingerie n'en représentant encore que 4%.

En 2009, le Groupe Etam en Chine enregistre un résultat opérationnel de 16,8 M€, en hausse de 21,9 M€, dont les composantes sont les suivantes :

- marge brute de 165,3 M€, en croissance de 63,4 M€ et de +5,5 points en pourcentage du chiffre d'affaires, du fait de l'attractivité des collections, des actions d'optimisation de la chaîne logistique, des processus d'approvisionnement et des conditions d'achat ;
- coûts de distribution en augmentation de 39,5 M€ dans ce contexte de forte expansion. L'optimisation des frais de personnel et des frais d'exploitation contribue au gain de taux de +1,8 pt vs 2008 ;
- frais administratifs de 13,4 M€, qui ne progressent que de 0,1 point en pourcentage du chiffre d'affaires vs 2008 ;
- autres charges d'exploitation de 1,5 M€ contre 3,0 M€ en 2008, ceux-ci ayant été impactés par les mises au rebut d'agencement liés aux forts mouvements du parc en 2008.

3. Autres composantes du compte de résultat

3.1. Résultat financier

Le résultat financier s'établit à -6,8 M€, contre -10,6 M€ en 2008, sous le double effet de la diminution de la dette et de la diminution des taux d'intérêt en 2009.

3.2. Impôt sur les résultats

Pour l'exercice 2009, la charge d'impôt s'élève à 4,5 M€ contre 13,8 M€ l'année précédente. Cette baisse significative s'explique par :

- la forte baisse du résultat avant impôt en Europe entre 2008 et 2009,
- un faible taux d'imposition en Chine,
- l'application par le Groupe de la méthode du « prix de vente minoré » au titre de laquelle les sociétés mères françaises garantissent à leurs filiales de distribution une marge opérationnelle de pleine concurrence dans leurs marchés locaux comprise entre 3% et 6% de leur chiffre d'affaires.

3.3. Résultat net

Le Résultat Net Consolidé s'élève à 24,3 M€ contre 3,0 M€ en 2008. Après prise en compte des intérêts minoritaires de 4,6 M€ contre -3,0 M€ en 2008 compte tenu des bons résultats enregistrés en Chine, le Résultat Net Part du Groupe s'élève à 19,7 M€ en 2009 contre 6,0 M€ en 2008.

4. Analyse des flux financiers

La capacité d'autofinancement (avant impôts, dividendes et intérêts) s'est élevée à 90,4 M€ contre 85,9 M€ en 2008.

En 2009 les investissements opérationnels bruts se sont élevés à 33,9 M€ contre 50,2 M€ en 2008, soit une réduction de 16,3 M€.

Au 31 décembre 2009, la dette financière nette du Groupe s'est élevée à 89,7 M€, en baisse de 46,2 M€ par rapport au 31 décembre 2008, sous l'effet de l'amélioration de la capacité d'autofinancement, d'une amélioration de 13,1 M€ du Besoin en Fonds de Roulement, de la réduction des investissements et de la baisse des charges financières et des impôts payés.

5. Evolution récente et perspectives

5.1. Chiffre d'affaires du premier trimestre 2010

Au premier trimestre 2010, le Groupe Etam a enregistré un chiffre d'affaires hors taxes de 306,5 M€ qui intègre un impact négatif de change de -7,3 M€, principalement dû à la dépréciation du Yuan face à l'Euro. L'activité est en croissance de +11,3% par rapport au 31 décembre 2008. A surface comparable et taux de change constant, elle est en croissance de 4,0%.

En Europe, après des soldes en retrait et un démarrage de début de saison difficile pour le secteur de l'habillement féminin, le chiffre d'affaires s'établit à 185,7 M€ en recul de -5,5% et de -6,1% à surface comparable et taux de change constant.

En Chine, le chiffre d'affaires du premier trimestre est en hausse de +53,0%. Cette évolution intègre un impact négatif de change de -7,4 M€. A surface comparable et taux de change constant, le chiffre d'affaires de la Chine a augmenté de +40,8%.

(M€)		T1-2010	Var réelle	Var lfi ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires Groupe		306,5	11,3%	4,0%
Europe		185,7	-5,5%	-6,1%
Chine		120,8	53,0%	40,8%
Europe par pays				
	France ⁽²⁾	160,1	-4,8%	-6,1%
	Autres pays	25,6	-9,4%	-6,3%
Europe par marque				
	ETAM ⁽³⁾	143,2	-4,1%	-5,9%
	1.2.3	42,5	-9,9%	-6,7%

(1) lfi : à surface comparable et taux de change constant

(2) y compris l'activité du Groupe à l'export

(3) y compris l'activité Undiz

5.2. Perspectives

A court et moyen terme, les perspectives du Groupe sont contrastées :

- En Europe, après dix trimestres consécutifs de baisse de chiffre d'affaires à surface comparable et taux de change constant, le Groupe doit trouver les moyens opérationnels de renouer avec la croissance d'activité à magasins constants dans ses enseignes historiques, en prêt-à-porter féminin comme en lingerie ;
- En Chine, la croissance devrait se poursuivre, notamment au travers du développement du réseau et des marques.

6. Evénements post-clôture

Certaines filiales ont remboursé une partie des avances que leur avait consenti la société Etam Développement. Pour rembourser ces avances, ces filiales se sont refinancées auprès de la société Etam Finances SNC qui a tiré :

- 50 millions d'euros sur la Tranche B du Club Deal,
- 50 millions d'euros sur un nouveau contrat de crédit à 4 ans (avril 2014).

Par ailleurs Etam Finances SNC a transmis aux banques une demande d'extension pour deux ans de la maturité du Club Deal. La possibilité et les modalités d'une telle demande sont définies

dans le contrat de ce Club Deal. Cette demande a cependant été transmise aux banques de façon anticipée par rapport aux termes prévus dans le contrat.

Projet d'offre publique de rachat d'actions

La gérance de la société Etam Développement, dans sa séance du 14 avril 2010, a décidé de mettre en œuvre un rachat d'actions Etam Développement auprès de ses actionnaires portant sur 2 857 142 actions soit 26,53% de son capital social dans le cadre d'une offre publique de rachat d'actions en vue de leur annulation, en application des dispositions des articles L. 225-204 et L. 225-207 du Code de commerce (ci-après « l'Offre »). Cette décision a reçu l'avis favorable du Conseil de surveillance lors de sa réunion du 15 avril 2010.

Cette offre sera réalisée conformément aux dispositions du titre III du livre II et plus particulièrement des articles 233-1 alinéa 5° et suivants du règlement général de l'AMF, sous condition de l'approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Etam Développement convoquée pour le 31 mai 2010, de la huitième résolution relative à la réduction de capital d'un montant maximal de 4 355 685 euros par voie d'offre publique de rachat d'actions portant sur un maximum de 2 857 142 actions.

Le concert majoritaire des familles fondatrices qui détient 5 419 317 actions Etam Développement représentant 50,33% du capital et 10 575 634 droits de vote représentant 61,60% des droits de vote, a annoncé qu'il n'apporterait aucune de ses actions à l'Offre.



Du fait de la relation qu'entraînera l'offre, certains membres du concert franchiront des seuils les obligeant à demander une dérogation auprès de l'Autorité des Marchés Financiers à l'obligation de déposer une offre publique. Il est dans l'intention du concert de voter en faveur des résolutions relatives à l'offre.

Le projet de note d'information établi par la société Etam Développement est disponible sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Etam Développement (www.etam-developpement.com à la rubrique Relations Investisseurs/ Communiqués).

7. Activité du Groupe en matière de recherche & développement

Afin d'assurer le renouvellement de leur offre de vêtements, sous-vêtements et accessoires, les marques du Groupe engagent des activités en matière de recherche et développement dans l'élaboration des collections.

II - Informations sociales et environnementales

1. Informations sociales

1.1. Effectif et formation

En 2009, l'effectif annuel moyen du Groupe était de 18 126 personnes (17 706 en 2008), féminin à 96,2%.

L'effectif annuel moyen 2009 est réparti comme suit :

	Fonctions centrales	Magasins	Logistique et Tec Center	Total
Effectif annuel moyen	1 433	15 985	605	18 023
Dont Chine	817	11 110	319	12 246

La faible progression des effectifs par rapport à 2008 (+1,8%) recouvre une évolution contrastée entre :

- la Chine (+447) où les effectifs ont repris leur progression pour accompagner la croissance de l'activité du groupe ;
- l'Europe (-130), dont la France (-202) où les effectifs ont été strictement contenus pour accompagner les effets de la crise économique sur l'activité.

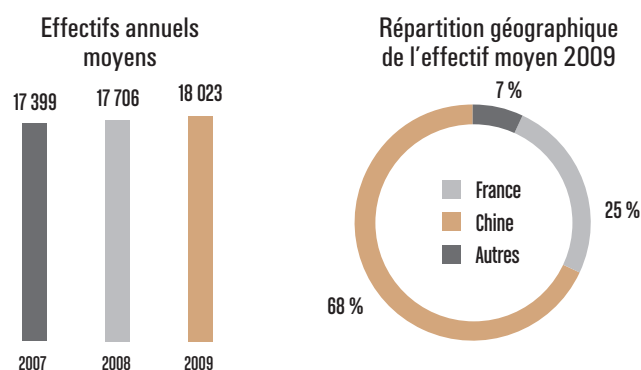
Les paragraphes qui suivent concernent principalement le périmètre du Groupe hors Chine.

La politique de formation s'est quant à elle articulée autour de quatre objectifs prioritaires :

- accompagner le développement international du Groupe ;
- renforcer le sens commercial des équipes magasins ;
- professionnaliser les métiers clés ;
- poursuivre le développement de pratiques managériales communes.

Ces actions ont concerné en 2009 plus de 3 300 personnes pour près de 29 000 heures de formations. Etam a notamment développé en 2009 des périodes de professionnalisation qui ont concerné 192 personnes. La promotion et la mobilité interne restent privilégiées au sein du Groupe, l'information sur les postes à pourvoir étant diffusée auprès de l'ensemble du personnel via une bourse d'emplois.

S'agissant des rémunérations, le Groupe privilégie les augmentations individuelles et la partie variable des salaires afin de mieux valoriser les performances personnelles.



1.2. Main d'œuvre extérieure, sous-traitance

Pour les besoins de son activité, le Groupe a essentiellement recours à des emplois salariés directs. Il fait appel à des sociétés extérieures afin de couvrir des besoins connexes tels que les supports informatiques techniques, l'entretien ou la sécurité. D'autre part, le Groupe achète des prestations de service à un grand nombre d'entreprises afin de couvrir des besoins des magasins (entretien, notamment des vitrines, retouches de vêtements proposées aux clientes, transport de fonds, etc.) mais aussi des fonctions centrales et des achats hors produits.

Ces achats sont centralisés afin d'optimiser les coûts et la qualité des prestations. Le Groupe maintient en permanence les fournisseurs en état de compétition et veille à l'obtention des meilleures conditions de marché en termes de prix et de qualité.

Compte tenu de ces éléments, la main d'œuvre extérieure et les prestataires de service ne constituent pas des facteurs de risque.

Concernant la production des collections, celle-ci est sous-traitée à un vaste réseau de professionnels de la fabrication textile qui n'entrent pas dans le cadre de la main d'œuvre extérieure et des prestataires de services décrits ci-dessus mais dont les rapports avec le Groupe sont décrits au chapitre 2.3. Le Groupe Etam, acteur international de la distribution textile, travaille avec un très grand nombre de fournisseurs et sous-traitants. Compte tenu de la taille et de la notoriété du Groupe ainsi que de la multitude des fournisseurs disponibles sur le marché, la sous-traitance de la production ne constitue pas un facteur de risque significatif.

1.3. Durée du travail

Le Groupe respecte les durées légales de travail dans ses différents pays d'implantation. Il cherche en permanence à adapter la gestion de ses effectifs à ses besoins dans le cadre des dispositions légales en matière de durée du travail.

1.4. Politique de rémunération

En 2009, la rémunération consolidée du personnel (hors intéressement et participation) du Groupe s'est élevée à 148,9 M€ et les charges sociales à 49,9 M€.

En France, le Groupe applique les dispositions du titre II du livre III du Code du Travail.

1.5. Hygiène et sécurité

Le Groupe applique les réglementations locales en la matière, au niveau des sièges, des magasins et des entrepôts.

2. Responsabilité sociale et environnementale

2.1. L'approche du Groupe Etam

Dans le cadre du programme Planète Etam, la responsabilité sociale et environnementale du Groupe s'articule autour de nos principales parties prenantes via quatre axes prioritaires : une politique de Ressources Humaines fondée sur les valeurs fondamentales d'Etam, une démarche d'achats responsables vis-à-vis de nos fournisseurs et partenaires, des actions pour l'environnement suite à un bilan carbone, un engagement sociétal auprès d'associations à vocation humanitaire.

Bien que les grands axes de notre démarche soient définis au niveau du Groupe, le programme Planète Etam est servi par une organisation décentralisée pour mieux inscrire le développement durable dans l'activité des marques. Les différentes normes ou réglementations sont appliquées par les services concernés, en coordination avec le département juridique si nécessaire.

En 2009, l'accent a été mis sur la formation de nos collaborateurs, notamment nos responsables de magasins (plus d'une soixantaine de personnes formées en 2009) et les équipes achats, qui ont désormais des outils à leur disposition sur les achats responsables : des « fiches pratiques » ont été développées sur les sujets incontournables (règlement européen REACH, prévention du travail clandestin, labels écologiques...), de même qu'une liste de points essentiels à valider avant d'entamer toute collaboration avec un fournisseur. La finalisation de notre bilan carbone a également marqué l'année 2009.

Nos équipes, naturellement sensibles aux problématiques éthiques, sont désormais mieux armées pour répondre aux enjeux de responsabilité sociale et environnementale.

2.2. Respect de l'environnement

En matière d'évaluation environnementale, le Groupe veille, pays par pays, au respect des règles de sécurité qui s'appliquent dans le cadre de son activité de distribution. Ceci concerne les règles de sécurité et procédures applicables au niveau des magasins (espace de vente et mobilier) et des entrepôts.

En 2009, l'ensemble des collaborateurs a été sensibilisé à l'impact environnemental des activités à travers plusieurs vagues de communication.

Un bilan carbone, selon la méthode développée par l'ADEME (et compatible avec la norme ISO 14064 et l'initiative GHG Protocol) a été réalisé sur l'ensemble des sites en France. Ce diagnostic des émissions de gaz à effets de serre couvre l'ensemble de la chaîne de valeur Etam (« scope 3 » du GHG Protocol) : transport des marchandises, trajets domicile - travail des collaborateurs, consommations électriques, fin de vie des emballages...

Un Comité Environnement, composé de collaborateurs seniors multi enseignes et d'un directeur issu du comité de direction, a été établi. Il analyse actuellement les résultats du bilan carbone, définira les objectifs d'Etam en la matière et assurera la mise en œuvre d'un plan de progrès et d'outils de suivi.

En 2010 le bilan carbone sera complété par des analyses de cycle de vie (ACV) de nos produits.

Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre (GES)

La consommation d'électricité est essentiellement limitée à l'éclairage et à la climatisation des magasins. Le Groupe a recours à des systèmes d'éclairage de faible puissance mais procurant une lumière satisfaisante et à des systèmes de pompe à chaleur dont le coefficient de performance est supérieur à celui d'autres systèmes de climatisation. Au siège, plusieurs initiatives en cours contribuent à améliorer la performance énergétique de nos équipements informatiques.

Le transport est également une source d'émission de GES importante pour le Groupe, et fait à ce titre l'objet d'une attention particulière par le comité environnement. Pour le transport de marchandises, réalisé par des prestataires externes, le Groupe réduit le transport aérien au profit du transport maritime. Nos prestataires font également l'objet d'une évaluation périodique de leurs pratiques sociales et environnementales.

Gestion des déchets

Du fait de ses activités, le Groupe ne génère que des déchets non dangereux, principalement récupérables (bois, emballages, papier, tissus). Les objectifs du Groupe sont :

- la réutilisation ou le recyclage (cartons, cintres),
- le recours à des produits plus écologiques (des sacs oxodégradables remplacent progressivement les sacs en plastique dans les magasins).

Le Groupe adhère à l'organisme Eco Emballage et fait figurer sur ses sacs la mention concernant le recyclage. En outre, le Groupe Etam est associé fondateur d'Eco-TLC, l'éco-organisme du textile, du linge et de la chaussure.

2.3. Achats responsables

Chaque marque conçoit ses modèles et fait appel à un vaste réseau de sous-traitants dans différentes régions du monde pour assurer la fabrication de ses produits. Pour la part de l'activité directement gérée par le Groupe (Europe continentale et franchises internationales), les sous-traitants avec lesquels il travaille sont globalement situés en Europe centrale et Europe de l'est, Afrique du nord et Asie. Les engagements commerciaux du Groupe sont assortis de conditions d'achat qui stipulent, outre les conditions des échanges commerciaux, le respect des lois applicables et du Code de Conduite du Groupe.

Pour la part des achats effectués par le Groupe depuis l'Europe au travers de ses plates-formes ou de certains de ses agents, celui-ci demande à ses fournisseurs de s'engager sur le respect des conditions et règles du Code de Conduite. En Chine, le Groupe est présent à travers un partenariat. Les équipes locales d'achat travaillent avec des façonniers locaux.



Soucieux de garantir le respect des droits de l'homme dans sa chaîne d'approvisionnement, le Groupe Etam adhère à la Business Social Compliance Initiative (BSCI). A ce titre, il s'engage à faire réaliser des audits des sites de production de ses principaux fournisseurs par des cabinets extérieurs indépendants, accrédités par les Social Accountability Accreditation Services (SAAS). Deux vagues d'audit ont déjà été réalisées.

Les fournisseurs non conformes sont assistés dans la mise en conformité de leurs usines, grâce aux formations dispensées par la BSCI notamment, et font l'objet d'un audit de suivi six mois à un an après l'audit initial.

Pour tous les produits destinés au marché européen, le Groupe a également intégré dans ses conditions d'achat un volet relatif au respect du règlement européen REACH (Registration, Evaluation and Autorisation of Chemicals). L'ensemble des fournisseurs de marchandises du Groupe ont été informés et sensibilisés sur l'impact de cette réglementation et les nouvelles responsabilités qui leur incombent. Le Groupe réalise également ses propres contrôles pour s'assurer de la conformité de ses produits.

La politique Achats Responsables s'est développée au sein du Groupe, sous l'impulsion d'un comité de pilotage composé des directeurs d'enseignes et des directrices Achats des trois enseignes.

Au-delà des audits, la sensibilisation des équipes est un axe primordial de la démarche du Groupe. Toutes les équipes achats ont été formées à notre démarche, soit plus de 100 personnes en 2009, et ont désormais à leur disposition des outils qui leur permettent de mieux intégrer les dimensions sociales et environnementales dans leur métier. Une lettre interne sur les achats responsables est également diffusée chaque mois dans l'ensemble du Groupe.

Le Groupe consolide désormais l'ensemble des données relatives à sa démarche achats responsables sur son système informatique de gestion afin de disposer d'un véritable outil de suivi de la performance sociale, environnementale et qualité de ses fournisseurs de marchandises.

L'approche aborde également de manière croissante les achats non marchands (transport, équipements, informatique, bureautique, etc.). Les appels d'offres intègrent de plus en plus systématiquement les critères sociaux et environnementaux.

2.4. Engagement sociétal

Le Groupe a structuré ses dons de produits avec l'Association du Don en Nature (ADN), concept décliné de l'initiative « Gift in Kind », née aux Etats-Unis. ADN centralise des dons et les redistribue ensuite à un ensemble d'associations à but social (Emmaüs, Petits Frères des Pauvres, Secours Catholique entre autres) auprès desquelles elle a recensé des besoins concrets. 10 000 pièces de lingerie Etam et Undiz et 10 000 articles 1.2.3 ont été donnés en 2009. Les actions se poursuivront en 2010 avec le prêt-à-porter Etam.

Dans le même ordre d'idée, le partenariat avec la mairie de Clichy (ville où le siège du Groupe est implanté) a été renouvelé, afin d'aider des jeunes en difficultés d'insertion à préparer leur recherche d'emploi.

Etam a accordé son soutien aux femmes qui entreprennent, par l'intermédiaire de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), organisme de micro-crédit. A l'occasion de la Journée de la Femme, 5% du chiffre d'affaires du samedi 7 mars 2009 en France ont été remis à l'ADIE, soit un chèque de 100 000 euros. Cette somme a permis d'aider des femmes à concrétiser leurs projets. L'opération est renouvelée en 2010.

III - Facteurs de risques

1. Risques opérationnels

1.1. Risque lié à la conjoncture économique

L'activité du Groupe étant la distribution de produits de lingerie et de vêtements de prêt-à-porter féminin, elle est sujette aux évolutions de l'environnement économique général dans les pays où le Groupe est présent et aux conséquences de celles-ci sur la consommation de produits textiles.

1.2. Risque lié à la saisonnalité

Le secteur de la lingerie et du prêt-à-porter féminin dépend particulièrement de l'adéquation des collections présentées en magasins avec les conditions météorologiques tout au long de l'année et des tendances de mode difficiles à anticiper. Bien qu'à l'écoute des envies de ses clientes et à la recherche permanente de nouveaux concepts porteurs, l'activité du Groupe Etam est sujette à l'appréciation de ses collections par ses clientes. Ce dernier ne peut donc garantir qu'il saura développer son chiffre d'affaires, sa rentabilité et ses flux de trésorerie.

1.3. Risque lié à la concurrence

La distribution de produits de lingerie et de vêtements de prêt-à-porter féminin est un secteur à forte intensité concurrentielle dans chacun des pays où le Groupe est présent. Cette intensité concurrentielle s'explique par les faibles barrières à l'entrée de ce segment de la distribution et donc par le nombre importants d'acteurs de toutes tailles qui y opèrent. Dans les dix dernières années, des sociétés de prêt-à-porter féminin ont constitué des groupes internationaux de taille supérieure à celle d'Etam. Plus récemment, des acteurs se sont développés dans la lingerie au niveau international et s'ajoutent à la concurrence d'Etam.

2. Endettement et risques financiers

2.1 Risques de crédit

Au 31 décembre 2009, la dette du Groupe est principalement composée d'un crédit multilatéral à moyen terme dit « Club Deal » signé le 8 juillet 2009 pour un montant global de 245 M€ sur une durée de trois ans. Le Groupe dispose d'une option d'extension pour un maximum de deux ans supplémentaires soumise à conditions.

Le Club Deal est assorti de certains ratios financiers (le ratio d'endettement consolidé, le ratio d'endettement financier et le ratio de couverture des frais financiers) jusqu'à l'échéance du crédit et de certains engagements juridiques usuels.

Les ratios financiers du Groupe sont calculés et appliqués une fois l'an sur la base des comptes consolidés clos le 31 décembre. Ils sont respectés au 31 décembre 2009.

2.2. Risque de liquidité

Le Club Deal a pour échéance le 8 juillet 2012, hors prise en compte des options d'extension. Par ailleurs, celui-ci devient exigible en cas de non respect des ratios financiers décrits dans la note 2.1.

Le Groupe dispose également de contrats de location financement, dont les principaux portent sur son siège à Clichy et sur les entrepôts de Compans et de Goussainville. L'encours au 31 décembre 2009 s'élève à 33,6 M€.

Enfin, le Groupe dispose de lignes bancaires bilatérales confirmées ou non dans plusieurs pays, y compris en France, permettant d'accompagner la saisonnalité des besoins de financement d'exploitation. Au 31 décembre 2009, l'encours tiré sur ces lignes s'élève à 4,2 M€, dont 4,1 M€ en Chine.

Une forte baisse d'activité dégradant la génération du flux de trésorerie et de besoin en fonds de roulement pourrait avoir un impact négatif sur la liquidité. Le tableau des échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers est présenté à la note 16.5. « Annexes Comptes consolidés au 31 Décembre 2009 ».

2.3. Risque de change

L'exposition au risque de change du Groupe résulte principalement des achats en dollars américains réalisés dans le cadre de l'approvisionnement en marchandises des différentes enseignes. La gestion du risque de change du Groupe est centralisée à la Direction Générale Finances du Groupe pour l'ensemble des enseignes.

L'encours des contrats de couverture du risque de change s'élève au 31 décembre 2009 à 82 MUSD afin de couvrir des budgets d'achats et des commandes en cours en dollar américain.

Le Groupe est par conséquent exposé aux futures fluctuations de la parité euro/dollar US dont une évolution défavorable à l'euro pourrait avoir un impact négatif sur ses marges.

2.4. Risque de taux d'intérêt

Afin de couvrir son exposition au risque de taux, le Groupe a recours à des instruments financiers permettant de figer et/ou de plafonner le taux d'intérêt payé sur une partie significative de sa dette financière. La gestion du risque de taux est centralisée. Elle s'appuie sur la mise en place de produits simples, swaps et/ou options, éligibles à la comptabilité de couverture.

Au 31 décembre 2009, le Groupe a mis en place avec ses principaux partenaires bancaires les couvertures suivantes : Swaps payeurs de taux fixe au taux moyen de 2,2733% contre Euribor 3 mois pour un notional total de 120 M€ sur la période allant du 1^{er} juillet 2009 au 1^{er} juillet 2012.

Sur la base de l'endettement financier constaté au 31 décembre 2009, une augmentation des taux d'intérêt de 1% aurait pour conséquence une augmentation de 180 milliers d'euros de la charge d'intérêt annuelle sur la dette brute et serait neutre sur la charge d'intérêt annuelle de la dette nette.

3. Risques juridiques

3.1. Risques liés aux réglementations

Le Groupe n'exerce pas d'activités réglementées soumises à des dispositions spécifiques. Il est exposé aux risques ordinaires liés à l'activité de commerce de détail de prêt-à-porter féminin et de lingerie.

Toutefois, dans les pays émergents, le Groupe reste potentiellement confronté à des incertitudes quant à l'application de la réglementation par les autorités locales.

En outre, une partie significative des achats de marchandises du Groupe est soumise à des réglementations douanières locales dont les changements peuvent éventuellement impacter les marges du Groupe.

Même si le Groupe veille au respect des dispositions légales et réglementaires, il ne peut donc pas garantir qu'il n'existe pas de risques potentiels liés à l'application de toutes les dispositions légales applicables localement à travers le monde.

3.2. Risques liés aux litiges

Tous les litiges identifiés à ce jour, notamment les litiges commerciaux courants, ont fait, conformément aux normes IFRS, l'objet de provisions si nécessaire. Il n'existe pas, à la connaissance du Groupe, d'autres litiges, arbitrages ou faits exceptionnels ayant eu dans un passé récent ou susceptibles d'avoir d'incidence significative sur la situation financière, l'activité et le patrimoine de la société et du Groupe.

3.3. Marques et propriété intellectuelle

La protection des marques, des noms de domaines et de certains modèles fait l'objet d'une attention particulière. Le Groupe, assisté de conseils en propriété intellectuelle, assure la surveillance mondiale des marques et des noms de domaine du Groupe, procède aux dépôts et aux renouvellements des dépôts de marques, et intervient auprès de tout tiers qui pourrait leur porter atteinte.

Le Groupe pourrait donc avoir à défendre ses droits de propriété intellectuelle et pourrait enquêter des coûts liés à la défense de ses droits.

3.4. Autres risques

Le Groupe Etam ne se trouve pas dans une position de dépendance technique ou commerciale significative à l'égard d'autres sociétés, clients ou fournisseurs, et dispose des actifs nécessaires à ses activités.

4. Assurances

En Europe, le Groupe a souscrit les assurances nécessaires pour couvrir les risques propres à son activité : des polices « Multirisques » pour chacun de ses entrepôts, une police « Multirisques » pour l'ensemble des magasins, une police « Responsabilité Civile », une police « Dommages-Ouvrages », une police « Pertes d'Exploitation », une police « Transport », diverses polices « Immeubles » pour les biens immobiliers dont le Groupe est propriétaire, une police « Flotte automobile », une police « Auto-missions » et diverses polices d'assurances couvrant les risques liés aux activités de tous les salariés et notamment lors de leurs déplacements professionnels à l'étranger.

La volonté du Groupe est de faire bénéficier certaines filiales européennes de certaines polices afin de réaliser de réelles économies d'échelle tout en améliorant le niveau de garanties dont bénéficient le Groupe et de ses filiales.

A compter du 1^{er} janvier 2010, le Groupe assure directement le transport amont qui était antérieurement garanti par ses transitaires.

Le Groupe a pour politique d'assurer en Europe ses risques pour des montants suffisants, son effort portant avant tout sur la prévention des risques et sur la mise en place de « moyens de substitution ».

Les sites français majeurs sont visités régulièrement par les assureurs du Groupe et font l'objet d'une visite thermo-graphique, pratique d'ordinaire réservée au monde de l'industrie.

En Chine, le Groupe dispose d'une police « Dommages » pour ses sites ainsi que d'une police couvrant sa responsabilité civile locale.



Le Groupe dispose, comme indiqué précédemment, d'une police « Responsabilité Civile Mandataires Sociaux » couvrant tous ses Dirigeants de droit ou de fait dans tous les pays aux seules exceptions des Etats-Unis d'Amérique et du Canada, dans lesquels il n'exerce aucune activité.

IV - Autres informations : société mère et filiales

1. Société mère

Etam Développement SCA est la société mère du Groupe Etam. Ses recettes proviennent exclusivement des dividendes et/ou intérêts reçus de ses filiales et de la refacturation des prestations de service effectuées pour leur compte. A ce titre, les produits d'exploitation enregistrés par la société s'élèvent en 2009 à 6,1 M€ et les produits financiers issus des participations à 17,9 M€. Le bénéfice net comptable pour l'exercice 2009 s'élève à 20,4 M€ contre 12,6 M€ pour l'exercice 2008.

2. Prise de participation significative ou de contrôle

2.1. Dans les sociétés ayant leur siège en France

En 2009, ni Etam Développement ni ses filiales n'ont pris le contrôle d'autres sociétés.

2.2 Dans les sociétés ayant leur siège à l'étranger

En 2009, le Groupe a acquis en deux étapes 16% de pourcentage d'intérêt et 20% de droits de vote supplémentaires dans Modasia Holding SA, qui détient les filiales du groupe en Chine :

- en avril 2009, augmentation de capital réservée permettant l'augmentation du pourcentage d'intérêt et de contrôle du Groupe dans ses filiales chinoises respectivement de 60% à 66% et de 60,0% à 70,2% ;
- en novembre 2009, acquisition de 10% du capital de Modasia permettant l'augmentation du pourcentage d'intérêt et de contrôle du Groupe dans ses filiales chinoises respectivement de 66% à 76% et de 70,2% à 80,85%. Cette acquisition est assortie d'une clause d'ajustement de prix, celui-ci étant payable le cas échéant en 2012.
- au 31 décembre 2009, sur la base des perspectives de résultat de Modasia Holding SA estimées, cet ajustement de prix est pris en compte dans l'endettement financier du Groupe à hauteur de 5,6 millions d'euros en « autre dette à caractère financier ».

3. Résultat et affectation du résultat

3.1. Bilan et compte de résultat

Principes et méthodes comptables : les comptes annuels ont été établis conformément au plan comptable général 1999 et aux principes comptables généralement admis en France.

L'exercice 2009 n'a pas fait l'objet de changement de méthode comptable.

3.2. Résultat de l'activité - Proposition d'affectation du résultat

L'exercice se solde par un bénéfice de 20 362 285 euros qu'il est proposé d'affecter de la manière suivante :

	(en €)
Origine du résultat à affecter	
Report à nouveau antérieur	142 430 652,25
Résultat de l'exercice 2009	20 362 285,29
Total	162 792 937,54
Affectation	
Réserve légale	0,00
En application de l'article 23 des statuts : prélèvement en faveur des associés commandités	1 627 929,38
Dividendes	0,00
Report à nouveau	161 165 008,16
Total	162 792 937,54

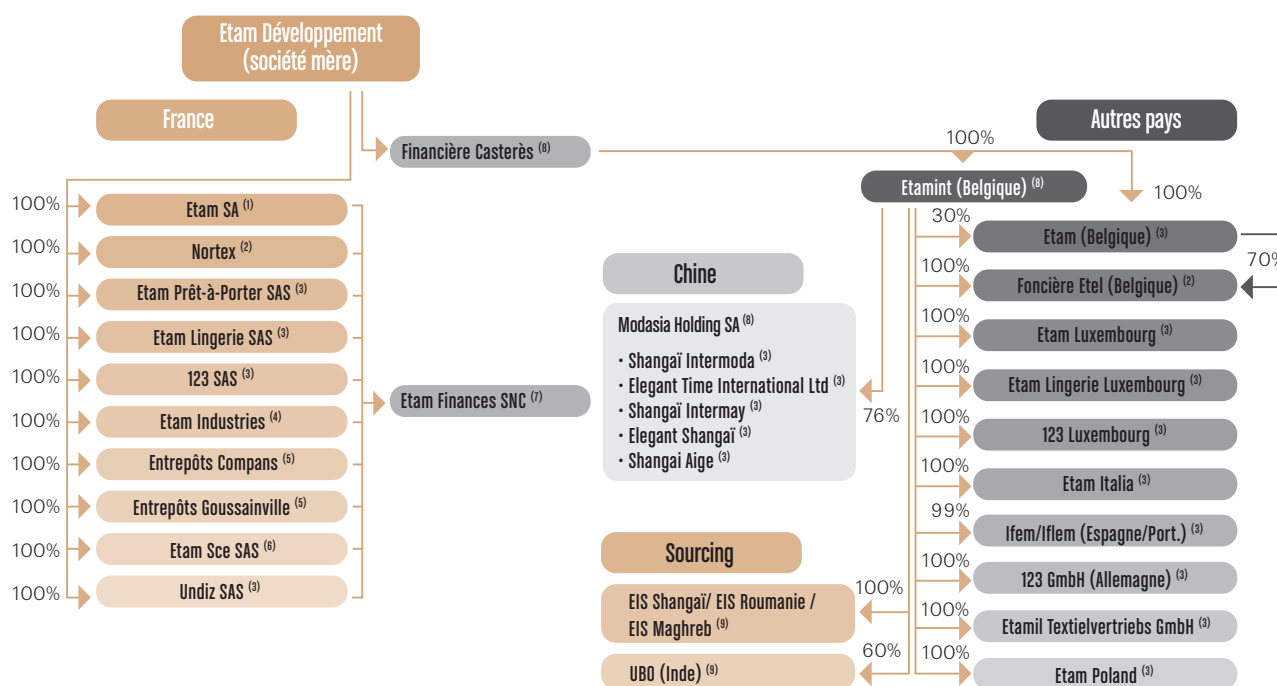
3.3. Montant des charges non déductibles

Le montant global des dépenses et charges visé à l'article 39-4 du Code général des Impôts s'élève à la clôture de l'exercice 2009 à 109 070 euros.

Le montant de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses en 2009, majoré des contributions additionnelles, s'élève à 37 553 euros.

4. Organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2009

L'organigramme ci-dessous décrit le fonctionnement général du Groupe Etam et de ses principales filiales opérationnelles.



- (1) Société d'exploitation des marques
 (2) Société portant des actifs immobiliers
 (3) Société d'exploitation
 (4) Centre technique
 (5) Centre logistique
 (6) Société de services
 (7) Centrale de trésorerie
 (8) Holding de participation
 (9) Bureau d'achats*

* Cessation des activités d'EIS Maghreb au 31/12/2009

5. Délais de paiement fournisseurs

(Articles L441-6.1 & D441-4 du Code de Commerce).

Les comptes clients d'Etam Développement sont à 0 au 31/12/2009.

Le solde des dettes de la société Etam Développement à l'égard de ses fournisseurs au 31/12/2009, s'élevait à 134 704,24 € et était constitué de :

Factures à échoir : pour 41,68 € soit 0%
Factures échues : pour 134 662,56 €.



Partie 2. Informations susceptibles d'avoir une influence sensible en cas d'offre publique

1. Répartition du capital et des droits de vote

Les tableaux ci-dessous ont été réalisés à partir des informations dont dispose la société concernant les actions détenues sous

forme nominative au 31 décembre 2009 et celles concernant les participations directes ou indirectes excédant l'un des seuils définis à l'article L. 233-7 du Code de Commerce dont elle a connaissance.

	Nombre de titres	% du capital	Droits de vote réels	% de droits de vote
Groupe de contrôle ⁽¹⁾	5 419 317	50,33%	10 575 634	61,60%
Financière de l'Echiquier ⁽²⁾⁽³⁾	596 869	5,54%	596 869	3,48%
INTECO ⁽⁴⁾	583 037	5,41%	1 166 074	6,79%
LINTO ⁽⁴⁾	564 275	5,24%	1 128 550	6,57%
Etam Développement	0	0,00%	0	0
Autres	3 604 965	33,48%	3 701 165	21,56%
<i>dont au porteur</i>	<i>3 425 940</i>	<i>31,81%</i>	<i>3 450 940</i>	<i>20,10%</i>
<i>dont nominatif</i>	<i>179 025</i>	<i>1,66%</i>	<i>250 225</i>	<i>1,46%</i>
Total	10 768 463	100,00%	17 168 292	100,00%

(1) Groupe de contrôle détenant de concert (depuis l'introduction en bourse, les membres du groupe de contrôle ont indiqué contrôler ensemble le capital et les droits de vote attachés aux actions) :

	Nombre de titres	% du capital	Droits de vote réels	% de droits de vote
Famille Milchior	1 448 932	13,46%	2 634 864	15,35%
Fitema Participations ⁽⁵⁾	2 773 680	25,76%	5 547 360	32,31%
Total Famille Milchior	4 222 612	39,21%	8 182 224	47,66%
Tarica Marie-Claire	1 196 705	11,11%	2 393 410	13,94%
Total	5 419 317	50,33%	10 575 634	61,60%

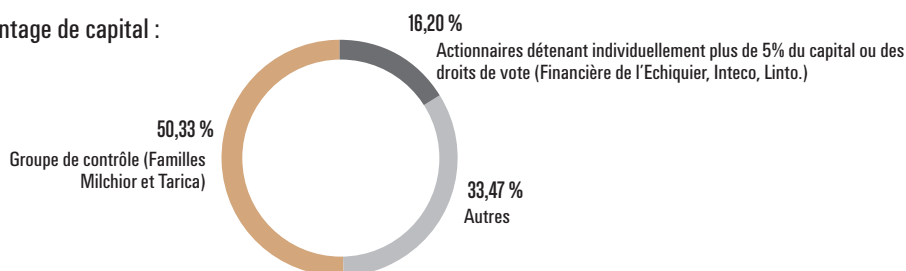
(2) Actions au porteur

(3) Fonds d'investissement français. Nombre de titres et de droits de vote déclarés lors d'un franchissement de seuil en novembre 2007

(4) Holding financier de droit américain

(5) Fitema participations est contrôlée par la famille Milchior

Répartition en pourcentage de capital :



Franchissements de seuil déclarés au cours de l'exercice 2009 :

- Par courrier du 3 février 2009, complété par des courriers des 4 et 5 février, M. Pierre Milchior a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 29 janvier 2009, le seuil de 5% du capital de la société Etam Développement et détenir individuellement 698 472 actions Etam Développement représentant 1 158 944 droits de vote, soit 5,86% du capital et 6,32% des droits de vote de cette société.

Par ailleurs, la famille Milchior, a déclaré, avoir franchi en hausse, le 29 janvier 2009, le seuil de 10% du capital de la société Etam Développement et détenir 1 423 932 actions Etam Développement représentant 2 609 864 droits de vote, soit

11,94% du capital et 14,22% des droits de vote de cette société. Ces franchissements de seuils résultent d'une acquisition d'actions Etam Développement par M. Pierre Milchior. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« La famille Milchior rappelle qu'elle agit de concert avec la famille Tarica et Fitema Participations. Du fait du contrôle qu'elle exerce sur Etam Développement au travers des pouvoirs de ses représentants gérants commandités, la famille Milchior est l'actionnaire prépondérant au sein de ce concert.

La famille Milchior contrôle Etam Développement au sens de l'article L. 233-3 I du code de commerce car elle dispose du pouvoir d'en nommer et révoquer les gérants.

En effet, Etam Développement est une société en commandite par actions qui comprend deux catégories d'associés : des commanditaires (titulaires d'actions) et des commandités. Aux termes des statuts (article 21.6 des statuts) les décisions des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des commanditaires, ne sont valablement prises que si elles sont également adoptées par la majorité des associés commandités. La majorité des commandités sont des représentants de la famille Milchior.

Etam Développement SCA a 5 associés commandités, dont 4 sont des représentants de la famille Milchior (article 1 des statuts) : M. Pierre Milchior, M. Laurent Milchior et Melle Vanessa Milchior et Gerset, société par actions simplifiée, contrôlée par M. Laurent Milchior et Melle Vanessa Milchior et présidée par M. Pierre Milchior.

En sa qualité de commandité, Gerset nomme et révoque les gérants de la société Etam Développement. La nomination et la révocation des gérants est de sa compétence exclusive (article 14.3 des statuts). Les fonctions de gérant sont à durée indéterminée (article 14.4 des statuts). Les gérants de la société Etam Développement sont : M. Pierre Milchior, Mme Marie-Claire Tarica et M. Laurent Milchior nommé par Gerset en juillet 2008. La famille Milchior indique qu'elle envisage d'acquiescer des actions supplémentaires, sachant que cette intention sera évaluée en fonction des opportunités de marché et des contraintes réglementaires liées à cet accroissement de participation.

Elle n'a pas l'intention de nommer un gérant supplémentaire. »

- Par courrier du 10 juin 2009, la société GLG Partners LP, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 juin 2009, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société Etam Développement et détenir pour le compte desdits fonds, 439 156 actions Etam Développement représentant autant de droits de vote, soit 3,68% du capital et 2,40% des droits de vote de cette société.

- La société Fitema Participations a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 25 juillet 2009, le seuil de 25% du capital de la société Etam Développement et détenir individuellement 2 773 680 actions Etam Développement représentant 5 547 360 droits de vote, soit 25,76% du capital et 32,31% des droits de vote de cette société.

- La famille Milchior et la famille Tarica ont déclaré avoir franchi de concert en hausse, le 25 juillet 2009, le seuil de 50% du capital de la société Etam Développement et détenir de concert 5 394 317 actions Etam Développement représentant 10 550 634 droits de vote, soit 50,09% du capital et 61,45% des droits de vote de cette société. Ces franchissements de seuils résultent de l'annulation de 1 159 495 actions Etam Développement auto-détenues.

- Par courrier du 27 juillet 2009, complété par un courrier du 28 juillet, les franchissements de seuils suivants ont été déclarés :

- Les membres de la famille Milchior ont déclaré avoir franchi en hausse, le 24 juillet 2009, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Fitema Participations qu'ils contrôlent, les seuils de 15%, 20%, 25% et 1/3 du capital et des droits de vote de la société Etam Développement et détenir 4 197 612 actions Etam Développement représentant 8 157 224 droits de vote, soit 35,19% du capital et 44,51% des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition de la totalité du capital de la société Fitema Participations, qui détient directement 2 773 680 actions Etam Développement, par la famille Milchior.

- Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée : « La famille Milchior rappelle qu'elle agit de concert avec la famille Tarica et Fitema Participations. Du fait des pouvoirs de ses représentants gérants commandités, la famille Milchior est l'actionnaire prépondérant au sein de ce concert et contrôle Etam Développement au sens de l'article L. 233-3 I du code de commerce car elle dispose du pouvoir d'en nommer et révoquer les gérants. »

Franchissements de seuil déclarés entre le 31 décembre 2009 et le 31 mars 2010 :

- Par courrier du 3 février 2010, la société Financière de l'Echiquier, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 1er février 2010, le seuil de 5% du capital de la société Etam Développement et détenir pour le compte desdits fonds, 511 500 actions Etam Développement représentant autant de droits de vote, soit 4,75% du capital et 2,98% des droits de vote de cette société.

A la connaissance de la société, et sur la base des déclarations de franchissement de seuils reçues, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

2. Actionnariat salarié

A la clôture de l'exercice 2009, il n'existait aucune participation des salariés telle que définie à l'article L. 225-102 du Code de Commerce dans le capital social de la société.

3. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en période d'offre publique

A la connaissance de la société :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au paragraphe 3. ci-dessus.
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.
- En matière de pouvoirs de la gérance, les délégations en cours sont décrites dans le tableau des délégations en matière d'augmentation du capital en cours de validation figurant au paragraphe IV., et s'agissant du rachat d'actions au paragraphe 6. ci-après.
- Les règles de nomination et de révocation des membres de la gérance sont les règles légales et statutaires décrites au paragraphe 7.4.
- La modification des statuts de la société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions des gérants.

3.1. Pactes d'actionnaires - Engagement collectif

Les membres du Groupe familial Milchior (familles Milchior et Tarica), actionnaires de la société Etam Développement, ont signé en date du 31 juillet 2006 un engagement collectif de



conservation de titres conformément à l'article 787 B du Code Général des Impôts, aux termes duquel ils se sont engagés à conserver collectivement 2 364 792 actions Etam Développement représentant 20% des droits financiers et 26,72% des droits de vote attachés aux actions émises par la société.

Cet engagement collectif a été conclu pour une durée de deux ans à compter du 31 juillet 2006. Il est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de deux ans et il est toujours en vigueur.

3.2. Droits de vote double

L'Assemblée Générale du 24 mars 1997 a modifié les statuts de la société et précisé qu'un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative au nom d'un même actionnaire depuis 4 ans au moins, ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit. Ce droit de vote double cesse dès lors que les actions en bénéficiant font l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par voie de succession ou donation familiale.

Il n'existe pas d'obligation de déclaration de franchissement de seuils statutaires autres que les seuils visés à l'article L. 233-7 du Code de Commerce.

4. Forme juridique

Etam Développement est une société en commandite par actions française régie notamment par le livre deuxième du Code de Commerce. Ce statut a été adopté par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 1996, afin de préserver l'identité et la culture de l'entreprise et d'assurer ainsi à long terme, sa pérennité, dans l'intérêt du Groupe et de l'ensemble des actionnaires.

4.1. Fonctionnement d'une société en commandite par actions

Au sein d'une société en commandite par actions, il existe deux sortes d'associés :

- Les associés commanditaires, apporteurs de capitaux, qui ne sont responsables des dettes sociales qu'à concurrence du montant de leurs apports.
- Les associés commandités, apporteurs en industrie, qui sont tenus indéfiniment et solidairement responsables des dettes sociales envers les tiers. Une même personne peut avoir la double qualité d'associé commandité et de commanditaire.

Un Conseil de Surveillance est nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires et chargé de contrôler la gestion de l'entreprise. Les commandités, même commanditaires, ne peuvent être élus, ni participer à la désignation des membres du Conseil de Surveillance.

4.2. Associés commandités de la société (article 1 des statuts)

Les associés commandités sont Monsieur Pierre Milchior, Madame Marie-Claire Tarica, Mademoiselle Vanessa Milchior, Monsieur Laurent Milchior et Gerset, société par actions simplifiée dont le siège social est à Clichy (92110), 57-59 rue Henri Barbusse.

4.3. Droits et obligations des associés commandités (Article 13 des statuts)

Les décisions des Assemblées, tant Ordinaires qu'Extraordinaires, ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par la majorité des associés commandités (par exception, l'accord des commandités n'est pas requis pour les décisions concernant la nomination et la révocation des membres du Conseil de Surveillance et des commissaires aux comptes, la fixation de leur rémunération et l'approbation des conventions soumises à autorisation).

Les droits des associés commandités dans le résultat de la société sont rappelés au paragraphe « Répartition des bénéfices et modalités de paiement des dividendes (Article 23 des statuts) ». Les associés commandités sont tenus indéfiniment et solidairement responsables des dettes sociales envers les tiers.

Tout associé commandité non gérant est en droit d'exercer un contrôle sur la gestion de la société et dispose à cet effet des mêmes pouvoirs d'investigation que les commissaires aux comptes. La désignation de tout nouvel associé commandité est faite par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire prise avec l'accord de tous les associés commandités.

4.4. La gérance (Articles 14 et 15 des statuts)

Aux termes des statuts, la société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants personnes physiques ou morales ayant la qualité d'associé commandité. Les gérants actuels sont Pierre Milchior, Laurent Milchior et Marie-Claire Tarica.

4.4.1. Nomination-Révocation des gérants

La nomination et la révocation de tout gérant est de la compétence de la société Gerset, pour autant qu'elle ait la qualité d'associé commandité à la date de la décision. A défaut pour Gerset de détenir cette qualité, la nomination et la révocation de tout gérant seront de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés commanditaires, agissant sur proposition et avec l'accord de tous les associés commandités.

4.4.2. Durée de la gérance

Les fonctions de gérant sont à durée indéterminée. Elles prennent fin par le décès, l'incapacité ou l'interdiction, le redressement, la liquidation judiciaire, la faillite personnelle, la révocation ou la démission et le dépassement de l'âge de 80 ans sauf prorogation décidée par la majorité des associés commandités et ce, pour une durée de cinq ans renouvelable une fois. En cas de vacance de la gérance pour cause d'incapacité ou de décès simultané de deux gérants, la gérance sera assurée par les commandités statuant à la majorité simple et ce, jusqu'à la désignation de la nouvelle gérance. La perte de la qualité de gérant entraîne automatiquement et de plein droit la perte de la qualité d'associé commandité. La société n'est pas dissoute en cas de cessation des fonctions d'un gérant, pour quelque cause que ce soit. Le gérant qui démissionne doit prévenir chacun des associés commandités six mois au moins à l'avance.

4.4.3. Rapport avec les tiers

Chacun des gérants a tous pouvoirs pour engager la société à l'égard des tiers. Il les exerce dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi et les statuts au Conseil de Surveillance et aux Assemblées Générales d'actionnaires. Les cautions, avals et garanties donnés par la société doivent faire l'objet d'une autorisation prise à la majorité

des associés commandités ; ces derniers peuvent consentir une autorisation globale annuelle.

4.4.4. Rapport avec la société et les actionnaires

Dans les rapports avec la société et les actionnaires, les gérants peuvent prendre entre eux toutes mesures qu'ils jugent souhaitables pour assurer l'unité de gestion et de représentation de la société. Les gérants peuvent procéder, sous leur responsabilité, à toutes délégations de pouvoirs qu'ils jugent nécessaires au bon fonctionnement de la société et du Groupe.

4.4.5. Rémunération de la gérance

La gérance ne reçoit aucune rémunération statutaire. Toute autre rémunération de la gérance, qu'elle soit fixe, proportionnelle ou indexée, est fixée et modifiée par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant avec l'accord de la majorité des associés commandités. Sa répartition entre les gérants est décidée par ces derniers. Des options d'achat ou de souscription d'actions de la société peuvent être accordées aux gérants par décision de la majorité des associés commandités sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Partie 3. Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité

Autorisation	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant nominal d'augmentation de capital autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS ⁽¹⁾	19 juin 2009	18 août 2011	20 000 000 €	-	20 000 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS ⁽¹⁾ par offre au public	19 juin 2009	18 août 2011	15 000 000 €	-	15 000 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS au moyen d'un placement privé réservé à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs	19 juin 2009	18 août 2011	20 % du capital par an	-	20 % du capital par an
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes	19 juin 2009	18 août 2011	Montant des réserves, bénéfices, primes	-	Montant des réserves, bénéfices, primes
Autorisation d'augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature	19 juin 2009	18 août 2011	10 % du capital	-	10 % du capital
Autorisation d'émettre des stock options	17 juin 2008	16 août 2011	2 % du capital	-	2 % du capital
Autorisation d'attribuer des actions gratuites	17 juin 2008	16 août 2011	10 % du capital	-	10 % du capital

(1) Droit Préférentiel de Souscription

Partie 4. Informations relatives au fonctionnement du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice

La gérance a été autorisée par l'assemblée générale du 17 juin 2008 à procéder à l'achat, dans la limite légale, des actions de la société, sans jamais pouvoir détenir plus de 10% du capital de la société, étant précisé que le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% du capital.

La société n'a procédé à aucune opération d'achat ou de vente d'actions propres en dehors de celles réalisées dans le cadre du contrat de liquidité entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice.

Dans le cadre de son contrat de liquidité et conformément à la Charte de déontologie AMAFI, la société a procédé en 2009 :

- à l'achat de 35 982 actions au prix moyen pondéré de 14,024 €,
- à la vente de 59 078 actions au prix moyen pondéré de 13,318 €.

Le 20 novembre 2009, le Groupe Etam Développement a résilié le contrat de liquidité conclu avec la Société Générale Securities. A cette date, les moyens figurant au compte de liquidité étaient de 296 678,79 €.

Le montant des frais de négociation au titre du contrat de liquidité, s'est élevé à 26 600 € pour la période allant du 1er janvier au 20 novembre 2009.

Nombre d'actions inscrites à la clôture de l'exercice : 0

Valeur évaluée au cours d'achat : -

Valeur nominale : -

Le 25 juillet 2009, la société Etam Développement a procédé à l'annulation de 1 159 495 titres (soit 9,72% du capital) détenus dans le cadre de son programme de rachat d'actions :

- dont 501 075 initialement affectés à la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions et réalloués à l'objectif d'annulation,
- et 658 420 affectés à l'objectif d'annulation.

A ce jour, la société ne détient plus aucune action propre.



Comptes annuels

Bilan.....	23
Compte de résultat.....	24
Résultats et éléments caractéristiques de la société mère au cours des cinq derniers exercices	25
Filiales et participations.....	26
Notes aux annexes aux comptes annuels	27

I - Bilan

1. Actif

en euros	31.12.2009			31.12.2008	31.12.2007
	brut	amort-prov	net		
Immobilisations corporelles :					
- Autres immobilisations corporelles	81 077	47 221	33 855	53 650	134 598
Immobilisations financières :					
- Autres participations	239 537 981	64 290 873	175 247 108	130 595 473	151 348 941
- Autres titres Immobilisés			-	8 151 250	7 558 694
- Autres immobilisations financières	52 511		52 511	41 003	38 616
Total I	239 671 568	64 338 094	175 333 474	138 841 376	159 080 849
Avances et acomptes versés sur commandes	924	874	50	1 569	1 361
Créances d'exploitation :					
- Créances clients et comptes rattachés	2 498 797		2 498 797	57 977	556 701
- Autres créances	114 017 151	16 881	114 000 271	228 705 864	159 966 156
Divers :					
- Valeurs mobilières de placement	785		785	163 150	523 819
(dont actions propres O)					
- Disponibilités	48 673		48 673	101 356	199 227
Charges constatées d'avance					826
Total II	116 566 330	17 755	116 548 576	229 029 915	161 248 090
Charges à répartir sur plusieurs exercices III					
Primes de remboursement des obligations IV					
Ecart de conversion actif V	311		311		
Total général (I à V)	356 238 209	64 355 849	291 882 361	367 871 291	320 328 939

2. Passif

en euros	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Capital	16 416 415	18 184 054	18 184 054
Primes d'émission, fusion, apports	100 160 956	121 493 650	121 493 650
Réserve légale	1 818 406	1 818 406	1 807 125
Réserves réglementées			
Autres réserves	5 202 660	5 202 660	5 202 660
Report à nouveau	142 430 652	131 229 147	82 854 806
Résultat de l'exercice	20 362 285	12 640 199	55 148 717
Provision réglementée			1
Total I	286 391 376	290 568 116	284 691 013
Provisions pour risques et charges	338 708	648 128	1 996 148
Total III	338 708	648 128	1 996 148
Dettes financières :			
- Emprunts et dettes auprès Ets crédit	1 410	1 993	18 403
- Emprunts et dettes financières divers	1 725 897	73 005 550	29 012 847
Dettes d'exploitation :			
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 916 707	835 378	1 213 946
- Dettes fiscales et sociales	1 508 263	1 310 578	3 058 445
- Autres dettes		1 501 548	338 137
Total IV	5 152 277	76 655 047	33 641 778
Ecart de conversion passif V			
Total général (I à V)	291 882 361	367 871 291	320 328 939



II - Compte de résultat

<i>en euros</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Production vendue : biens et services			
= Chiffre d'Affaires Net			
- Reprises sur provisions et transferts de charges	68 885	61 404	211 883
Autres produits	6 008 363	5 484 821	7 088 324
Total I	6 077 248	5 546 224	7 300 207
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	4 983	3 632	450
Autres achats externes	2 886 986	2 395 236	2 501 067
Impôts, taxes et assimilés	196 676	454 261	301 158
Charges de personnel :			
- Salaires et traitements	2 630 197	2 050 516	3 423 952
- Charges sociales	747 904	517 588	1 095 434
Dotation aux amortissements et provisions			
- Dotation amortissements sur immobilisations	19 795	28 591	13 610
- Dotation provisions actif circulant	17 755		
- Dotation provisions pour risques et charges	289		110
Autres Charges	205 360	190 336	88 165
Total II	6 709 945	5 640 160	7 423 946
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	(632 697)	(93 935)	(123 739)
PRODUITS FINANCIERS			
- De participations	17 858 474	30 853 297	47 953 835
- Autres intérêts et produits assimilés	7 134 438	10 294 959	5 911 049
- Reprises sur provisions et transferts de charges	17 043 557	3 951 116	359 076
- Différence (+) de change		37 007	11 006
- Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	109 178	48 591	111 471
Total V	42 145 648	45 184 969	54 346 437

<i>en euros</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
CHARGES FINANCIÈRES			
- Dotations aux amortissements et provisions	31 156 934	41 790 038	3 476 971
- Intérêts et charges assimilées	1 176 781	3 287 125	995 919
- Différence (-) de change		55 788	10 190
- Charges nettes sur cession valeurs mobilières placement	81 430	406 680	287 364
Total VI	32 415 145	45 539 631	4 770 444
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	9 730 503	(354 662)	49 575 993
RÉSULTAT COURANT AV. IMPOT	9 097 806	(448 597)	49 452 254
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
- Sur opérations de gestion	0	396	21 217
- Sur opérations en capital		89 357	394 557
- Reprises sur provisions et transferts charges	25 000	-	
Total VII	25 000	89 753	415 774
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
- Sur opérations de gestion	465 967	299 709	141 571
- Sur opérations en capital		89 357	310 010
- Dot exceptionnelles sur amort. et provisions	331 207	25 000	
Total VIII	797 174	414 066	451 581
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	(772 174)	(324 313)	(35 807)
Participation des salariés (IX)			
Impôt sur les bénéfices (X)	(12 036 653)	(13 413 109)	(5 732 270)
TOTAL DES PRODUITS	48 247 895	50 820 947	62 062 418
TOTAL DES CHARGES	27 885 610	38 180 748	6 913 701
BÉNÉFICE OU PERTE	20 362 285	12 640 199	55 148 717

III - Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

<i>en euros</i>	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2009
Capital en fin d'exercice					
- Capital social	18 025 508	18 071 243	18 184 054	18 184 054	16 416 415
- Nombre d'actions ordinaires	11 823 958	11 853 958	11 927 958	11 927 958	10 768 463
- Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote)					
- Nombre maxi. d'actions futures à créer					
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droit de souscription	227 748	124 000	74 000		
Opérations et résultat					
- Chiffre d'affaires HT	9 887 846	7 297 129	7 088 324	5 484 820	6 008 363
- Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	1 179 099	13 424 919	52 547 334	37 117 947	22 783 052
- Impôts sur les bénéfices	357 418	(7 839 084)	(5 732 270)	(13 413 109)	(12 036 653)
- Participation des salariés					
- Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	1 257 426	12 095 059	55 148 717	12 640 199	20 362 285
- Résultat distribué	3 547 187	5 926 979	5 963 979		
Résultat par action					
- Résultat après impôts, participation, mais avant dotations aux amortissements	0	2	5	4	3
- Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	0	1	5	1	2
- Dividende attribué	0	1	1		
Personnel					
- Effectif moyen salariés	11	10	9	7	6
- Montant masse salariale	3 675 324	3 360 576	3 423 952	2 050 516	2 630 197
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales)	1 316 185	1 068 602	1 095 434	517 588	747 904



IV - Filiales et participations

Filiales et participations	Capital *	euros		euros		Brute		Nette		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en €)	Montant des cautions et avals donnés par la société (en €)	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé (en €)*	Résultat du dernier exercice clos (en €)*	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en €)*	Observations
		euros		euros		Nette									
		A) Renseignements détaillés sur les filiales et participations (ci-dessous)													
1. Filiales (plus de 50 % du capital détenu)															
Filiales françaises															
ETAM SA	1 294 765	14 177 283	99,99%	51 602 759	51 602 759	85 657 057	15 092 125	1 739 345	9 553 950						
NORTEX SA	389 473	11 509 382	99,97%	28 572 265	28 572 265		18 938 500	5 389 705	2 697 024						
ETAM SCE	8 017 430	3 296 495	100,00%	8 019 470	8 019 470		36 660 153	528 254							
COMPANS	609 797	2 461 905	100,00%	6 360 000	2 765 466		12 817 692	(215 734)							
GOUSSAINVILLE	482 110	132 459	100,00%	3 578 565	794 889		11 534 636	275 390							
ELAN INDUSTRIES	194 221	1 748	99,94%	1 383 001	369 460		5 123 937	304 563							
CASTERES	7 251 150	52 486 778	100,00%	5 148 123	5 148 123	39 096	0	54 512 587							
UNDIZ	2 515 750	334 545	100,00%	8 537 000	1 543 751		16 277 775	(2 180 024)							
COVI DEUX	37 000	-19 131	100,00%	37 000	37 000	2 582	0	(5 956)							
1.2.3. SAS	6 414 350	-35 787	100,00%	15 560 496	15 560 496	334 590	154 006 513	(12 267 307)							
ETAM LINGERIE	5 607 500	19 697 343	100,00%	12 528 004	12 528 004	788 032	299 522 953	18 293 724	5 607 500						
ETAM PAP	13 313 800	15 063 983	100,00%	98 211 298	48 305 425	2 148 345	221 199 863	(24 042 826)							
Total				239 537 981	175 247 108										

B) Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations

- Filiales non reprises en A :
 - françaises
 - étrangères
- Participations non reprises en A :
 - françaises
 - étrangères

* Ces informations non disponibles ne sont pas renseignées

Notes annexes aux comptes annuels

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2009, dont le total est de 291 882 000 d'euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 20 362 000 d'euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.

Sauf mention contraire, les informations chiffrées sont données en euros.

Les notes et les tableaux, n° 1 à 6 ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

1. Faits caractéristiques

- En juillet 2009, la société Etam Développement a décidé de procéder à l'annulation de 1 159 495 actions propres devenues disponibles que la société détenait en portefeuille, et de réduire en conséquence le capital d'une somme de 1 767 639 euros, pour le ramener de 18 184 054 euros à 16 416 415 euros et d'imputer la différence entre le prix de rachat des titres annulés, soit la somme de 23 100 332,04 euros, et la valeur nominale des titres annulés, soit la somme de 21 332 693,35 euros, sur le poste de prime d'apport et de fusion, portant ainsi son solde créditeur de 120 576 516,78 euros à 99 243 823,43 euros.
- En septembre 2009, la Société Etam Développement a souscrit à l'augmentation de capital de 70 000 000 euros de la société Etam prêt-à-porter, à celle de 1 500 165 euros de la société Goussainville, et celle de 4 000 000 euros de la société Undiz.

2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises en vigueur (Plan Comptable Général 1999 actualisé par les règlements du Comité de la Réglementation comptable).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, sur la base de :

- la continuité de l'exploitation,
- la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- l'indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les principales règles d'évaluation sont les suivantes :

2.1. Immobilisations : options comptables

- a) Coût d'acquisition des immobilisations corporelles (honoraires, commissions etc. liés à l'acquisition) : la société Etam Développement a opté pour le maintien de leur comptabilisation en charges.
- b) Les coûts d'emprunts sont comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils sont encourus.

2.1.1. Immobilisations corporelles

Les amortissements économiquement justifiés sont déterminés en fonction de la durée de vie prévue, en mode linéaire.

Les durées d'amortissement généralement pratiquées sont les suivantes :

Véhicules	3 à 4 ans
Mobilier de bureau	0 à 10 ans

2.1.2. Immobilisations financières

Titres de participation : les titres de participation sont évalués à leur valeur historique hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité et leurs perspectives d'évolution économique.

Autres titres immobilisés : ce poste qui comprend les actions propres Etam Développement, acquises conformément aux autorisations octroyées par l'Assemblée Générale, hormis les actions affectées aux plans d'options d'achat d'actions attribués à certains salariés, est évalué au prix d'acquisition des actions. Une dépréciation est comptabilisée si le cours moyen de bourse du mois précédant la clôture des comptes est inférieur à la valeur comptable.

2.2. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constatée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement.

2.3. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. En fin d'exercice, la différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. La perte de change latente est provisionnée.

Les comptes bancaires en devises sont convertis au cours du 31 décembre 2009.

2.4. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières sont comptabilisées à leur prix d'acquisition. Elles sont constituées, entre autres, d'actions propres destinées aux plans d'achat d'actions attribuées à certains salariés, et d'actions propres destinées à un compte de liquidité. Elles sont provisionnées si nécessaire, à hauteur du prix de levée de l'option ou du cours moyen de bourse du dernier mois précédant la clôture des comptes si celle-ci est inférieure.

Les autres valeurs mobilières de placement font également l'objet d'une dépréciation si à la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire (cours du 31 décembre) est inférieure à la valeur comptable.

2.5. Provisions pour risques et charges

Toute obligation de la société à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à une sortie probable de ressources sans contrepartie équivalente fait l'objet d'une comptabilisation au titre d'une provision, conformément au règlement n°2000-06 du Comité de Réglementation Comptable relatif aux passifs.



2.6. Intégration fiscale

Depuis le 1^{er} janvier 1999, Etam Développement a opté pour le régime d'intégration fiscale des filiales françaises contrôlées à plus de 95 %, prévu à l'article 223A du Code Général des Impôts. Les économies d'impôt liées aux déficits réalisés par les sociétés du groupe sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Au titre de l'exercice où les filiales redeviendront bénéficiaires, la société mère supportera alors une charge d'impôt.

Pour la société Etam Développement, qui est la tête du groupe d'intégration fiscale, l'effet d'impôt au titre de l'exercice, inscrit au compte de résultat est composé :

- du produit global, égal à la somme des impôts versés par les filiales bénéficiaires ;
- de la charge nette d'impôt ou du produit de la créance de report en arrière, résultant de la déclaration d'intégration fiscale ;
- de la charge d'impôt correspondant aux éventuels reversements d'économie d'impôt faits aux filiales déficitaires ou au produit d'impôt correspondant à leurs remboursements par les filiales ;
- des régularisations éventuelles sur la charge d'impôt d'exercices antérieurs.

2.7. Résultat exceptionnel

Tous les éléments exceptionnels par leur fréquence et leur

montant se rattachant aux activités ordinaires de la société sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

2.8. Indemnités de départ en retraite

Elles sont constatées en engagements hors-bilan.

2.9. Régime de retraite supplémentaire

Certains cadres de la société Etam Développement bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire fermé aux nouveaux entrants depuis 2003 prévoyant le paiement d'une rente viagère dont le niveau est déterminé en fonction de l'ancienneté dans la société et sous condition de présence dans les effectifs au moment de la liquidation de la retraite. Le régime est financé auprès d'un assureur. Lors du passage aux IFRS, l'évaluation des engagements montrait que le régime était à l'équilibre et que le fond détenu par l'assureur était suffisant pour couvrir les engagements. Une nouvelle évaluation a montré un sur-financement au 31 décembre 2009 de l'ordre de 882 241 euros qui seront intégralement utilisés pour financer les droits futurs.

Il est constaté en engagements hors-bilan.

2.10. Médailles du travail

Elles sont provisionnées dans les comptes sociaux.

3. Notes sur le bilan

3.1. Immobilisations corporelles

Valeur brute	Constructions	Agencements	Autres immobilisations corporelles	Total
Au 31 décembre 2007		-	150 989	150 989
Augmentation				-
Transfert				-
Diminution			(69 912)	(69 912)
Au 31 décembre 2008	-	-	81 077	81 077
Augmentation				-
Transfert				-
Diminution				-
Au 31 décembre 2009	-	-	81 077	81 077

Dépréciation	Constructions	Agencements	Autres immobilisations corporelles	Total
Au 31 décembre 2007	-	-	16 390	16 390
Dotation			28 591	28 591
Autre				-
Reprise			(17 555)	(17 555)
Au 31 décembre 2008	-	-	27 426	27 426
Dotation			19 795	19 795
Autre				-
Reprise				-
Au 31 décembre 2009	-	-	47 221	47 221

Valeurs nettes	Constructions	Agencements	Autres immobilisations corporelles	Total
Au 31 décembre 2007	-	-	134 598	134 598
Au 31 décembre 2008	-	-	53 651	53 651
Au 31 décembre 2009	-	-	33 856	33 856

3.2. Immobilisations financières

Valeur brute	Titres de participation	Créances rattachées aux participations	Autres immobilisations financières	Autres titres immobilisés	Total
Au 31 décembre 2007	159 574 816	-	38 616	7 558 693	167 172 125
Augmentation	4 500 000		2 387	15 541 639	20 044 026
Transfert					-
Diminution	(37 000)				(37 000)
Au 31 décembre 2008	164 037 816	-	41 003	23 100 332	187 179 151
Augmentation	75 500 165		11 508		75 511 673
Transfert					-
Diminution				(23 100 332)	(23 100 332)
Au 31 décembre 2009	239 537 981	-	52 511	(0)	239 590 492

Dépréciation	Titres de participation	Créances rattachées aux participations	Autres immobilisations financières	Autres titres immobilisés	Total
Au 31 décembre 2007	8 225 875	-	-	-	8 225 875
Dotation	26 762 466			14 949 082	41 711 548
Autre					-
Reprise	(1 545 999)				(1 545 999)
Au 31 décembre 2008	33 442 342	-	-	14 949 082	48 391 424
Dotation	31 156 622				31 156 622
Autre					-
Reprise	(308 092)			(14 949 082)	(15 257 174)
Au 31 décembre 2009	64 290 873	-	-		64 290 872

Valeurs nettes	Titres de participation	Créances rattachées aux participations	Autres immobilisations financières	Autres titres immobilisés	Total
Au 31 décembre 2007	151 348 941	-	38 616	7 558 693	158 946 250
Au 31 décembre 2008	130 595 474	-	41 003	8 151 250	138 787 727
Au 31 décembre 2009	175 247 108	-	52 511	(0)	175 299 619

Autres titres immobilisés : les autres titres immobilisés étaient constitués d'actions propres. Les 1 159 495 titres détenus à fin 2008 ont été annulés par réduction du capital. Les augmentations de titres de participation correspondent à la souscription à l'augmentation de capital des sociétés Undiz, Goussainville, et Etam prêt-à-porter réalisées en septembre 2009.

La dépréciation des titres de participation concerne les sociétés :

- Entrepôts Compans pour 3 594 534 €
- Entrepôts Goussainville pour 2 783 676 €
- Elan Industries pour 1 013 541 €
- Undiz pour 6 993 249 €
- Etam PAP pour 49 905 873 €.

3.3. Créances

L'intégralité des créances clients est à moins d'un an.

	2009			2008	2007
	Brut	Provision	Net		
Clients		-	-		
Provisions Factures à établir	2 498 797	-	2 498 797	57 977	556 702
Total créances	2 498 797	-	2 498 797	57 977	556 702

3.4. Autres créances

Valeur brute	Créances fiscales	Compte courants et intérêts liés	Autres	Total
Au 31 décembre 2007	179 137	161 845 480	37 715	162 062 332
Au 31 décembre 2008	11 061 581	196 257 635	22 464 766	229 783 982
Au 31 décembre 2009	4 975 944	109 000 473	40 733	114 017 151



Variation des dépréciations des créances

Dépréciation	Créances fiscales	Comptes courants et intérêts liés	Autres	Total
Au 31 décembre 2007	-	2 096 176	-	2 096 176
Début d'exercice	-	-	-	-
Dotation de l'exercice	-	9 973	-	9 973
Reprise de l'exercice	-	(1 028 031)	-	(1 028 031)
Au 31 décembre 2008	0	1 078 118	0	1 078 118
Début d'exercice	-	-	-	-
Dotation de l'exercice	-	-	16 881	16 881
Reprise de l'exercice	-	(1 078 118)	-	(1 078 118)
Au 31 décembre 2009	0	0	16 881	16 881

Valeur nettes	Créances fiscales	Comptes courants et intérêts liés	Autres	Total
Au 31 décembre 2007	179 137	161 845 480	37 715	159 966 156
Au 31 décembre 2008	11 061 581	195 179 517	22 464 766	228 705 864
Au 31 décembre 2009	4 975 944	109 000 474	23 853	114 000 270

L'ensemble des autres créances est à moins d'un an.

3.5. Valeurs mobilières de placement

Valeur brute	Actions propres destinées aux plans d'achat d'action	Actions propres destinées au contrat de liquidités	Autres VMP	Total
Au 31 décembre 2007	-	546 557	785	547 342
Transfert ⁽¹⁾				-
Augmentation		1 539 837		1 539 837
Diminution		(1 831 990)		(1 831 990)
Au 31 décembre 2008	-	254 404	785	255 189
Transfert ⁽¹⁾				-
Augmentation				-
Diminution	-	(254 404)		(254 404)
Au 31 décembre 2009	-	-	785	785

(1) Transfert du compte autres titres immobilisés en vue de leur cession.

Dépréciations	Actions propres destinées aux plans d'achat d'action	Actions propres destinées au contrat de liquidités	Autres VMP	Total
Au 31 décembre 2007	-	23 522		23 522
Transfert ⁽¹⁾				-
Augmentation		68 516		68 516
Diminution				-
Au 31 décembre 2008	-	92 038		92 038
Transfert ⁽¹⁾				-
Augmentation				-
Diminution		(92 038)		(92 038)
Au 31 décembre 2009	-	(0)		(0)

(1) Transfert du compte autres titres immobilisés en vue de leur cession.

Valeurs nettes	Actions propres destinées aux plans d'achat d'action	Actions propres destinées au contrat de liquidités	Autres VMP	Total
Au 31 décembre 2007	-	523 035	785	523 820
Au 31 décembre 2008	-	162 366	785	163 151
Au 31 décembre 2009	-	0	785	785

3.6. Capitaux propres

Le capital social est de 16 416 415 euros. Il est divisé en 10 768 463 actions. Le résultat par action est de 1,89 €.

	31/12/07	Affectation des résultats	Dividendes s/actions propres et refus de dividendes	31/12/08	Affectation des résultats	Réduction de capital	Dividendes s/actions propres et refus de dividendes	31/12/09
Capital	18 184 054			18 184 054		(1 767 639)		16 416 415
Prime d'émission	917 133			917 133				917 133
Prime d'apport-fusion	120 576 517			120 576 517		(21 332 693)		99 243 824
Rés. légale	1 807 125	11 281		1 818 407				1 818 407
Rés. spéciale PVL	-			-				-
Rés. facultative	5 202 660			5 202 660				5 202 660
Report à nouveau	82 854 806	47 793 535	580 806	131 229 147	11 201 505			142 430 652
Dividendes		7 343 901			1 438 693			
Résultat de l'exercice	55 148 717	(55 148 717)		12 640 199	(12 640 199)			20 362 285
Total	284 691 012	-	580 806	290 568 116	-	(23 100 332)	-	286 391 375

3.7. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour autres risques courants concernent des provisions pour risques salariés.

Au 31 décembre	2007	2008	Dotations 2009	Reprises 2009		2009
				Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour autres risques courants	1 993 313	616 227	331 207		616 227	331 207
Provisions médailles du travail	2 835	1 180	289			1 469
Provision pour impôts	-	5 721				5 721
Provision pour perte de change			311			311
Total	1 996 148	623 128	331 807	-	616 227	338 708

3.8. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

L'ensemble des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit est à moins d'un an.

Au 31 décembre	2009	2008	2007
Solde créditeurs de banques	-	-	18 009
Intérêts courus s/concours bancaire	1 410	1 993	394
Total	1 410	1 993	18 403

3.9. Emprunts et dettes financières diverses

L'ensemble des emprunts et dettes financières est à moins d'un an.

Au 31 décembre	2009	2008	2007
Comptes courants groupe créditeurs	549 117	69 718 450	28 016 933
Intérêts courus s/ comptes courants créditeurs	1 176 780	3 287 100	995 913
Total	1 725 897	73 005 550	29 012 846

3.10. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

L'intégralité de la dette fournisseurs est à moins d'un an.

Au 31 décembre	2009	2008	2007
Fournisseurs et comptes rattachés	1 916 707	835 378	1 213 945
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Total	1 916 707	835 378	1 213 945

3.11. Dettes fiscales et sociales

L'ensemble des dettes fiscales et sociales est à moins d'un an.

Au 31 décembre	2009	2008	2007
I.S.	0	-	757 207
Autres dettes fiscales et sociales	1 508 263	1 310 578	2 301 238
Total	1 508 263	1 310 578	3 058 445



4. Notes sur le compte de résultat

4.1. Reprises sur provisions et transfert de charges

Ce poste comprend un transfert de charges d'assurances payées par la société Etam Développement pour le compte de ses filiales.

4.3.1. Effectif moyen

Au 31 décembre	2009	2008	2007
Cadres	6	7	9
Agents de maîtrise			
Employés			
Ouvriers			
Total	6	7	9

4.3.2. Rémunération des dirigeants

	2009	2008	2007
Des organes de direction	2 355 795	2 404 752	NC
Des organes de surveillance	202 244	197 004	118 100
Total	2 558 039	2 601 756	118 100

4.4. Engagements hors bilan

Au 31 décembre	2009	2008	2007
Engagements en matière de pension ⁽¹⁾	109 771	77 952	137 913
Régime de retraite supplémentaire ⁽²⁾	182 004	2 055 177	2 228 115
Autres engagements :			
Reversement des déficits fiscaux liés à l'intégration fiscale	0	0	0
Total engagements donnés	291 775	2 133 129	2 366 028
Total engagements reçus	0	0	0

(1) Hypothèses de calcul retenues pour les engagements en matière de pension :

- âge de départ = 65 ans
- évolution des salaires = + 2,5 % annuel
- taux de rotation du personnel : Cadres Non Magasin
 - de 16 ans à 32 ans inclus : 10,50 %
 - de 33 ans à 44 ans inclus : 15,00 %
 - de 45 ans à 49 ans inclus : 9,50 %
 - de 50 ans à 54 ans inclus : 8,50 %

- de 55 ans à 59 ans inclus : 6,00 %
- de 60 ans à plus : 0,00 %

- table de prospective : INSEE 00/02 F
- l'ensemble du personnel a été pris en compte.
- application d'un coefficient de 1,395 correspondant au montant des charges sociales
- taux d'actualisation de 5,20%
- durée résiduelle d'activité de 9,13.

Régime de retraite supplémentaire ⁽²⁾	2009	2008	2007
Juste valeur des actifs à la clôture	2 887 779	3 842 342	
Pertes/gains actuariels non reconnus	(1 823 534)	(860 922)	NC
Actif placé	1 064 245	2 981 420	
Actifs financiers liés au régime de retraite complémentaire	882 241	926 243	

(2) Hypothèses de calcul retenues pour le régime de retraite supplémentaire :

- évolution des salaires
 - jusqu'à 55 ans = inflation + 3 % annuel
 - + 55 ans = inflation + 0,5
- taux de rotation du personnel :
 - jusqu'à 30 ans : 13,00 %
 - de 30 à 35 ans : 10,00 %
 - de 35 à 40 ans : 5,00 %
 - de 40 à 50 ans : 2,00 %

- plus de 50 ans : 0,0 %
- taux d'actualisation de 5,20%
- taux d'inflation : 2 %
- taux de rendement des actifs financiers : 4,00 %
- Age de départ en retraite :
 - Hors dirigeants : obtention du taux plein
 - Dirigeants : continuation du contrat de travail jusqu'au décès.
- table de mortalité en activité : TH 00-02 / TF 00-02

Au 31 décembre 2009, les droits individuels à formation acquis s'élèvent à 392 heures. Ils n'ont pas donné lieu à demande.

4.5. Stock options

4.5.1. Options de souscription ou d'achat

La société n'a consenti aucune option de souscription ou d'achat d'actions aux mandataires sociaux ni aux salariés de la société au cours de l'année 2009.

Aucun bénéficiaire d'options d'achat et de souscription consenties antérieurement n'a levé d'option au cours de l'exercice 2009.

Il n'existe pas d'autre plan d'attribution de titres Etam Développement que ceux mentionnés ci-après.

a. « Options 2001 »

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du

17 septembre 2001 (première résolution) a autorisé la gérance à consentir, en une ou plusieurs fois, pour une durée de 38 mois à compter du 17 septembre 2001, à certains cadres dirigeants, cadres supérieurs ou aux mandataires sociaux exerçant leurs fonctions ou mandats soit dans la société soit dans une de ses filiales françaises ou étrangères des options de souscription ou d'achat d'actions de la société (ci-après les « Options 2001 »), dans la limite de 2% du capital social existant au jour de cette assemblée, soit 236 479 Options 2001.

Cette autorisation n'a été utilisée qu'au profit d'un seul bénéficiaire qui ne fait plus partie de l'équipe de management. La gérance a d'ores et déjà constaté la fin de l'autorisation donnée au titre du Plan « Options 2001 » au 16 novembre 2004.

Tableau récapitulatif des attributions, levées et options en circulation au 31 décembre 2009 dans le cadre du plan « Options 2001 »

	Options de souscription d'actions				Options d'achat d'actions			
	2001	2002	2003	2004	2003	2002	2003	2004
Date de disponibilité	17/09/01	-	-	-	-	-	-	-
Date d'attribution	17/09/01	-	-	-	-	-	-	-
Date d'expiration	17/09/11	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'options accordées	90 000	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de bénéficiaires	1	-	-	-	-	-	-	-
Prix de souscription ou d'achat	9,31 €	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'options levées	40 000	-	-	-	-	-	-	-
Cumul des options en circulation au 31.12.09	50 000	50 000	50 000	50 000 ⁽¹⁾	0	0	0	0

(1) Soit 0,76% du capital social au 17 septembre 2001 et 0,84% au 31 décembre 2009 (capital en nombre d'actions compte non tenu des options de souscription d'actions 2001 non levées).

b. « Options 2008 »

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 17 juin 2008 (dix-septième résolution) a autorisé la gérance à consentir, en une ou plusieurs fois, pour une durée de 38 mois à compter du 17 juin 2008, aux salariés, à certains d'entre eux, et/ou à certaines catégories du personnel, et/ou aux mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L225-180 du Code de Commerce, des options de souscription ou d'achat d'actions de la société (ci-après les « Options 2008 »), dans la limite de 2% du capital social existant au jour de cette Assemblée, soit 363 681 Options 2008.

La gérance n'a pas fait usage de cette autorisation en 2009.

4.5.2. Attribution d'actions gratuites

« Actions gratuites 2008 »

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 17 juin 2008 (dix-huitième résolution) a autorisé la gérance à consentir, en une ou plusieurs fois, pour une durée de 38 mois à compter du 17 juin 2008, aux salariés, à certains d'entre eux, et/ou à certaines catégories du personnel, et/ou aux mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L225-197-1 et suivants du Code de Commerce, des actions gratuites de la société (ci-après les « Actions gratuites 2008 »), dans la limite de 10% du capital de la société.

La gérance n'a pas fait usage de cette autorisation en 2009.

4.6. Résultat financier

Au 31 décembre	Produits			Charges		
	2009	2008	2007	2009	2008	2007
Dividendes encaissés & prov. acompte	17 858 474	30 853 297	47 953 835			
Autres opérations financières groupe	7 134 438	10 294 959	5 911 049			
Dot.repr.provisions	17 043 557	3 951 116	359 076	31 156 934	41 790 038	3 476 971
Différences de change	0	37 007	11 006	-	55 788	10 190
Divers produits fin./Intérêts des emprunts				1 176 781	3 287 125	995 918
Charges nettes sur cessions de VMP	109 178	48 591	111 471	81 430	406 680	287 364
Total	42 145 648	45 184 969	54 346 437	32 415 145	45 539 631	4 770 443



4.7. Résultat exceptionnel

Au 31 décembre	Produits			Charges		
	2009	2008	2007	2009	2008	2007
Sur opérations de gestion						
Amendes-pénalités fiscales			16 967	41 266	48 192	13 287
Autres ⁽¹⁾	0	396	4 250	424 700	251 518	128 284
Sur opérations en capital						
Cession d'immo incorporelles						
Cession d'immo corporelles		52 357			52 357	
Cession d'immo financières		37 000	394 557		37 000	310 009
Autres						
Sur opérations exceptionnelles						
Provisions réglementées						
Autres provisions	25 000			331 207	25 000	
Total	25 000	89 753	415 774	797 174	414 067	451 580

(1) en 2009 : dont 357 000 euros relatifs à des indemnités transactionnelles versées au personnel.

4.8. Ventilation de l'impôt société

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	9 097 805	7 908 074
Résultat exceptionnel (hors participation)	(772 173)	(19 944 726)
Résultat comptable (hors participation)	8 325 632	(1)

Résultat courant	9 097 805		
Réintégrations	30 920 993		
Déductions	(16 979 341)		
Base IS =	23 039 457 X	33,33%	7 679 819
Contribution exceptionnelle		3,30%	228 255
		IS	7 908 074
Résultat exceptionnel	(772 173)		
Réintégrations	41 266		
Déductions	-		
Imputation déficit	(4 760 848)		
Base IS =	(5 491 755) X	33,33%	(1 830 585)
Contribution exceptionnelle		3,30%	(60 409)
		IS	(1 890 994)
		Intégration fiscale IS ex antérieurs	(62 170)
		Produit d'intégration fiscale	(17 991 562)
		IS	(19 944 726)
Impôt sur les bénéfices (Intégration fiscale)			
Intégration fiscale ex antérieurs		(62 170)	
IS propre		6 017 079	
Produit d'intégration fiscale		(17 991 562)	
TOTAL IS 2009			(12 036 653)

Il n'y a plus de déficits reportables au 31/12/2009.

4.9. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

	Montant
Accroissements	
Provisions réglementées	- amortissements dérogatoires - provisions pour hausse des prix - provisions pour fluctuation des cours
Autres	
Intérêts sur prêts	
Ecart de conversion actif	
Divers provisions pour risques	311
Total des accroissements	311
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	- pour congés payés - participation des salariés - contribution sociale de solidarité
Autres	
Divers provisions pour risques	
Ecart de conversion passif	
Provision pour perte de change latente	
Amortissements économiques excédentaires	311
Provisions pour dépréciation des titres de participation	
Total des allègements	4 659

Les allègements mentionnés ci-dessus concernent les bases d'impôt.

5. Autres informations

5.1. Informations sur les postes concernant les entreprises liées

Participations	239 537 981
Créances rattachées à des participations	-
Autres immobilisations financières	52 511
Créances clients et comptes rattachés	2 498 797
Autres créances	109 000 473
Emprunts et dettes financières	1 725 897
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-
Autres dettes	-
Produits de participation	17 858 474
Autres produits financiers	9 136 142
Charges financières	32 333 402

Sont considérées comme entreprises liées, toutes les sociétés du Groupe, françaises et étrangères, quel que soit le pourcentage du capital détenu.

5.2. Charges à payer - Produits à recevoir

5.2.1. Charges à payer

Au 31 décembre	2009	2008	2007
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 410	1 993	394
Emprunts et dettes financières	1 176 780	3 287 100	995 913
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 782 002	642 896	1 079 825
Dettes fiscales et sociales	1 361 088	1 033 600	1 855 828
Autres dettes	-	1 498 552	337 617
Total	4 321 281	6 464 142	4 269 577

5.2.2. Produits à recevoir

Au 31 décembre	2009	2008	2007
Autres immobilisations financières			
Créances clients et comptes rattachés	2 498 797	57 977	556 702
Autres créances	7 241 261	10 647 589	6 090 075
Total	9 740 058	10 705 565	6 646 778

5.2.3. Charges constatées d'avance

Néant

6. Événements postérieurs à la clôture

La société va faire l'objet d'un contrôle Urssaf-Assedic sur les exercices 2007, 2008 et 2009 à partir du 1^{er} mars 2010.



Comptes consolidés

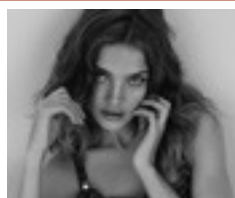
Bilan consolidé.....	37
Compte de résultat consolidé.....	38
Etat du résultat global consolidé.....	38
Tableau de flux de trésorerie consolidés.....	39
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	40
Notes aux annexes aux comptes consolidés	41

1. Bilan consolidé

Actif (en milliers d'euros)	Notes	31/12/09	31/12/2008*	1/01/08
Ecarts d'acquisition	3	4 454	4 454	2 199
Immobilisations incorporelles	4	262 681	269 509	265 487
Immobilisations corporelles	5	260 218	263 374	263 684
Participations dans les entreprises associées	7	2 972	3 703	3 702
Actifs financiers non courants	8	23 074	21 433	17 449
Actifs d'impôts différés	25	4 959	2 754	6 049
Total des actifs non courants		558 358	565 227	558 570
Stocks et en-cours	9	158 411	155 886	134 770
Avances et acomptes versés		6 569	6 388	9 508
Créances clients	10	60 862	52 170	50 016
Autres créances	11	17 933	12 481	10 993
Actifs d'impôts exigibles		5 972	11 284	1 325
Charges constatées d'avance	12	13 901	16 023	15 989
Instruments dérivés actifs	16.8	1 365	1 139	44
Trésorerie et équivalents trésorerie		56 685	70 405	60 230
Total des actifs courants		321 699	325 775	282 875
Actifs détenus en vue d'être cédés	27	0	12 140	15 871
Total Actif		880 057	903 141	857 316

Passif (en milliers d'euros)	Notes	31/12/09	31/12/2008*	1/01/08
Capital social		16 416	18 184	18 184
Réserves liées au capital		62 824	84 156	84 156
Ecarts de réévaluation		197 169	200 234	211 769
Réserves		62 340	28 885	29 609
Total des capitaux propres part du Groupe		338 749	331 459	343 718
Capitaux propres - Part revenant aux intérêts non contrôlés		23 871	30 593	30 354
Capitaux propres de l'ensemble		362 620	362 052	374 072
Provisions pour risques et charges non courantes	15	3 561	4 385	3 634
Emprunts et dettes financières à long terme	16	133 565	198 040	159 025
Passifs d'impôts différés	25	98 697	95 394	90 947
Total des passifs non courants		235 824	297 819	253 606
Provisions pour risques et charges courantes	15	5 337	4 182	7 497
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		176 045	161 305	123 794
Passifs d'impôt exigible		3 194	785	3 690
Dettes sociales et fiscales		53 473	45 753	46 588
Autres dettes	17	28 696	17 966	19 856
Instruments dérivés passifs	16.8	2 022	263	6 752
Crédits à court terme et banques	16	12 846	8 288	16 913
Total des passifs courants		281 613	238 543	225 090
Passifs relatifs à des actifs détenus en vue d'être cédés	27	0	4 727	4 546
Total Passif		880 057	903 141	857 316

(*) Le bilan publié au 31 décembre 2008 a été retraité rétrospectivement pour prendre en compte les modifications relatives à l'amendement d'AS 38 et à l'interprétation IFRIC 13 (voir note 2.25)



2. Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	2009	2008*
Chiffre d'affaires		1 020 000	967 004
Coût des ventes		(410 166)	(399 247)
Marge brute		609 833	567 756
Coûts de distribution		(500 694)	(466 681)
Charges administratives		(59 791)	(56 080)
Autres produits et (charges) d'exploitation	21	(4 948)	(6 126)
Résultat opérationnel courant		44 401	38 870
Autres produits et (charges) opérationnels	23	(7 135)	(968)
Résultat opérationnel		37 267	37 901
Coût de la dette financière nette		(7 589)	(9 154)
Autres produits et (charges) financiers		741	(1 476)
Résultat financier	24	(6 849)	(10 630)
Charges d'impôt	25	(4 477)	(13 795)
Quote-part des résultats associés	7	(731)	2
Résultat des activités poursuivies		25 210	13 479
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	27	(915)	(10 466)
Résultat net de l'ensemble consolidé		24 295	3 013
<i>dont part du résultat net attribuable aux :</i>			
- Propriétaires de la société mère du Groupe		19 725	5 970
- Intérêts non contrôlés		4 570	(2 957)
Résultat par action (euros)			
Part attribuable au propriétaire de la société mère du Groupe	26		
- Résultat de base par action		1,682	0,416
- Résultat dilué par action		1,680	0,415

(*) Le compte de résultat consolidé publié au 31 décembre 2008 a été retraité rétrospectivement pour prendre en compte les modifications relatives à l'amendement d'IAS 38 et à l'interprétation IFRIC 13 (voir note 2.25)

3. Etat du résultat global consolidé

	2009	2008
Résultat net de l'ensemble consolidé	24 295	3 013
Ecart de conversion	(2 709)	5 756
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(5)	6 544
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Réévaluation des immobilisations	5 266	(7 042)
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global des entreprises mises en équivalence	0	0
Impôts sur les autres éléments du résultat global	(1 691)	(530)
Total des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global	860	4 728
Résultat net et gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global	25 156	7 742
Dont part du Groupe	21 223	8 439
Dont part des intérêts minoritaires	3 932	(697)

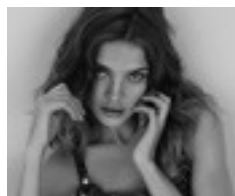
4. Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	2009	2008*
Résultat net des activités poursuivies	25 210	13 479
Quote part dans résultat sociétés en équivalence	731	(2)
Dotations aux amortissements	42 695	42 258
Dotations aux provisions	9 442	9 203
Reprises sur provisions	(6 782)	(8 103)
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	13 145	8 446
Produit de cession des éléments d'actif cédés	(6 122)	(2 322)
Autres produits et charges calculés	0	0
Capacité d'autofinancement	78 319	62 960
Charges et produits d'intérêts financiers	7 589	9 154
Dividendes reçus	-	0
Charge nette d'impôt	4 477	13 794
Capacité d'autofinancement avant impôts, dividendes et intérêts	90 385	85 908
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (**)	13 106	14 621
Impôts sur le résultat payés	2 104	(19 916)
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	105 594	80 613
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(39 114)	(51 527)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	5 916	2 305
Acquisitions de filiales	0	(9 115)
Cessions de filiales	0	0
Acquisitions d'autres immobilisations financières	(3 124)	(1 763)
Cessions d'autres immobilisations financières	2 468	743
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissements	(33 854)	(59 357)
Augmentation de capital de la société Etam Développement	2	0
Augmentations de capital des filiales souscrites par les minoritaires	0	0
Autres opérations avec les actionnaires	(17 608)	0
Dividendes versés aux actionnaires de la société Etam Développement	(1 439)	(6 763)
Dividendes versés aux minoritaires des filiales consolidées	0	(9)
Achats/Cessions d'actions propres	273	(15 484)
Emission d'emprunts	24 845	0
Remboursement d'emprunts	(6 010)	(11 784)
Augmentation / Diminution des autres dettes financières	(81 526)	39 447
Intérêts versés	(7 589)	(9 155)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	(89 052)	(3 748)
Flux nets avec les actifs détenus en vue de la vente	4 768	(8 789)
Incidence des variations de cours de change	(837)	1 756
Variation nette de la trésorerie	(13 381)	10 475
Trésorerie et équivalents trésorerie à l'ouverture de l'exercice	69 194	58 719
Trésorerie et équivalents trésorerie à la clôture de l'exercice	55 813	69 194

(**) Détail de la variation du fonds de roulement lié à l'activité

Créances clients (actif)	(10 321)	1 252
Stocks (actif)	(4 442)	(15 866)
Autres créances (actif)	(2 815)	1 729
Dettes fournisseurs (passif)	16 890	32 394
Dettes sociales et fiscales (passif)	7 933	(1 530)
Autres passifs courants	5 860	(3 357)
Variations du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	13 106	14 621

(*) Le tableau des flux de trésorerie publié au 31 décembre 2008 a été retraité rétrospectivement pour prendre en compte les modifications relatives à l'amendement d'IAS 38 et à l'interprétation IFRIC 13 (voir note 2.25)

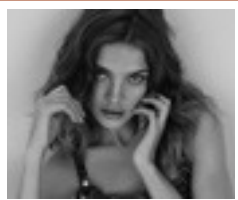


5. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Capitaux propres						
	Nombre d'actions en circulation	Capital social	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultat consolidés	Gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global	Total Groupe Etam
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Capitaux propres au 31 décembre 2007	11 411 284	18 184	84 157	(7 328)	110 314	141 457	346 784
Effet de l'application d'IAS 38 amendée					(376)		(376)
Effet de l'application d'IFRIC 13					(2 691)		(2 691)
Capitaux propres retraités au 31 décembre 2007	11 411 284	18 184	84 157	(7 328)	107 247	141 457	343 717
Augmentation de capital Etam Développement	(665 917)			(15 250)	(6 763)		0
Titres d'autocontrôle					5 970		(15 250)
Dividendes distribués							(6 763)
Résultat de l'exercice							5 970
Gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global						2 468	(2 957)
							2 260
Résultat Net et gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global		0	0	0	5 970	2 468	8 439
Variations de périmètre							0
Autres variations					1 316		1 316
Capitaux propres au 31 décembre 2008	10 745 367	18 184	84 157	(22 578)	107 770	143 925	331 459
Augmentation de capital Etam Développement	23 096	(1 768)	(21 332)	22 578	522		0
Titres d'autocontrôle					(1 439)		0
Dividendes distribués							(1 439)
Résultat de l'exercice					19 725		4 570
Gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global						1 499	(638)
							860
Résultat net et gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global		0	0	0	19 725	1 499	21 223
Variations de périmètre							0
Acquisition par le Groupe des intérêts minoritaires dans filiales chinoises					(12 623)		(12 623)
Autres variations					128		128
Capitaux propres au 31 décembre 2009	10 768 463	16 416	62 825	0	114 084	145 424	338 749
							23 871
							362 620

Notes annexes aux états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2009

1.	Informations générales	42
2.	Résumé des principales méthodes comptables.....	42
3.	Ecart d'acquisition	56
4.	Immobilisations incorporelles.....	56
5.	Immobilisations corporelles	57
6.	Test de dépréciation des actifs non financiers.....	59
7.	Participations dans les entreprises associées	59
8.	Actifs financiers non courants.....	60
9.	Stocks	61
10.	Clients.....	61
11.	Autres créances	62
12.	Charges constatées d'avance.....	62
13.	Trésorerie nette	62
14.	Capitaux propres	63
15.	Provisions pour risques et charges.....	65
16.	Endettement financier.....	71
17.	Autres dettes.....	74
18.	Information sectorielle.....	75
19.	Charges par nature	77
20.	Dotations et reprises de dépréciation et pertes de valeur	77
21.	Autres produits et charges d'exploitation	77
22.	Calcul de l'EBITDA	77
23.	Autres produits et charges opérationnels.....	78
24.	Résultat financier.....	78
25.	Impôts.....	78
26.	Résultat par action.....	81
27.	Actifs détenus en vue de la vente, activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.....	82
28.	Transactions avec les parties liées.....	83
29.	Faits exceptionnels et litiges	84
30.	Cours des devises	84
31.	Honoraires des commissaires aux comptes	85
32.	Périmètre du Groupe.....	86
33.	Evénements post clôture.....	87



Note 1 - Informations générales

Etam Développement SCA (la «Société») et ses filiales (constituant ensemble «le Groupe») conçoivent, distribuent et commercialisent les produits de la mode féminine (prêt-à-porter, lingerie et accessoires) au travers d'un réseau de 3 834 magasins dans plus de 40 pays à l'enseigne de ses différentes marques. Chaque marque conçoit ses collections et fait appel à un réseau de sous-traitants et d'industriels du textile dans le monde entier. Le Groupe s'adresse aux femmes au travers de trois marques distinctes et complémentaires – Etam, 1.2.3 et Undiz – et couvre la majeure partie du marché de l'habillement féminin, en termes d'âge et de gamme de prix.

Etam Développement SCA est une société en commandite par actions et domiciliée en France. Son siège social est situé à Paris, 67-73, rue de Rivoli 75001.

L'action Etam Développement est cotée depuis le 20 juin 1997, sur le Compartiment B de Nyse Euronext.

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, établis en milliers d'euros, comprennent la quote-part du Groupe dans les entreprises associées. Ils ont été présentés au conseil de surveillance et ont été arrêtés par la gérance le 15 avril 2010. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 31 mai 2010.

Note 2 - Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés et d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

Note 2.1. Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des droits au bail et assimilés, des terrains et constructions, réévalués, des actifs financiers disponibles à la vente, des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat, et des instruments dérivés.

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement dans l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés, concernent notamment les tests de dépréciation, les impôts différés et les provisions pour engagements de retraite des salariés.

Note 2.1.1. Référentiel IFRS appliqué

2.1.1.1. Normes, amendements et interprétations applicables au 1^{er} janvier 2009

Le Groupe a appliqué à ses comptes consolidés les amendements de normes et les interprétations entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2009 et adoptés par l'Union Européenne.

L'application de l'amendement de la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » relatif à la comptabilisation des activités de publicité et de promotion et celle de l'interprétation IFRIC 13 « Programmes de fidélisation des clients », constituent des changements de méthodes comptables. Les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2008 ainsi que les données comparatives présentées ont été retraitées.

La nature et l'impact de ces retraitements sont décrits dans la note 2.25.

Les autres amendements de normes et interprétations qui entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2009, listés ci-après, ne trouvent pas à s'appliquer dans le Groupe ou n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2009 :

- l'amendement de la Norme IAS 1/IAS 32 « Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligation en cas de liquidation » ;
- l'amendement de la Norme IAS 23 « Coût d'emprunts, relatif à la suppression de l'option de comptabilisation en charge des coûts financiers des actifs qualifiés » ;
- l'amendement de la Norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions - conditions d'acquisition des droits et annulation » ;
- l'amendement de la Norme IFRS 7 « Juste valeur et risque de liquidité » ;
- l'interprétation IFRIC 14 – Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction ;

Enfin, et en application de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », le Groupe Etam présente son information sectorielle en adéquation avec sa structure de management (cf. Note 2.3 ci-après).

L'application de la norme IFRS 8 ne modifie pas la structure de l'information publié, ni le montant des écarts d'acquisition alloués à chaque secteur opérationnel.

Les informations relatives aux secteurs opérationnels présentés suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés.

Les mesures de la performance de chaque secteur opérationnel utilisées par la gérance sont le résultat opérationnel courant et l'EBITDA.

2.1.1.2. Application anticipée des normes révisées IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 « États financiers consolidés et individuels »

La révision conjointe des normes IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 « États financiers consolidés et individuels », modifie les règles d'évaluation et de comptabilisation des opérations de regroupement d'entreprises. La version révisée de ces textes a été adoptée par l'Union européenne le 3 juin 2009 et est d'application obligatoire pour le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2010.

Le Groupe a choisi d'appliquer ces textes par anticipation et a traité l'ensemble des opérations de périmètre de l'exercice 2009 conformément aux nouvelles dispositions des deux normes.

Les opérations significatives sont décrites en Note 2.27. L'application de ces textes étant prospective, il n'a été procédé à aucun retraitement sur les opérations antérieures au 1^{er} janvier 2009.

2.1.1.3. Normes et interprétations de normes existantes publiées par l'IASB ne pouvant pas être anticipées en 2009 en l'absence d'adoption par l'Europe

- IAS 17 « Contrats de location » - Amendements et améliorations des IFRS 04/09 « Classement des contrats de location de terrain »
- IAS 24 Révisée « Informations sur les parties liées » (« Related parties disclosures » ; révision de la norme IAS 24 actuelle)
- IFRS 9 Instruments financiers « Classification and measurement of financial assets ».

Note 2.2. Méthodes de consolidation

Note 2.2.1. Filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité ou lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés et elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur.

Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Note 2.2.2. Entreprises associées

Les entreprises associées sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable, qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20% et 50% des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût. La participation du Groupe dans les entreprises associées comprend l'écart d'acquisition (net de tout cumul de pertes de valeur) identifié lors de l'acquisition (voir la Note 7).

La quote-part du Groupe dans le résultat des entreprises associées postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations des capitaux propres (sans impact sur le résultat) postérieurement à l'acquisition est comptabilisée directement en capitaux propres. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé des variations postérieures à l'acquisition. Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure ou égale à sa participation dans l'entreprise associée, y compris toute créance non garantie, la valeur comptable des titres mis en équivalence est ramenée à zéro. Le Groupe ne comptabilise pas de pertes additionnelles, sauf s'il a

une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

Les gains latents sur les transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence en proportion de la participation du Groupe dans les entreprises associées. Les pertes latentes sont également éliminées, à moins qu'en cas d'actif cédé, la transaction n'indique une perte de valeur. Les méthodes comptables des entreprises associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin de les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

Les gains et les pertes de dilution dans les entreprises associées sont comptabilisés au compte de résultat.

Note 2.2.3. Coentreprises

Les coentreprises sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint pouvant exister dans le cadre d'un accord contractuel de partage d'une activité économique lorsque les décisions stratégiques, financières et opérationnelles nécessitent le consentement mutuel des parties partageant le contrôle, les intérêts du Groupe sont comptabilisés suivant la méthode de l'intégration proportionnelle.

Note 2.2.4. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises, dans les cas où le Groupe obtient le contrôle d'une ou plusieurs autres activités, sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Les regroupements antérieurs au 1^{er} janvier 2009 ont été comptabilisés selon les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2008.

Les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} janvier 2009 sont évalués et comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée : la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charge.

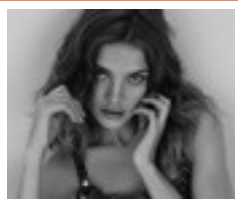
Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition.

Pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter pour une évaluation à la juste valeur des intérêts non contrôlés. Dans ce cas, le Groupe comptabilise un écart d'acquisition sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables (méthode du goodwill complet).

L'écart d'acquisition est déterminé à la date de prise de contrôle de l'entité acquise et ne fait l'objet d'aucun ajustement ultérieur au-delà de la période d'évaluation ; l'acquisition ultérieure d'intérêts non contrôlés ne donne pas lieu à la constatation d'un écart d'acquisition complémentaire. Les opérations d'acquisition et de cession d'intérêts non contrôlés sont comptabilisées directement dans les capitaux propres du Groupe.

Si la contrepartie transférée est inférieure à la part du Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise évalués à leur juste valeur, cette différence est comptabilisée directement en résultat de l'exercice.

La comptabilisation d'un regroupement d'entreprises doit être achevée dans un délai de 12 mois après la date d'acquisition. Ce délai s'applique à l'évaluation des actifs et passifs identifiables, de la contrepartie transférée et des intérêts non contrôlés.



Note 2.3. Information sectorielle

Un secteur opérationnel est une composante de l'entité qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et de supporter des charges y compris les produits et les charges liés aux transactions avec d'autres composantes de la même entité :

- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances ;
- et pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

Le Groupe présente son information sectorielle en adéquation avec sa structure de management, à savoir une direction générale exécutive pour l'Europe et une direction générale exécutive pour la Chine, les deux directions rapportant directement à la gérance. Le Groupe Etam est donc constitué de deux secteurs opérationnels : l'Europe et la Chine.

Note 2.4. Conversion des opérations en devises

Note 2.4.1. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation de la Société.

Note 2.4.2. Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat, sauf lorsqu'ils sont imputés en autres éléments du résultat global, au titre de couvertures éligibles soit de flux de trésorerie, soit d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Note 2.4.3. Sociétés du Groupe

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions) ;
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Lors de la consolidation, les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger et d'emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont imputés en autres éléments du résultat global. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Note 2.5. Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis de la filiale, de la coentreprise/entreprise associée à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition lié à l'acquisition de filiales ou coentreprises est comptabilisé séparément dans la rubrique « écarts d'acquisition ». L'écart d'acquisition se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans les « participations dans les entreprises associées ». Lorsqu'il en résulte une différence négative, elle est comptabilisée immédiatement en résultat.

L'écart d'acquisition comptabilisé séparément est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur de l'écart d'acquisition ne sont pas réversibles. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'entité cédée.

Les écarts d'acquisitions sont affectés aux unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation. Une Unité Génératrice de Trésorerie correspond à un magasin.

Les unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie auxquels les écarts d'acquisitions sont affectés sont ceux susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné naissance aux écarts d'acquisitions

Lors de sa transition aux IFRS, le Groupe n'a pas choisi de retraiter rétrospectivement tous les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 dans son bilan d'ouverture. Pour les acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2004, l'écart d'acquisition représente le montant comptabilisé selon le référentiel comptable antérieur du Groupe.

Note 2.6. Immobilisations incorporelles

Note 2.6.1. Droits au bail et assimilés

Le Groupe a opté pour la méthode comptable de la réévaluation : tous les droits au bail et assimilés sont comptabilisés à leur juste valeur qui correspond à leur valeur de marché.

Les valeurs de marché des droits au bail et assimilés sont déterminées par la direction du développement du Groupe selon des méthodes couramment utilisées par la profession et faisant référence aux valeurs locatives au m² pondérées, publiées régulièrement par différents organismes spécialisés. Compte tenu des possibles fluctuations du marché, ces évaluations sont effectuées annuellement. Des expertises externes sont effectuées par sondage pour s'assurer de la fiabilité des méthodes utilisées.

Les augmentations de la valeur comptable découlant de la réévaluation des droits au bail et assimilés sont créditées en autres éléments du résultat global. Les diminutions de la valeur comptable qui viennent réduire des augmentations antérieures d'un même actif sont d'abord imputées aux autres éléments du résultat global, à concurrence de la réserve de réévaluation antérieurement constatée sur ces actifs ; toutes les autres diminutions sont comptabilisées en résultat. Chaque année, la différence entre l'amortissement fondé sur la valeur comptable réévaluée de l'actif, comptabilisé au compte de résultat, et l'amortissement fondé sur le coût initial de l'actif, est transférée des autres réserves aux résultats non distribués.

Les montants cumulés au titre des amortissements à la date de réévaluation sont déduits des valeurs comptables brutes des actifs et les montants nets sont retraités afin de correspondre aux valeurs réévaluées des actifs.

Les droits au bail et assimilés ont été réévalués pour la première fois au 1^{er} janvier 2004. La valeur réévaluée de ces actifs est amortie linéairement sur la durée du bail uniquement dans les pays où leur durée de vie est déterminable.

Les durées d'amortissement généralement pratiquées sont les suivantes :

Pays	Durées
Belgique	9 à 27 ans
Italie	7 à 14 ans
Espagne	7 à 14 ans

En France, la durée de vie des droits au bail n'étant pas déterminable, ils ne sont pas amortis.

En effet, le droit au bail en France constitue l'un des éléments incorporels qui composent le fonds de commerce. Il se définit comme une somme d'argent que le preneur verse au locataire en place, en vue d'obtenir le titre locatif et de bénéficier des garanties légales qui y sont attachées. C'est donc juridiquement le droit d'être locataire mais également de céder son bail.

Il s'agit d'une spécificité française née du décret du 30 septembre 1953 qui régit les baux commerciaux et dont le fondement vise la protection du fonds de commerce. Le droit au bail en tant qu'outil de travail se trouve protégé par un décret contraignant pour le bailleur et qui prévoit :

- un bail d'une durée minimum de 9 ans,
- le droit au renouvellement et, à défaut d'une indemnité d'éviction,
- le droit à la fixation d'un prix contrôlé lors du renouvellement du bail ou lors des révisions en cours de contrat,
- le droit à la déspecialisation.

Le droit au renouvellement en France étant acquis, la durée d'utilité d'un droit au bail en France ne peut être déterminée.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. Les pertes ou les profits sur cession d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat dans les autres produits et charges d'exploitation. Les montants liés aux réévaluations antérieures inclus dans les autres réserves sont transférés en résultat non distribué.

Note 2.6.2. Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels allant de trois à sept ans.

Les coûts associés au maintien en fonctionnement des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Les coûts directement associés à la production de logiciels identifiables ayant un caractère unique, qui sont contrôlés par le Groupe et généreront probablement des avantages économiques supérieurs à leur coût sur une période supérieure à une année, sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles. Les coûts directement associés à la production comprennent les charges liées aux coûts salariaux du personnel ayant développé les logiciels et une quote-part appropriée des frais généraux de production. Les coûts de développement de logiciels portés à l'actif sont amortis sur leur durée d'utilité estimée.

Note 2.6.3. Marques et enseignes

Les marques et les enseignes acquises sont comptabilisées à leur coût, déduction faite du montant cumulé des amortissements et des pertes de valeurs

Les coûts engagés par le Groupe pour défendre ses marques sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus.

Note 2.7. Immobilisations corporelles

Comptabilisation et évaluation

Note 2.7.1. Ensembles immobiliers

Les terrains et constructions sont rattachés aux magasins, aux entrepôts et aux bureaux. Les terrains et constructions sont comptabilisés à leur juste valeur, diminuée, pour les constructions, des amortissements. Les valeurs de marché des ensembles immobiliers sont déterminées par la direction du développement du Groupe selon des méthodes couramment utilisées par la profession et faisant référence aux valeurs locatives au m² pondérées, publiées régulièrement par différentes revues spécialisées. Compte tenu des possibles fluctuations du marché, ces évaluations sont effectuées tous les trois ans, sauf situations particulières qui seraient liées à une évolution brutale et matérielle d'un marché local. Des expertises externes sont effectuées par sondage pour s'assurer de la fiabilité des méthodes utilisées.

Les augmentations de la valeur comptable découlant de la réévaluation des terrains et constructions sont créditées en autres éléments du résultat global. Les diminutions de la valeur comptable qui viennent réduire des augmentations antérieures d'un même actif sont d'abord imputées en autres éléments du résultat global, à concurrence de la réserve de réévaluation antérieurement constatée sur ces actifs. Toutes les autres diminutions sont comptabilisées en résultat. Chaque année, la différence entre l'amortissement fondé sur la valeur comptable réévaluée de l'actif, comptabilisé au compte de résultat, et l'amortissement fondé sur le coût initial de l'actif, est transférée des autres réserves aux résultats non distribués.

Les montants cumulés au titre des amortissements à la date de réévaluation sont déduits des valeurs comptables brutes des actifs et les montants nets sont retraités afin de correspondre aux valeurs réévaluées des actifs.

Les ensembles immobiliers ont été réévalués pour la première fois au 1^{er} janvier 2004.



Note 2.7.2. Agencements magasins et autres immobilisations corporelles

Toutes les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût, diminué du montant cumulé des amortissements et des pertes de valeur. Le coût comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité estimée, et donc leur durée d'amortissement, sont significativement différentes.

Les subventions d'équipement sont enregistrées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Coûts ultérieurs

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable. La valeur comptable des éléments remplacés est dé-comptabilisée.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire afin de ramener, par constatation d'une charge annuelle constante d'amortissement, le coût de chaque actif (ou son montant réévalué) à sa valeur résiduelle compte tenu de sa durée d'utilité estimée. Les actifs loués sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et celle de leur utilité. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

Immobilisations	Durées
Constructions et leurs composants :	
- Magasins	10 à 33 ans
- Entrepôts	10 à 25 ans
- Siège	10 à 50 ans
Agencements et aménagements des magasins	6 ans 2/3
Installations techniques –	
Matériel des entrepôts	3 à 20 ans
Matériels informatiques	3 à 7 ans
Mobilier de bureau	6 ans 2/3 et 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. La valeur résiduelle est nulle à la fin de la durée d'utilité de l'actif.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les pertes ou les profits sur cession d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat dans les autres produits et charges d'exploitation. Lorsque des actifs réévalués sont cédés, les montants liés aux réévaluations antérieures inclus dans les autres réserves sont transférés en résultat non distribué.

Note 2.8. Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée, notamment les droits au bail et assimilés, sont soumis à un test annuel de dépréciation systématique.

Les écarts d'acquisition et les autres actifs non financiers sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif.

La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. Aux fins de l'évaluation d'une perte de valeur, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants. Dans son organisation actuelle, le Groupe a défini le magasin comme Unité Génératrice de Trésorerie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité.

Afin de déterminer la valeur d'utilité d'un actif, le Groupe s'appuie sur des estimations de flux de trésorerie futurs avant impôt générés par l'actif sur une période de sept ans. Cette période correspond à la durée de vie moyenne d'un concept magasin. Les flux de trésorerie au-delà de la cinquième année sont calculés en appliquant un taux de croissance stable ou décroissant aux flux de la cinquième année. Les flux de trésorerie estimés sont actualisés en prenant des taux du marché long terme avant impôt qui reflètent les estimations du Groupe de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

Pour les actifs non financiers (autres que les écarts d'acquisitions) ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture.

Note 2.9. Contrats de location

Les biens acquis en location-financement et qui transfèrent au Groupe substantiellement la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens sont comptabilisés en immobilisations corporelles.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement sont comptabilisées à l'actif et au passif initialement, pour des montants équivalents à la juste valeur du bien loué ou à la valeur actualisée des paiements minimaux si celle-ci est inférieure. Ces immobilisations suivent les méthodes et règles d'évaluation, amortissement, et dépréciation de la catégorie de biens auxquelles elles sont rattachées. Les dettes correspondantes sont inscrites en dettes financières au passif du bilan consolidé. Les contrats de location qui ne confèrent pas au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en location simple. Les paiements effectués au titre de ces locations simples sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat.

Les plus-values générées par les cessions réalisées dans le cadre d'opérations de cession-bail sont constatées intégralement en résultat au moment de la cession lorsque le bail est qualifié de location simple et dans la mesure où l'opération a été effectuée à la juste valeur.

Note 2.10. Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes :

- actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, prêts et créances,
- et actifs disponibles à la vente.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

Note 2.10.1. Actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme.

Cette catégorie comprend exclusivement les valeurs mobilières de placement. Ces éléments sont classés en équivalents de trésorerie. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur qui correspond à la valeur de marché à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Note 2.10.2. Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Ces derniers sont classés dans les actifs non courants.

Cette catégorie inclut :

- Les créances rattachées à des participations, les prêts "aides à la construction", les autres prêts et créances et les créances clients. Ces éléments figurent en actifs financiers non courants, en créances clients et en autres créances courantes.

Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées initialement au montant de la facture d'origine si le taux d'intérêt effectif a un impact négligeable.

Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû et la part non amortie des coûts d'acquisition. Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur et au minimum à chaque arrêté comptable. Une dépréciation est comptabilisée en résultat si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

- Les dépôts et cautionnements classés en actifs financiers non courants.

Il s'agit des sommes versées aux bailleurs en garantie de loyers. La valeur de ces actifs est réajustée régulièrement lors de la révision des loyers. Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée en résultat si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Note 2.10.3. Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui ne font pas partie des catégories précitées. Ils sont évalués à leur juste valeur. Les plus ou moins-values constatées sont comptabilisées en autres éléments du résultat global jusqu'à

leur cession. Cependant, lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation d'un actif disponible à la vente, la perte cumulée est comptabilisée en résultat.

Cette catégorie comprend principalement les titres de participation non consolidés. Ces éléments sont classés en actifs financiers non courants

Note 2.11. Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Le Groupe utilise divers instruments financiers afin de réduire son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt.

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivé ; ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du gain ou de la perte afférents dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert. Le Groupe désigne certains dérivés comme :

- couvertures de la juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés (couverture de juste valeur) ; ou
- couvertures d'un risque spécifique associé à un passif comptabilisé ou à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie) ; ou bien
- couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (couverture d'un investissement net).

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture. Le Groupe documente également l'évaluation, tant au commencement de l'opération de couverture qu'à titre permanent, du caractère hautement efficace des dérivés utilisés pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois. Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont classés en actifs ou passifs courants.

Note 2.11.1. Couverture de juste valeur

Les variations de la juste valeur d'instruments dérivés qui satisfont aux critères de couverture de juste valeur et sont désignés comme tels sont comptabilisées au compte de résultat en gains et pertes de change, de même que les variations de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert qui sont attribuables au risque couvert.

Lorsque la couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, l'ajustement de la valeur comptable d'un instrument financier couvert pour lequel la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée doit être amorti en contrepartie du résultat sur la période résiduelle jusqu'à l'échéance de l'instrument couvert.

Note 2.11.2. Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur d'instruments dérivés satisfaisant aux critères de couverture de flux de trésorerie et désignés comme tels est comptabilisée en autres éléments du résultat global. Le gain ou la perte se rapportant à la partie inefficace est comptabilisé immédiatement au compte de résultat en gains et pertes de change.



Les montants cumulés dans les capitaux propres sont recyclés en résultat au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat (par exemple lorsqu'une vente prévue faisant l'objet d'une couverture se réalise).

Lorsqu'un instrument de couverture parvient à maturité ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, le gain ou la perte cumulé inscrit en capitaux propres à cette date est maintenu en capitaux propres, puis est ultérieurement constaté en résultat lorsque la transaction prévue est in fine comptabilisée en résultat. Lorsqu'il n'est pas prévu que la transaction se réalise, le profit ou la perte cumulée qui était inscrit en capitaux propres est immédiatement transféré au compte de résultat dans les gains et pertes de change.

Note 2.11.3. Instruments dérivés ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture

Certains instruments dérivés ne satisfont pas aux critères de la comptabilité de couverture et sont comptabilisés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont immédiatement comptabilisées au compte de résultat en gains et pertes de change.

Note 2.12. Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût des produits finis englobe les coûts de conception, les matières premières, les coûts directs y compris les coûts logistiques jusqu'à l'entrée des produits dans les magasins et les escomptes reçus des fournisseurs. Il ne comprend pas les coûts d'emprunt. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, déduction faite des frais marginaux de vente.

A chaque clôture (annuelle ou semestrielle), le Groupe déprécie le cas échéant ses stocks, y compris les stocks relatifs à la collection en cours de telle sorte qu'ils soient valorisés à la valeur nette de réalisation. Cette valeur est déterminée en constatant les pertes réelles supportées par le Groupe au cours des périodes de promotions qui suivent chaque fin de saison commerciale, puis en estimant sur la base de ces pertes réelles les pertes restant à couvrir sur les produits à vendre en magasin et sur les produits à vendre chez des soldeurs.

Note 2.13. Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la provision représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial. La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de provision et le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat en Autres produits et charges d'exploitation. Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est décomptabilisée en contrepartie de la

reprise de la provision pour dépréciation des créances. Les recouvrements de créances précédemment décomptabilisées sont crédités dans les « Autres produits et charges d'exploitation » au compte de résultat.

Note 2.14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au bilan, dans les « Emprunts », en passif courant.

Dans le tableau des flux de trésorerie, le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inclut les variations de juste valeur des actifs présentés en trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les découverts bancaires à court terme.

Note 2.15. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporelles. Des impôts différés sont constatés au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de renversement de ces différences temporelles est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce renversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

Note 2.16. Capital apporté

Note 2.16.1. Plans de souscription et d'achat d'actions à prix unitaire convenu

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1^{er} janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés. Le Groupe n'a aucun plan actif mis en place postérieurement au 7 novembre 2002.

Note 2.16.2. Actions propres

Les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres consolidés. Le produit de la cession éventuelle des actions propres, net des effets d'impôt, est comptabilisé directement en capitaux propres, n'affectant pas le résultat de l'exercice.

Note 2.16.3. Capitaux propres

Les capitaux propres comprennent le capital social, les primes d'émission, les résultats non distribués, les écarts de réévaluations, les réserves de conversion et les réserves liées aux couvertures de flux de trésorerie.

Le Groupe n'a pas émis de titres subordonnés qu'il considère comme étant une composante des capitaux propres « ajustés ».

Note 2.17. Résultat par action

Le Groupe présente un résultat de base par action et un résultat par action dilué. Ces informations sont également déclinées à partir du résultat des activités poursuivies quand il diffère du résultat net.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net-part du Groupe de l'exercice, diminué des propositions d'attribution aux associés commandités, par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice.

Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période. Le résultat dilué est calculé à partir du résultat net-part du Groupe diminué des propositions d'attribution aux associés commandités, corrigé du coût financier des instruments dilutifs de dette et de leur incidence sur la participation des salariés, nets de l'effet d'impôt correspondant.

Afin d'assurer la comparabilité des résultats par action présentés, les nombres moyens pondérés d'actions en circulation de l'exercice et également des exercices antérieurs sont ajustés en cas d'augmentation de capital effectuée à un cours inférieur au cours de marché.

Le cas échéant, les actions propres portées en diminution des capitaux propres consolidés ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action.

En cas d'éléments non courants significatifs et de nature à perturber la lisibilité du résultat par action et du résultat dilué par action, un résultat net hors éléments non courants par action est calculé en corrigeant le résultat net – part du Groupe des éléments non courants pour leur montant net d'intérêts non contrôlés. Les éléments non courants pris en compte pour ce calcul correspondent alors à l'ensemble des éléments inclus sur les lignes « autres produits et charges opérationnels » pour leur montant net d'impôt.

Note 2.18. Provisions pour risques et charges

Note 2.18.1. Provisions pour coûts de restructuration et pour actions en justice

Les provisions pour coûts de restructuration et pour actions en justice sont comptabilisées lorsque le Groupe :

- est tenu par une obligation actuelle légale ou implicite découlant d'événements passés ;
- qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- et que l'obligation peut être estimée de manière fiable.

Dans le cas des restructurations, une provision est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'un plan détaillé, et

que le Groupe a, soit commencé à exécuter ce plan, soit l'a rendu public. Les provisions pour restructuration englobent les pénalités de résiliation de contrats de location et les indemnités de fin de contrat de travail. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées.

Lorsqu'il existe un certain nombre d'obligations similaires, la probabilité qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour régler ces obligations est déterminée en considérant la catégorie d'obligations comme un tout. Bien que la probabilité de sortie pour chacun des éléments soit faible, il peut être probable qu'une certaine sortie de ressources sera nécessaire pour régler cette catégorie d'obligations dans son ensemble. Si tel est le cas, une provision est comptabilisée.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date de clôture.

Note 2.19. Avantages du personnel

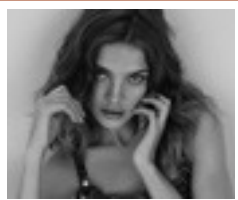
Note 2.19.1. Engagements de retraite

Les sociétés du Groupe disposent de différents régimes de retraite. Les régimes sont généralement financés par des cotisations versées à des compagnies d'assurance ou à d'autres fonds administrés et évalués sur la base de calculs actuariels périodiques. Le Groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies.

Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à verser des cotisations supplémentaires dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des membres du personnel, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents. Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite, en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite et assimilés à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite des actifs des régimes, ainsi que des ajustements au titre des écarts actuariels et des coûts des services passés non comptabilisés. L'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Un actif est comptabilisé pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (contrats d'assurance) qui présentent un excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat. Un actif net n'est enregistré au bilan du Groupe que dans la mesure où il correspond à un avantage économique futur réellement disponible pour le Groupe sous forme de remboursement en trésorerie ou de réduction des cotisations futures à verser au régime concerné.



Les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles, et dépassant 10% de la valeur la plus élevée entre la valeur des actifs du régime et la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, sont comptabilisés en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des salariés concernés. Les coûts au titre des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat, à moins que les modifications du régime de retraite ne soient subordonnées au maintien des employés en activité pendant une période déterminée (la période d'acquisition des droits). Dans ce dernier cas, les coûts au titre des services passés sont amortis de façon linéaire sur cette période d'acquisition des droits.

S'agissant des régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite publics ou privés sur une base obligatoire, contractuelle ou facultative. Une fois les cotisations versées, le Groupe n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance donne lieu à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

Note 2.19.2. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont dues lorsque l'entreprise met fin au contrat de travail d'un salarié avant l'âge normal de son départ en retraite ou lorsqu'un salarié accepte de percevoir des indemnités dans le cadre d'un départ volontaire. Le Groupe comptabilise ces indemnités de fin de contrat de travail lorsqu'il est manifestement engagé soit à mettre fin au contrat de travail de membres du personnel conformément à un plan détaillé sans possibilité réelle de se rétracter, soit à accorder des indemnités de fin de contrat de travail suite à une offre faite pour encourager les départs volontaires. Les indemnités payables plus de 12 mois après la clôture sont ramenées à leur valeur actualisée.

Note 2.19.3. Plans d'intéressement, de primes et autres engagements sociaux

Le Groupe comptabilise un passif et une charge au titre des intéressements et des primes, sur la base d'une formule qui tient compte du bénéfice revenant aux actionnaires du Groupe, après certains ajustements. Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation contractuelle ou si, du fait d'une pratique passée, il existe une obligation implicite. Pour les filiales françaises, le Groupe constate un engagement au titre du versement de primes à l'occasion de la remise des médailles du travail (Note 15.2).

Note 2.20. Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement maintenus à leur coût amorti. Toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Note 2.21. Définition de l'endettement financier net

La notion d'endettement financier net utilisée par le Groupe est constituée de l'endettement financier brut diminué de la trésorerie nette. L'endettement financier brut est constitué des passifs financiers à long terme et court terme, des instruments de couverture de juste valeur inscrits au bilan relatifs aux passifs constitutifs de l'endettement financier brut ainsi que des intérêts courus afférents.

La trésorerie nette est constituée des disponibilités, placements à court terme de moins de trois mois, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur, diminués des découverts bancaires. Les intérêts courus non échus se rapportant aux éléments constitutifs de la trésorerie nette sont intégrés à la trésorerie nette.

Note 2.22. Fournisseurs

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à leur juste valeur et ultérieurement évaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Note 2.23. Actifs non courants (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente qui font l'objet d'une présentation sur une ligne à part à l'actif et au passif du bilan, sont évalués et comptabilisés au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la réalisation de la vente. Un actif non courant (ou groupe d'actifs) est classé en « actif détenu en vue de la vente » seulement si la vente est hautement probable dans un délai inférieur à 12 mois, si l'actif est disponible en vue d'une vente immédiate dans son état actuel et si un plan de vente de l'actif a été engagé par la direction.

Une activité abandonnée est une composante de l'activité du Groupe qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, qui a été cédée ou qui est détenue en vue de la vente. Les activités abandonnées sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

Note 2.24. Principes de présentation de l'information financière

Note 2.24.1. Compte de résultat

A compter du 1^{er} janvier 2009, le Groupe a décidé de présenter son compte de résultat consolidé par fonction. Cette présentation est sans effet sur les principales méthodes comptables appliquées par le Groupe. La période comparative a été retraitée en conséquence.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend la vente des produits finis et revenus des marques après déduction des remises, ristournes et des effets de la fidélisation de la clientèle (carte de fidélité).

Par ailleurs, les sociétés du Groupe peuvent reprendre auprès de leurs clients et distributeurs les produits invendus ou abîmés. Lorsque cette pratique est établie, les ventes enregistrées sont diminuées d'un montant correspondant à une estimation de ces retours, en contrepartie de la réduction des créances clients et d'une inscription en stocks. Le taux de retour retenu pour l'établissement de ces estimations est calculé sur la base de statistiques.

Coût des ventes

Le coût des ventes englobe le coût de revient des produits vendus déterminé conformément à la note 2.12.

Coûts de distribution

Les coûts de distribution englobent les charges opérationnelles liées principalement au fonctionnement des magasins, des directions commerciales, marketing et des enseignes.

Charges administratives

Les charges administratives représentent l'ensemble des frais liés au fonctionnement des directions générales finance, des ressources humaines et de la gérance.

Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation englobent principalement les dotations nettes aux provisions pour pertes de valeurs sur immobilisations corporelles et incorporelles, les plus (ou moins) values sur cessions d'actifs non courants liés à l'exploitation et les revenus immobiliers locatifs.

Autres produits et charges opérationnels

Les opérations non courantes de montant significatif et pouvant nuire à la lisibilité de la performance opérationnelle courante sont classées en « Autres produits et charges opérationnels ».

Elles comprennent notamment :

- les plus ou moins-values de cessions ou dépréciations importantes et inhabituelles d'actifs, corporels ou incorporels ;
- les coûts de restructuration résultant de plans dont le caractère inhabituel et l'importance perturbent la lisibilité du résultat opérationnel courant ;
- les provisions de matérialité très significative.

EBITDA

Le Groupe utilise, pour le suivi de sa performance opérationnelle, un solde intermédiaire de gestion intitulé « EBITDA ». Cet indicateur financier correspond au Résultat Opérationnel Courant

- augmenté :

- des dotations aux amortissements et pertes de valeurs sur des immobilisations corporelles et incorporelles,
- des dépréciations des actifs courants,
- des dotations aux provisions pour risques et charges,
- des moins-values de cessions des immobilisations corporelles et incorporelles ;

- et diminué :

- des reprises de pertes de valeurs sur des immobilisations incorporelles et corporelles,
- des reprises de provisions sur actifs courants,
- des reprises de provisions pour risques et charges,
- des plus-values sur cessions des immobilisations corporelles et incorporelles.

Résultat financier

Le poste « Résultat financier » est ventilé en :

- coût de l'endettement financier net, qui correspond à la charge d'intérêts sur les dettes financières à long terme et sur les crédits à court terme, diminuée des produits financiers enregistrés sur les placements de trésorerie ;
- un solde intitulé « autres produits et charges financiers », qui comprend les produits et charges de nature financière qui ne sont pas de nature opérationnelle et ne font pas partie du coût de l'endettement financier net.

Note 2.24.2. Bilan

Les actifs et les passifs sont classés en éléments courants lorsque leur date attendue de recouvrement ou de règlement intervient dans un délai de douze mois à compter de la date d'arrêté comptable ou lorsque le Groupe s'attend à les réaliser ou régler dans le cadre du cycle normal de l'activité.

Note 2.24.3. Informations sectorielles

Le secteur opérationnel « Europe » regroupe les activités des marques Etam et 1.2.3 exploitées dans les zones suivantes :

- la France,
 - les autres pays d'Europe, dont les principaux sont : l'Espagne, le Portugal, l'Allemagne, le Benelux, l'Italie, la Pologne et la Suisse.
- La marque Etam regroupe les activités de lingerie et de prêt-à-porter.

Le secteur opérationnel « Chine » regroupe toutes les activités des marques du Groupe exploitées en Chine.

Note 2.25. Impact des changements de méthodes comptables

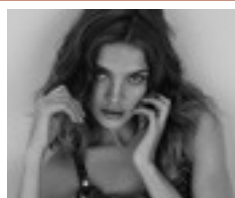
Note 2.25.1. Amendement d'IAS 38 - Immobilisations incorporelles, relatif à la comptabilisation des activités de publicité et de promotion

L'amendement d'IAS 38 impose que toutes les dépenses de publicité et de promotion soient comptabilisées lorsqu'elles sont encourues. Une charge doit être comptabilisée dès que l'entreprise a un droit d'accès au bien ou dès qu'elle a reçu le service de la part de ses fournisseurs. Jusqu'à présent, ces dépenses étaient comptabilisées au titre de l'exercice de réalisation de l'événement auquel elles sont rattachées. Les coûts des dépenses de publicité et de promotion engagées par l'entreprise et dont l'utilisation effective interviendra ultérieurement étaient enregistrés en charges constatées d'avance. Ces coûts inscrits en charges constatées d'avance ont été réaffectés aux exercices auxquels ils se rattachent conformément aux dispositions de la norme amendée.

L'effet de changement de méthodes sur les capitaux propres est négatif de 376 milliers d'euros au 1^{er} janvier 2008 et de 892 milliers d'euros au 1^{er} janvier 2009. Au compte de résultat, les coûts de distribution ont été augmentés de 787 milliers d'euros au 31 décembre 2008. L'information comparative retraitée est présentée dans la note 2.25.3.

Note 2.25.2. Interprétation IFRIC 13 - Programme de fidélisation des clients

IFRIC 13 impose que les remises (par exemple, bons de réduction, chèques cadeaux, points de fidélité...) accordées sur l'achat d'un produit futur qui sont liées à l'achat antérieur de plusieurs produits



ou services représentent un élément séparément identifiable de la transaction initiale. En conséquence, le montant reçu au titre de la vente doit être alloué, sur la base des justes valeurs (juste valeur de l'avantage ou juste valeur relative), d'une part aux biens vendus ou services fournis lors de la vente et d'autre part, aux droits accordés. Le produit alloué aux biens vendus ou services fournis est comptabilisé immédiatement et le produit alloué aux

droits accordés est différé :

- jusqu'à ce que le client utilise son droit auprès de l'entreprise et que l'entreprise remplisse son obligation de fournir l'avantage ;
- ou, si l'avantage est fourni par un tiers, jusqu'à ce que le tiers prenne en charge l'obligation.

Bilan au 31 décembre 2007

Actif (en milliers d'euros)	Notes	1 ^{er} janv 2008 Pro forma	IFRIC 13 (a)	IAS38 R (b)	2007
Ecarts d'acquisition		2 199			2 199
Immobilisations incorporelles		265 487			265 487
Immobilisations corporelles		263 684			263 684
Participations dans les entreprises associées		3 702			3 702
Actifs financiers non courants		17 449			17 449
Actifs d'impôts différés		6 049			6 049
Total des actifs non courants		558 570	0	0	558 570
Stocks et en-cours		134 770			134 770
Avances et acomptes versés		9 508			9 508
Créances clients		50 016			50 016
Autres créances		10 993			10 993
Actifs d'impôts exigibles		1 325			1 325
Charges constatées d'avance		15 989		(574)	16 563
Instruments dérivés actifs		44			44
Trésorerie et équivalents trésorerie		60 230			60 230
Total des actifs courants		282 875	0	(574)	283 449
Actifs détenus en vue d'être cédés		15 871			15 871
Total des actifs		857 316	0	(574)	857 890

Passif (en milliers d'euros)	Notes	1 ^{er} janv 2008 Pro forma	IFRIC 13 (a)	IAS38 R (b)	2007
Capital		18 184			18 184
Primes		84 156			84 156
Ecarts de réévaluation		211 769			211 769
Réserves		29 609	(2 691)	(376)	32 677
Total des capitaux propres part du Groupe		343 718	(2 691)	(376)	346 786
Intérêts minoritaires		30 354			30 354
Capitaux propres de l'ensemble		374 072	(2 691)	(376)	377 140
Provisions pour risques et charges non courantes		3 634			3 634
Emprunts et dettes financières à long terme		159 025			159 025
Passifs d'impôts différés		90 947	(1 408)	(198)	92 553
Total des passifs non courants		253 606	(1 408)	(198)	255 212
Provisions pour risques et charges courantes		7 497	(2 215)		9 712
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		123 794			123 794
Passifs d'impôt exigible		3 690			3 690
Dettes sociales et fiscales		46 588			46 588
Autres dettes		19 856	6 107		13 749
Instruments dérivés passifs		6 752			6 752
Crédits à court terme et banques		16 913			16 913
Total des passifs courants		225 090	3 892	0	221 198
Passifs relatifs à des actifs détenus en vue d'être cédés		4 546	207		4 339
Total des capitaux propres et des passifs		857 316	0	(574)	857 889

Le Groupe, a appliqué cette interprétation sur l'ensemble de ces programmes de fidélisation de ses clientes. L'effet de changement de méthodes sur les capitaux propres est négatif de 3 393 milliers d'euros au 1^{er} janvier 2009 et de 2 691 milliers d'euros au 1^{er} janvier 2008.

L'information comparative retraitée est présentée dans la note 2.25.3.

Note 2.25.3. Retraitement de l'information comparative

Ces changements de méthodes ont été appliqués de façon rétrospective au 1^{er} janvier 2008, conformément aux dispositions de la norme IAS 8. Les capitaux propres d'ouverture ainsi que les informations comparatives présentées ont été retraités.

Bilan au 31 décembre 2008

Actif (en milliers d'euros)	Notes	2008 Pro forma	IFRIC 13 ^(a)	IAS38 R ^(b)	2008
Ecarts d'acquisition		4 454			4 454
Immobilisations incorporelles		269 509			269 509
Immobilisations corporelles		263 374			263 374
Participations dans les entreprises associées		3 703			3 703
Actifs financiers non courants		21 433			21 433
Actifs d'impôts différés		2 754			2 754
Total des actifs non courants		565 227	0	0	565 227
Stocks et en-cours		155 886			155 886
Avances et acomptes versés		6 388			6 388
Créances clients		52 170			52 170
Autres créances		12 481			12 481
Actifs d'impôts exigibles		11 284			11 284
Charges constatées d'avance		16 023		(1 360)	17 383
Instruments dérivés actifs		1 139			1 139
Trésorerie et équivalents trésorerie		70 405			70 405
Total des actifs courants		325 775	0	(1 360)	327 136
Actifs détenus en vue d'être cédés		12 140			12 140
Total des actifs		903 141	0	(1 360)	904 501

Passif (en milliers d'euros)	Notes	2008 Pro forma	IFRIC 13 ^(a)	IAS38 R ^(b)	2008
Capital		18 184			18 184
Primes		84 156			84 156
Ecarts de réévaluation		200 234			200 234
Réserves		28 885	(3 393)	(892)	33 170
Total des capitaux propres part du Groupe		331 459	(3 393)	(892)	335 744
Intérêts minoritaires		30 593			30 593
Capitaux propres de l'ensemble		362 052	(3 393)	(892)	366 337
Provisions pour risques et charges non courantes		4 385			4 385
Emprunts et dettes financières à long terme		198 040			198 040
Passifs d'impôts différés		95 394	(1 724)	(468)	97 586
Total des passifs non courants		297 819	(1 724)	(468)	300 011
Provisions pour risques et charges courantes		4 182	(1 905)		6 087
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		161 305			161 305
Passifs d'impôt exigible		785			785
Dettes sociales et fiscales		45 753			45 753
Autres dettes		17 966	6 932		11 034
Instruments dérivés passifs		263			263
Crédits à court terme et banques		8 288			8 288
Total des passifs courants		238 543	5 027	0	233 515
Passifs relatifs à des actifs détenus en vue d'être cédés		4 727	90		4 637
Total des capitaux propres et des passifs		903 141	0	(1 360)	904 501



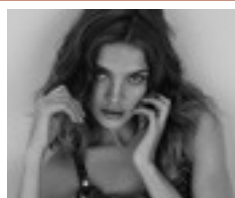
Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2008

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2008 Pro forma	IFRIC 13 ^(a)	IAS38 R ^(b)	2008
Chiffre d'affaires		967 004	(1 033)		968 037
Coût des ventes		(399 247)			(399 247)
Marge brute		567 756	(1 033)		568 789
Coûts de distribution		(466 681)		(787)	(465 894)
Charges administratives		(56 080)			(56 080)
Autres produits et (charges) d'exploitation		(6 126)			(6 126)
Résultat opérationnel courant		38 870	(1 033)	(787)	40 689
Autres produits et (charges) opérationnels		(968)			(968)
Résultat opérationnel		37 901	(1 033)	(787)	39 721
Coût de la dette financière nette		(9 154)			(9 154)
Autres produits et (charges) financiers		(1 476)			(1 476)
Résultat financier		(10 630)	0	0	(10 630)
Charges d'impôt		(13 795)	351	271	(14 417)
Quote-part des résultats associés		2			2
Résultat des activités poursuivies		13 479	(682)	(516)	14 677
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		(10 466)			(10 466)
Résultat net de l'ensemble consolidé		3 013	(682)	(516)	4 211
<i>dont part du résultat net attribuable aux :</i>					
- Propriétaires de la société mère du Groupe		5 970			7 168
- Intérêts minoritaires		(2 957)	(682)	(516)	(2 957)

Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2008

(en milliers d'euros)	Notes	2008 Pro forma	IFRIC 13 ^(a)	IAS38 R ^(b)	2008
Résultat net des activités poursuivies		13 479	(682)	(516)	14 677
Quote part dans résultat sociétés en équivalence		(2)			(2)
Dotations aux amortissements		42 258			42 258
Dotations aux provisions		9 203			9 203
Reprises sur provisions		(8 103)			(8 103)
Valeur nette comptable des immobilisations cédées		8 446			8 446
Produit de cession des éléments d'actif cédés		(2 322)			(2 322)
Autres produits et charges calculés		0			0
Capacité d'autofinancement		62 960	(682)	(516)	64 158
Charges et produits d'intérêts financiers		9 154			9 154
Dividendes reçus		-			0
Charge nette d'impôt		13 794	(351)	(271)	14 417
Capacité d'autofinancement avant impôts, dividendes et intérêts		85 908	(1 033)	(787)	87 728
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (**)		14 621	1 033	787	12 801
Impôts sur le résultat payés		(19 916)			(19 916)
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles		80 613	0	0	80 613
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(51 527)			(51 527)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		2 305			2 305
Acquisitions de filiales		(9 115)			(9 115)
Cessions de filiales		0			0
Acquisitions d'autres immobilisations financières		(1 763)			(1 763)
Cessions d'autres immobilisations financières		743			743
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissements		(59 357)	0	0	(59 357)
Augmentation de capital de la société Etam Développement		0			0
Augmentations de capital des filiales souscrites par les minoritaires		0			0
Dividendes versés aux actionnaires de la société Etam Développement		(6 763)			(6 763)
Dividendes versés aux minoritaires des filiales consolidées		(9)			(9)
Achats/Cessions d'actions propres		(15 484)			(15 484)
Emission d'emprunts		0			0
Remboursement d'emprunts		(11 784)			(11 784)
Augmentation/Diminution des autres dettes financières		39 447			39 447
Intérêts versés		(9 155)			(9 155)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement		(3 748)	0	0	(3 748)
Flux nets avec les actifs détenus en vue de la vente		(8 789)			(8 789)
Incidence des variations de cours de change		1 756			1 756
Variation nette de la trésorerie		10 475	0	0	10 475
Trésorerie et équivalents trésorerie à l'ouverture de l'exercice		58 719			58 719
Trésorerie et équivalents trésorerie à la clôture de l'exercice		69 194			69 194

(**) Détail de la variation du fonds de roulement lié à l'activité					
Créances clients (actif)		1 252			1 252
Stocks (actif)		(15 866)			(15 866)
Autres créances (actif)		1 729		787	942
Dettes fournisseurs (passif)		32 394			32 394
Dettes sociales et fiscales (passif)		(1 530)			(1 530)
Autres passifs courants		(3 357)	1 033		(4 390)
Variations du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		14 621	1 033	787	12 801



Note 2.26. Evolution du périmètre de consolidation

A l'exception de l'arrêt de la société conjointe EFF en Inde et de la liquidation de la société Books et Toys en Italie, le Groupe n'a pas enregistré d'autres évolutions de son périmètre au cours de l'exercice 2009.

Note 2.27. Autres faits marquants

En 2009, le Groupe a acquis en deux étapes 16% de pourcentage d'intérêt et 20% de droits de vote supplémentaires dans Modasia Holding SA, qui détient les filiales du groupe en Chine :

- avril 2009, augmentation de capital réservée permettant l'augmentation du pourcentage d'intérêt et de contrôle du Groupe dans ses filiales chinoises respectivement de 60% à 66% et de 60,0% à 70,2% ;
- novembre 2009, acquisition de 10% du capital de Modasia permettant l'augmentation du pourcentage d'intérêt et de contrôle du Groupe dans ses filiales chinoises respectivement de 66% à 76% et de 70,2% à 80,85%. Cette acquisition est

assortie d'une clause d'ajustement de prix, celui-ci étant payable le cas échéant en 2012.

Au 31 décembre 2009, sur la base des perspectives de résultat de Modasia Holding SA estimées, cet ajustement de prix est pris en compte dans l'endettement financier du Groupe à hauteur de 5,6 millions d'euros en « Autre dette à caractère financier ».

Le Groupe a traité ces opérations conformément aux dispositions des normes révisées IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 « États financiers consolidés et individuels ». L'impact dans les réserves consolidées, part du Groupe, est négatif de 12,6 millions d'euros.

Note 2.28. Aides de l'Etat

Le Groupe a bénéficié en 2009 d'une aide publique sous la forme de crédit d'impôt recherche portant sur les dépenses liées à l'élaboration et au renouvellement de ses collections pour un montant global de 2,5 M€.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 20, le Groupe a comptabilisé ce crédit d'impôt recherche dans le résultat opérationnel courant, en déduction des charges auxquelles il est lié.

Note 3 - Ecarts d'acquisition

Ecarts d'acquisition en valeurs nettes

(en milliers d'euros)	2009			2008
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Ecarts d'acquisition sur titres consolidés	12 549	8 095	4 454	4 454
Total	12 549	8 095	4 454	4 454

Les écarts d'acquisition concernent uniquement le secteur opérationnel Europe. La méthodologie des tests de dépréciation est décrite en note 2.8 et les hypothèses retenues sont présentées en note 6.2.2.

Ecarts d'acquisition : variations de l'exercice

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
31 décembre 2008	12 549	8 095	4 454
Variations			
Effets des variations de périmètre de l'exercice			
Effets des variations de périmètre antérieurs			
Effets de variations de change			
Autres variations			
31 décembre 2009	12 549	8 095	4 454

Note 4 - Immobilisations corporelles

Immobilisations incorporelles par nature

(en milliers d'euros)	2009			2008
	Valeurs brutes	Amortissements/ dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Droit au bail et assimilés	259 147	6 564	252 583	259 670
Logiciels	33 149	26 201	6 948	7 574
Marques et licences	1 185	-	1 185	1 185
Autres immobilisations incorporelles	2 091	126	1 965	1 080
Total	295 572	32 891	262 681	269 509

Immobilisations incorporelles : variations de l'exercice

(en milliers d'euros)	Droit au bail et assimilés			Logiciels	Marques et licences	Autres immobilisations incorporelles
	France	Autres pays européens	Total			
A l'ouverture de l'exercice	237 467	29 132	266 599	31 460	1 185	1 095
Acquisitions	2 471	122	2 593	1 006	0	1 368
Réévaluations créditées/débitées						
directement dans capitaux propres	(2 012)	(2 020)	(4 032)	0	0	0
Pertes de valeurs comptabilisées en charges	(1 781)	(1 398)	(3 179)	0	0	0
Reprises de pertes de valeurs au compte de résultat	344	0	344	0	0	0
Effets des variations de périmètre	0	0	0	0	0	0
Cession et mises hors services	(2 053)	(876)	(2 929)	(114)	0	(1)
Effets de variations de change	0	6	6	(13)	0	0
Autres variations	(444)	189	(255)	810	0	(371)
Total à la clôture	233 992	25 155	259 147	33 149	1 185	2 091

Amortissements et pertes de valeurs

(en milliers d'euros)	Droit au bail et assimilés			Logiciels	Marques et licences	Autres immobilisations incorporelles
	France	Autres pays européens	Total			
A l'ouverture de l'exercice	0	6 929	6 929	23 886	0	16
Amortissements comptabilisés au cours de la période	0	3 522	3 522	2 364	0	113
Réévaluations créditées/débitées directement dans capitaux propres	0	(2 886)	(2 886)	0	0	0
Pertes de valeurs comptabilisées en charges	0	(98)	(98)	0	0	0
Reprises de pertes de valeurs au compte de résultat	0	(187)	(187)	0	0	0
Effets des variations de périmètre	0	0	0	0	0	0
Cession et mises hors services	0	(398)	(398)	(47)	0	(2)
Effets de variations de change	0	5	5	(6)	0	0
Autres variations	0	(323)	(323)	4	0	0
Total à la clôture	0	6 564	6 564	26 201	0	126

Valeurs nettes des immobilisations incorporelles par nature au coût historique

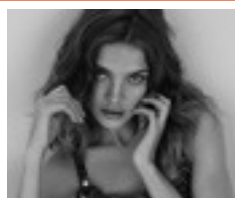
Le tableau ci-dessous indique les montants des immobilisations incorporelles nettes par nature si celles-ci étaient maintenues à leur coût historique (concerne les droits au bail et assimilés).

(en milliers d'euros)	2009	2008
Droits au bail et assimilés	119 442	120 676
Logiciels	6 948	7 574
Marques et licences	1 185	1 185
Autres immobilisations incorporelles	1 965	1 080
Total immobilisations incorporelles	129 540	130 515

Note 5 - Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles par nature

(en milliers d'euros)	2009			2008
	Valeurs brutes	Amortissements/ Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Terrains	49 021	335	48 686	44 366
Constructions	180 980	52 020	128 960	132 469
Agencements magasins	202 737	132 990	69 747	74 712
Installations techniques, matériels et outillages industriels	18 388	15 483	2 905	3 330
Autres immobilisations corporelles et en cours	36 476	26 556	9 920	8 498
Total immobilisations corporelles	487 602	227 384	260 218	263 374



Immobilisations corporelles : variations de l'exercice

(en milliers d'euros)	Terrains et constructions	Agencements magasins	Installations techniques, matériel et outillage	Autres immobilisations et en-cours
A l'ouverture de l'exercice	229 954	196 485	18 321	37 612
Acquisitions	5 081	28 228	348	5 207
Réévaluations créditées (débitées) directement dans les capitaux propres	6 312	0	0	0
Pertes de valeurs comptabilisées en charges	(25)	0	0	0
Reprises de pertes de valeurs au compte de résultat	0	0	0	0
Effets des variations de périmètre	0	0	0	0
Cessions et mises hors service	(5 451)	(21 050)	(296)	(6 417)
Effets de variations de change	36	(977)	(11)	(191)
Autres variations	(5 906)	51	26	265
Total à la clôture	230 001	202 737	18 388	36 476

Amortissements et pertes de valeurs

(en milliers d'euros)	Terrains et constructions	Agencements magasins	Installations techniques, matériel et outillage	Autres immobilisations et en-cours
A l'ouverture de l'exercice	53 119	121 773	14 992	29 114
Amortissements comptabilisés au cours de la période	6 954	26 688	643	2 417
Réévaluations créditées (débitées) directement dans les capitaux propres	0	0	0	0
Pertes de valeurs comptabilisées en charges	0	3 015	0	0
Reprises de pertes de valeurs au compte de résultat	0	(2 096)	0	0
Effets des variations de périmètre	0	0	0	0
Cessions et mises hors service	(2 310)	(15 296)	(159)	(4 643)
Effets de variations de change	3	(517)	(5)	(89)
Autres variations	(5 411)	(576)	12	(244)
Total à la clôture	52 355	132 990	15 483	26 556

Valeurs nettes des immobilisations corporelles par nature au coût historique

Le tableau ci-dessous indique les montants des immobilisations corporelles nettes par nature s'ils étaient maintenus à leur coût historique (concerne les terrains et constructions) :

(en milliers d'euros)	2009	2008
	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Terrains et constructions	113 618	115 594
Agencements magasins	69 747	74 712
Installations techniques, matériel et outillage	2 905	3 330
Autres immobilisations corporelles et en-cours	9 920	8 494
Total immobilisations corporelles	196 190	202 130

Immobilisations corporelles financées en crédit-bail

Le tableau ci-dessous indique la part des immobilisations corporelles du Groupe acquies en vertu de contrats de location financement.

(en milliers d'euros)	2009			2008
	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Terrains	24 442	335	24 107	22 344
Constructions	66 154	17 212	48 942	52 385
Agencements magasins	0			
Installations techniques, matériel et outillage	26	26	0	3
Autres immobilisations corporelles et en-cours	4 079	3 493	586	3 077
Total immobilisations financées en crédit-bail	94 701	21 066	73 635	77 810

Rapprochement entre le total des paiements minimaux au titre de la location et leur valeur actuelle

(en milliers d'euros)	2009		2008	
	Paiements minimaux	Valeur actuelle des paiements minimaux	Paiements minimaux	Valeur actuelle des paiements minimaux
A moins d'1 an	7 559	6 833	7 917	5 878
A plus d'1 an mais moins de 5 ans	27 953	26 811	40 220	34 939
A plus de 5 ans	11	10	250	243
Total des paiements minimaux	35 523		48 387	
Montant des intérêts inclus dans les paiements minimaux	(1 869)		(7 327)	
Valeur actuelle des paiements minimaux	33 654	33 654	41 060	41 060

Note 6 – Test de dépréciation des actifs non financiers

Les principes de dépréciation des actifs non financiers sont détaillés dans la Note 2.8.

Note 6.1. Hypothèses retenues pour les tests de dépréciation

Pour le calcul de la valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie, le taux d'actualisation avant impôt appliqué aux projections de flux de trésorerie est de 9,87% en 2009 et de 10,06% en 2008.

Les taux de progression des flux de trésorerie attendus sont déterminés pour chaque segment opérationnel puis adaptés par activité composant ledit segment.

Note 6.2.1. Test de dépréciation des agencements magasins

Les tests de dépréciation réalisés par la méthode des flux de trésorerie actualisés générés par les magasins portent sur des agencements et aménagements de concept des magasins, c'est-à-dire sur la catégorie des actifs qui ne sont pas évalués pas la méthode comptable de la réévaluation. Pour ces tests, les flux de trésorerie sont estimés sur une période explicite de 7 ans. Aucune valeur terminale n'est prise en compte.

La variation de 100 points du taux d'actualisation utilisé, n'a pas d'impact significatif dans les états financiers du Groupe.

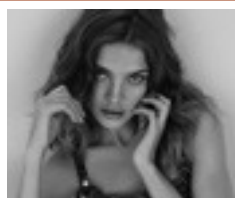
Note 6.2.2. Test de dépréciation des écarts d'acquisition

Pour tester les écarts d'acquisition affectés à chaque UGT, le Groupe a retenu un taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie, au-delà de la période explicitée, de 2%. Aucune perte de valeur irréversible n'a été constatée sur les écarts d'acquisition par le Groupe au 31 décembre 2009.

La variation de 100 points du taux d'actualisation utilisé, n'a pas d'impact significatif dans les états financiers du Groupe.

Note 7 – Participation dans les entreprises associées

(en milliers d'euros)	2009			2008
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Part dans l'actif net des entreprises associées au 1 ^{er} janvier	3 703		3 703	3 702
Part dans le résultat de l'exercice	(731)		(731)	2
Dividendes versés				
Augmentation de capital				
Effets des variations de périmètre				
Effets des variations de change				(1)
Autres variations				
Total à la clôture	2 972	0	2 972	3 703



Etats financiers résumés de MOA

Les états financiers présentés ci-après sont établis suivant le référentiel français. Les méthodes comptables retenues par la

société mise en équivalence pour établir ses états financiers ne présentent pas de différences matérielles nécessitant leur retraitement en IFRS.

(en milliers d'euros)	2009	2008
Bilan simplifié		
Total actifs non courants	8 961	10 571
Total actifs courants	6 416	6 857
Total des actifs	15 377	17 428
Capitaux propres	2 252	4 317
Dettes financières	8 309	8 705
Dettes d'exploitation	4 816	4 406
Total des passifs	15 377	17 428
Compte de résultat simplifié		
Chiffre d'affaires	16 202	17 066
Résultat d'exploitation	(1 578)	396
Résultat net	(2 087)	6

Note 8 - Actifs financiers non courants

Actifs financiers non courants par nature

(en milliers d'euros)	2009			2008
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Titres de participations	314	158	156	156
Prêts et autres créances	1 466	143	1 323	1 323
Dépôts et cautionnements versés	17 893	67	17 826	17 024
Actif lié au régime de retraite supplémentaire	3 769	0	3 769	2 930
Total actifs financiers non courants	23 442	368	23 074	21 433

Actifs financiers non courants : variations de l'exercice

Valeur nette (en milliers d'euros)	Titres de participations	Prêts et autres créances	Dépôts et cautionnements versés
31 décembre 2008	156	1 323	17 025
Acquisitions		1	3 123
Cessions/Remboursements		(1)	(2 467)
Effets des variations de valeur de marché			
Effets des variations de périmètre			
Effets des variations de change			
Autres variations	0	0	145
31 décembre 2009	156	1 323	17 826

Détail des titres de participation non consolidés

	% d'intérêt	Valeur nette des titres
Etam Corporation	100%	140
EIS Tunisie	100%	8
EIS Maghreb	100%	8
31 décembre 2009		156

Actif lié au régime de retraite supplémentaire :

Certains cadres du Groupe Etam bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire fermé aux nouveaux entrants depuis 2003, prévoyant le paiement d'une rente viagère dont le niveau est déterminé en fonction de l'ancienneté dans le Groupe et sous condition de présence dans les effectifs au moment de la liquidation de la retraite. Le régime est financé auprès d'un assureur.

L'évaluation au 31 décembre 2009 de la dette actuarielle montre un sur-financement au 31 décembre 2009 de l'ordre de 5,9 M€, qui devrait être intégralement utilisé pour financer les droits futurs compte tenu que la valeur actuelle probable des engagements est de 14,2 M€ et excède la valeur du fonds d'assurance (11,8 M€).

Un actif lié au régime de 3,8 M€ est reconnu au bilan du 31 décembre 2009. Les 2,2 M€ restant sont des gains actuariels non reconnus du fait de l'application de la règle du corridor.

La hausse de la valeur de l'actif reconnu au bilan est consécutive au départ d'environ 30 salariés générant ainsi une reprise de l'engagement de 839 K€.

Au 31 décembre (en milliers d'euros)	2 009	2 008
(Engagement) / surplus net		5 653
Pertes / (gains) actuariels non reconnus	5 943	(2 723)
Coût des services passés non reconnus	(2 174)	-
Autres		-
Actifs financiers liés au régime de retraite complémentaire	3 769	2 930

La valeur actuelle probable des engagements s'élève à 14,2 M€ et excède la valeur nette de l'actif financier.

Le régime est évalué selon les principes de la norme IAS 19 (cf. note 2.19.1).

Note 9 - Stocks

(en milliers d'euros)	2009			2008
	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Matières premières et autres approvisionnements	21 419	6 531	14 888	14 174
En-cours de production de biens	7 141	0	7 141	4 154
Produits finis	56 005	5 340	50 665	42 399
Marchandises	102 898	15 072	87 826	96 895
Perte d'inventaire	0	2 109	(2 109)	(1 737)
Total	187 463	29 052	158 411	155 886

Stocks : variations de l'exercice

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Solde au 31 décembre 2008	188 171	32 285	155 886
Variations du stock brut	1 467	-	1 467
Variations de la provision pour dépréciation	-	(2 975)	2 975
Effets des variations de périmètre	-	-	-
Effets des variations de change	(2 483)	(248)	(2 235)
Autres variations	308	(10)	318
Solde au 31 décembre 2009	187 463	29 052	158 411

Note 10 - Clients

Les créances au bilan sont principalement liées :

- aux créances sur les affiliés en fin de période (prélèvement du chiffre d'affaires réalisé en début de période suivante),

- aux créances sur les grands magasins en Chine, qui disposent de termes de paiement pour reverser le chiffre d'affaires nette de commissions au Groupe,
- aux créances sur les franchisés internationaux.

Au 31 décembre 2009, les créances commerciales se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	2009			2008
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Affiliés	5 118	92	5 026	7 829
Franchises internationales	8 831	1 100	7 731	11 305
Grands magasins	49 006	1 804	47 202	32 900
Autres clients	911	8	903	136
Total des créances clients	63 866	3 004	60 862	52 170

Le risque de crédit est pour l'essentiel concentré sur les franchises internationales. La politique du Groupe est de couvrir son exposition en obtenant des garanties bancaires sur les encours significatifs.

Le tableau ci-après donne l'antériorité des créances sur les franchises internationales :

(en milliers d'euros)	2009			2008		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Non échues	2 734	66	2 668	5 016	9	5 007
Echues depuis 30 jours au plus	1 996	0	1 996	3 164	29	3 135
Echues depuis 30 jours mais moins de 180 jours	2 685	92	2 593	1 899	138	1 761
Echues depuis 180 jours mais moins de 360 jours	98	34	64	957	393	564
Echues depuis 360 jours	1 319	909	410	1 157	319	838
Total	8 831	1 100	7 731	12 193	888	11 305



Le tableau ci-après donne l'antériorité des créances sur les affiliés :

(en milliers d'euros)	2009			2008		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Non échues	4 322	0	4 322	7 536	23	7 513
Echues depuis 30 jours au plus	206	0	206	263	1	263
Echues depuis 30 jours mais moins de 180 jours	137	0	137	83	33	51
Echues depuis 180 jours mais moins de 360 jours	347	0	347	42	42	0
Echues depuis 360 jours	106	92	13	52	48	3
Total	5 118	92	5 026	7 976	147	7 829

Le tableau ci-après donne l'antériorité des créances sur les Grands magasins :

(en milliers d'euros)	2009			2008		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Non échues	26 021	215	25 806	25 238	4	25 234
Echues depuis 30 jours au plus	6 397	36	6 361	4 602	40	4 562
Echues depuis 30 jours mais moins de 180 jours	14 614	257	14 357	2 388	109	2 279
Echues depuis 180 jours mais moins de 360 jours	477	141	335	356	45	311
Echues depuis 360 jours	1 498	1 154	343	1 892	1 378	514
Total	49 006	1 804	47 202	34 475	1 575	32 900

Note 11 - Autres créances

(en milliers d'euros)	2009			2008
	Echéancier		Valeurs nettes	Valeurs nettes
	Moins de 1 an	Plus de 1 an		
Créances sociales et fiscales	10 859	209	11 068	9 401
Comptes courants débiteurs	539	0	539	144
Provisions sur comptes courants débiteurs	0	0	0	0
Créances sur cessions d'immobilisations	183	0	183	0
Provisions sur créances sur cessions d'immobilisations	0	0	0	0
Débiteurs divers	7 954	9	7 963	3 967
Provisions sur débiteurs divers	(1 820)	0	(1 820)	(1 031)
Total autres créances	17 715	218	17 933	12 481

Note 12 - Charges constatées d'avance

(en milliers d'euros)	2009			2008
	Echéancier		Valeurs nettes	Valeurs nettes
	Moins de 1 an	Plus de 1 an		
Loyers constatés d'avance	13 052		13 052	13 872
Autres charges	364	485	849	2 151
Total charges constatées d'avance	13 416	485	13 901	16 023

Note 13 - Trésorerie nette

(en milliers d'euros)	2009	2008
Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan actif	56 685	70 405
Découverts bancaires et intérêts courus	(872)	(1 212)
Total trésorerie et équivalents du tableau de flux de trésorerie	55 813	69 193

Note 14 – Capitaux propres

14.1. Capital social

Note 14.1.1. Evolution du capital social au cours de l'exercice

La gérance, conformément à la délégation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 19 juin 2009 (dans ses neuvième et onzième résolutions) a décidé de procéder à l'annulation de 1 159 495 actions propres que la Société détenait en portefeuille, et de réduire en conséquence le capital pour le ramener de 11 927 958 à 10 768 463 actions.

Note 14.1.2. Droit de vote double

L'Assemblée Générale du 24 mars 1997 a modifié les statuts de la société et précisé qu'un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative au nom d'un même actionnaire depuis 4 ans au moins, ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission, à raison des actions bénéficiant de ce droit. Ce droit de vote double cesse dès lors que les actions qui en bénéficient font l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par voie de succession ou donation familiale.

Il n'existe pas d'obligation de déclaration de franchissement de seuils statutaires autres que les seuils visés à l'article L. 233-7 du Code de Commerce.

Note 14.1.3. Capital autorisé non émis au 31 décembre 2009

Autorisation	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant nominal d'augmentation de capital autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS ⁽¹⁾	19 juin 2009	18 août 2011	20 000 000 €	-	20 000 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS ⁽¹⁾ par offre au public	19 juin 2009	18 août 2011	15 000 000 €	-	15 000 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS au moyen d'un placement privé réservé à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs	19 juin 2009	18 août 2011	20 % du capital par an	-	20 % du capital par an
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes	19 juin 2009	18 août 2011	Montant des réserves, bénéfices, primes	-	Montant des réserves, bénéfices, primes
Autorisation d'augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature	19 juin 2009	18 août 2011	10 % du capital	-	10 % du capital
Autorisation d'émettre des stock options	17 juin 2008	16 août 2011	2 % du capital	-	2 % du capital
Autorisation d'attribuer des actions gratuites	17 juin 2008	16 août 2011	10 % du capital	-	10 % du capital

(1) Droit Préférentiel de Souscription

Note 14.1.4. Autorisation de rachat de ses propres actions par la société

La gérance a été autorisée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 19 juin 2009, à procéder à l'achat, dans la limite légale, des actions de la société, sans jamais pouvoir détenir plus de 10 % du capital de la société, étant précisé que le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital.

La société n'a procédé à aucune opération d'achat ou de vente d'actions propres en dehors de celles réalisées dans le cadre du contrat de liquidité entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice.

Dans le cadre de son contrat de liquidité et conformément à la Charte de déontologie AMAFI, la société a procédé en 2009 :

- à l'achat de 35 982 actions au prix moyen pondéré de 14,024 €,
- à la vente de 59 078 actions au prix moyen pondéré de 13,318 €.

Le 20 novembre 2009, le Groupe Etam Développement a résilié le contrat de liquidité conclu avec la Société Générale Securities. A cette date, les moyens figurant au compte de liquidité étaient de 296 678,79 €.

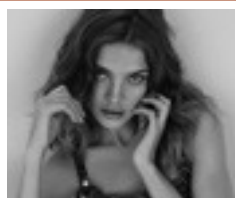
Le montant des frais de négociation au titre du contrat de liquidité, s'est élevé à 26 600 € pour la période allant du 1^{er} janvier au 20 novembre 2009.

Nombre d'actions inscrites à la clôture de l'exercice : 0
Valeur évaluée au cours d'achat : -
Valeur nominale : -

Le 25 juillet 2009, la société Etam Développement a procédé à l'annulation de 1 159 495 titres (soit 9,72 % du capital) détenus dans le cadre de son programme de rachat d'actions :

- dont 501 075 initialement affectés à la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions et réalloués à l'objectif d'annulation,
- et 658 420 affectés à l'objectif d'annulation.

A ce jour, la société ne détient plus aucune action propre.



Note 14.2. Dividende

La distribution est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40% prévue

à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts. Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes et autres revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Dividende par action	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
		Dividende	Droits aux bénéfices distribués aux commandités ⁽¹⁾	
2006	0,50 €	5 926 979,00 €	894 197,76 €	-
2007	0,50 €	5 963 979,00 €	1 379 922,42 €	-
2008	0,00 €	0,00 €	1 438 693,44 €	-
2009*	0,00 €	0,00 €	1 627 929,38 €	-

* Soumis au vote de l'Assemblée Générale du 31 mai 2010

(1) L'article 23.2 des statuts prévoit que les commandités perçoivent un droit aux bénéfices égal à 1% du montant du bénéfice distribuable de chaque exercice..

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale, le 31 mai 2010, de ne pas distribuer de dividende.

« Options 2001 »

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 17 septembre 2001 (première résolution) a autorisé la gérance à consentir, en une ou plusieurs fois, pour une durée de 38 mois à compter du 17 septembre 2001, à certains cadres dirigeants, cadres supérieurs ou aux mandataires sociaux exerçant leurs fonctions ou mandats soit dans la société soit dans une de ses filiales françaises ou étrangères des options de souscription ou d'achat d'actions de la société (ci-après les « Options 2001 »), dans la limite de 2% du capital social existant au jour de cette assemblée, soit 236 479 Options 2001.

Cette autorisation n'a été utilisée qu'au profit d'un seul bénéficiaire qui ne fait plus partie de l'équipe de management.

La gérance a d'ores et déjà constaté la fin de l'autorisation donnée au titre du Plan « Options 2001 » au 16 novembre 2004.

Note 14.3. Plans d'options de souscription

Options de souscription ou d'achat

La société n'a consenti aucune option de souscription ou d'achat d'actions aux mandataires sociaux ni aux salariés de la société au cours de l'année 2009.

Aucun bénéficiaire d'options d'achat et de souscription consenties antérieurement n'a levé d'option au cours de l'exercice 2009.

Il n'existe pas d'autre plan d'attribution de titres Etam Développement que ceux mentionnés ci-après.

Tableau récapitulatif des attributions, levées et options en circulation au 31 décembre 2009 dans le cadre du plan « Options 2001 »

	Options de souscription d'actions				Options d'achat d'actions			
	2001	2002	2003	2004	2003	2002	2003	2004
Date d'attribution	17/09/01	-	-	-	-	-	-	-
Date de disponibilité	17/09/01	-	-	-	-	-	-	-
Date d'expiration	17/09/11	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'options accordées	90 000	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de bénéficiaires	1	-	-	-	-	-	-	-
Prix de souscription ou d'achat	9,31 €	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'options levées	40 000	-	-	-	-	-	-	-
Cumul des options en circulation au 31.12.09	50 000	50 000	50 000	50 000 ⁽¹⁾	0	0	0	0

(1) Soit 0,76% du capital social au 17 septembre 2001 et 0,84% au 31 décembre 2009 (capital en nombre d'actions compte non tenu des options de souscription d'actions 2001 non levées).

« Options 2008 »

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 17 juin 2008 (dix-septième résolution) a autorisé la gérance à consentir, en une ou plusieurs fois, pour une durée de 38 mois à compter du 17 juin 2008, aux salariés, à certains d'entre eux, et/ou à certaines catégories du personnel, et/ou aux mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés

françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L225-180 du Code de Commerce, des options de souscription ou d'achat d'actions de la société (ci-après les « Options 2008 »), dans la limite de 2% du capital social existant au jour de cette Assemblée, soit 363 681 Options 2008. La gérance n'a pas fait usage de cette autorisation en 2009.

Note 14.4. Attribution d'actions gratuites

« Actions gratuites 2008 »

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 17 juin 2008 (dix-huitième résolution) a autorisé la gérance à consentir, en une ou plusieurs fois, pour une durée de 38 mois à compter du 17 juin 2008, aux salariés, à certains d'entre eux, et/ou à certaines catégories du personnel, et/ou aux mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés

françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L225-197-1 et suivants du Code de Commerce, des actions gratuites de la société (ci-après les « Actions gratuites 2008 »), dans la limite de 10% du capital de la société. La gérance n'a pas fait usage de cette autorisation en 2009.

Note 14.5. Ecart de réévaluation

Les mouvements affectant le poste « Ecart de réévaluation » au cours de l'exercice sont résumés dans le tableau ci-après :

(en milliers d'euros)	Droits au bail et assimilés	Terrains et constructions	Total écarts de réévaluation
Au 1^{er} janvier 2008	149 943	61 827	211 769
Augmentations	1 836	0	1 836
Diminutions	(8 832)	0	(8 832)
Transfert en résultats accumulés non distribués	(3 952)	(587)	(4 539)
Solde au 31 décembre 2008	138 994	61 240	200 234
Augmentations	7 381	10 828	18 209
Diminutions	(8 427)	(4 516)	(12 943)
Transfert en résultats accumulés non distribués	(4 806)	(3 525)	(8 331)
Solde au 31 décembre 2009	133 142	64 027	197 169

Note 15 – Provisions pour risques et charges

Note 15.1. Analyse par catégorie

Provisions pour risques et charges non courantes

Pour Compans et Goussainville

(concerne les cadres, agents de maîtrise et employés)

Classe d'âge		Taux de rotation annuel
de	à (inclus)	
16 ans	34 ans	6,50 %
35 ans	44 ans	3,50 %
45 ans	54 ans	3,00 %
55 ans	et +	0,00 %

Pour Elan Industrie

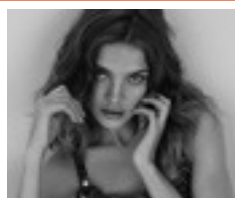
(concerne les cadres, agents de maîtrise et employés)

Classe d'âge		Taux de rotation annuel
de	à (inclus)	
16 ans	44 ans	4,00 %
45 ans	54 ans	1,00 %
55 ans	et +	0,00 %

Pour les autres sociétés

Cadres ne travaillant pas en magasin

Classe d'âge		Taux de rotation annuel
de	à (inclus)	
16 ans	32 ans	10,50 %
33 ans	44 ans	15,00 %
45 ans	49 ans	9,50 %
50 ans	54 ans	8,50 %
55 ans	59 ans	6,00 %
60 ans	et +	0,00 %



Pour les autres sociétés

Non cadres ne travaillant pas en magasin

Classe d'âge		Taux de rotation annuel
de	à (inclus)	
16 ans	27 ans	11,00 %
28 ans	49 ans	20,00 %
50 ans	et +	0,00 %

Salariés travaillant en magasin - hors hôtesses

Classe d'âge		Taux de rotation annuel
de	à (inclus)	
16 ans	29 ans	19,00 %
30 ans	34 ans	14,00 %
35 ans	39 ans	10,00 %
40 ans	49 ans	9,00 %
50 ans	59 ans	6,00 %
60 ans	et +	0,00 %

Hôtesses

Classes d'ancienneté		Taux de rotation annuel
de	à (inclus)	
0 ans	3 ans	57,50 %
4 ans	14 ans	19,00 %
15 ans	29 ans	9,00 %
30 ans	et +	0,00 %

Provisions pour risques et charges courantes

(en milliers d'euros)	2008	Mouv. de Périphérie	Dotation	Reprise Utilisée	Reprise non-utilisée	Autres Variations	Ecart de conversion	2009
Provisions pour litiges salariés et organismes sociaux	1 748		1 621	858	179	269		2 601
Provisions pour litiges commerciaux	1 248		706	390	310	46		1 300
Provisions pour pensions, retraites et médailles du travail	416		135	105		(10)		436
Provisions autres risques et charges	771		442	243		30	1	1 001
Total	4 182	0	2 904	1 596	489	335	1	5 337

Note 15.2. Détail des provisions pour pensions et avantages assimilés par nature

Les charges de l'exercice relatives à l'ensemble de ces avantages complémentaires octroyés au personnel (y compris la charge d'intérêt liée à l'actualisation des engagements) sont reprises sous la ligne générale « Charges de personnel » du compte de résultat telle que détaillée dans la Note 19 de l'annexe.

(en milliers d'euros)	2009	2008
Régimes complémentaires de pension	62	440
Indemnités de fin de carrière	2 755	2 610
Médailles du travail	538	496
Autres avantages	410	393
Total provisions pour pensions et autres avantages assimilés	3 765	3 939

Note 15.2.1. Pensions, indemnités de fin de carrière et médailles du travail

(en milliers d'euros)	Pensions		Indemnités de fin de carrière		Médailles du travail	
	Belgique		France		France	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Evolution de l'engagement au cours de l'exercice						
Engagement à l'ouverture	528	730	1 608	2 360	496	495
Coût des services rendus au cours de l'exercice	9	33	116	129	40	41
Charge d'intérêt	30	38	100	124	31	26
Versements complémentaires	2	5				
Prestations payées	(2)	(70)	(28)	(71)	(30)	(41)
Gains / (Pertes) actuariels	(1)	(64)	187	(933)	1	(24)
Liquidation du régime	(235)				0	0
Modification du régime					0	0
Retraitements	(51)	(144)				
Transfert						
Engagement à la clôture de l'exercice	278	528	1 983	1 608	538	496
Actifs financiers de couverture						
Valeur en début d'exercice	(459)	(466)				
Variations de périmètre	0	0				
Rendement constaté des actifs	(20)	(23)				
Versements complémentaires	(17)	(39)				
Gains / (pertes) actuariels	12	(2)				
Prestations payées	2	70				
Acquisitions/cessions/liquidations	235					
Variations de change	0	0				
Transfert						
Valeur en fin d'exercice	(246)	(459)				
Composante de la charge annuelle						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	9	33	116	129	40	41
Charge d'intérêt	30	38	100	124	31	26
Rendement escompté des actifs	(20)	(23)	0	0	0	0
Amortissement des services passés	0	0	0	0	0	0
Amortissement des (pertes) et gains actuariels	(2)	0	(44)	1	1	(24)
Gains / (pertes) de liquidation	(36)	0	0	0	0	0
Gains / (pertes) de réduction		0	0	0	0	0
Retraitements	(59)					
Ajustements liés à la non reconnaissance d'un surplus	0	0	0	0	0	0
Charge de l'exercice	(79)	48	172	253	72	43
Réconciliation engagement/(actifs) net et provision à la clôture de l'exercice						
Engagements totaux	278	528	1 983	1 608	538	496
Valeur des actifs financiers de couverture	(246)	(459)				
(Pertes) / gains actuariels non reconnus	30	87	772	1 002	(0)	0
Coûts des services passés non reconnus						
Autres						
Provisions /(actif) à la clôture de l'exercice	62	155	2 755	2 610	538	496
Variation des provisions au bilan						
Provisions au début de l'exercice	155	309	2 610	2 428	496	495
Charge de l'exercice	(79)	48	172	253	72	43
Versements complémentaires	(15)	(34)				
Prestations payées			(28)	(71)	(30)	(41)
Retraitements		(168)	0	0	0	0
Modification du régime						
Provisions à la clôture de l'exercice	62	155	2 755	2 610	538	496
Hypothèses actuarielles principales						
Taux d'actualisation	5,25%	5,25%	5,20%	6,20%	5,20%	6,20%
Taux de rendement des actifs financiers	4,25%	5,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taux d'augmentation des salaires (moyenne)	4,00%	4,00%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Nombre de salariés	3	21	3994	4267	3994	4271
Durée résiduelle d'activité			19,57	19,71	24,2	24,23
Taux de charges patronales			39,50%	39,50%	39,50%	39,50%
Age de départ à la retraite			65 ans	65 ans	65 ans	65 ans



Les taux de rotation du personnel retenus sont définis de la manière suivante :

Pour Compans et Goussainville

(concerne les cadres, agents de maîtrise et employés)

Classe d'âge		Taux de rotation annuel
<i>de</i>	<i>à (inclus)</i>	
16 ans	34 ans	6,50 %
35 ans	44 ans	3,50 %
45 ans	54 ans	3,00 %
55 ans	et +	0,00 %

Pour Elan Industrie

(concerne les cadres, agents de maîtrise et employés)

Classe d'âge		Taux de rotation annuel
<i>de</i>	<i>à (inclus)</i>	
16 ans	44 ans	4,00 %
45 ans	54 ans	1,00 %
55 ans	et +	0,00 %

Pour les autres sociétés

Cadres ne travaillant pas en magasin

Classe d'âge		Taux de rotation annuel
<i>de</i>	<i>à (inclus)</i>	
16 ans	32 ans	10,50 %
33 ans	44 ans	15,00 %
45 ans	49 ans	9,50 %
50 ans	54 ans	8,50 %
55 ans	59 ans	6,00 %
60 ans	et +	0,00 %

Non cadres ne travaillant pas en magasin

Classe d'âge		Taux de rotation annuel
<i>de</i>	<i>à (inclus)</i>	
16 ans	27 ans	11,00 %
28 ans	49 ans	20,00 %
50 ans	et +	0,00 %

Salariés travaillant en magasin - hors hôtesses

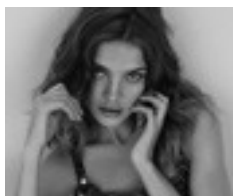
Classe d'âge		Taux de rotation annuel
<i>de</i>	<i>à (inclus)</i>	
16 ans	29 ans	19,00 %
30 ans	34 ans	14,00 %
35 ans	39 ans	10,00 %
40 ans	49 ans	9,00 %
50 ans	59 ans	6,00 %
60 ans	et +	0,00 %

Hôtesses

Classes d'ancienneté		Taux de rotation annuel
<i>de</i>	<i>à (inclus)</i>	
0 ans	3 ans	57,50 %
4 ans	14 ans	19,00 %
15 ans	29 ans	9,00 %
30 ans	et +	0,00 %

Note 15.2.2. Régime de retraite supplémentaire

(en milliers d'euros)		France	
		2009	2008
Evolution de l'engagement			
Engagement à l'ouverture		(6 501)	(7 048)
Coût des services rendus	(437)	(512)	
Charge d'intérêt	(361)	(334)	
(Pertes) et gains actuariels	(7)	1 393	
Cotisations versées par les salariés	0	0	
Prestations payées	789	0	
Acquisition	0	0	
Cession	0	0	
Modification du régime	0	0	
Transfert intra-groupe	0	0	
Réduction du régime	690	0	
Liquidation du régime	0	0	
Autres	0	0	
Ecart de change	0	0	
Engagement à la clôture		(5 827)	(6 501)
Evolution de la juste valeur des actifs			
Juste valeur des actifs à l'ouverture		12 154	11 724
Cotisations versées par l'employeur	0	0	
Cotisations versées par les salariés	0	0	
Prestations payées	(789)	0	
Rendement attendu des actifs	547	528	
(Pertes) et gains actuariels	(142)	(97)	
Acquisition	0	0	
Cession	0	0	
Modification du régime	0	0	
Transfert intra-groupe	0	0	
Réduction du régime	0	0	
Liquidation du régime	0	0	
Autres	0	0	
Ecart de change	0	0	
Juste valeur des actifs à la clôture		11 769	12 154
Charge de l'exercice			
Coût des services rendus	(437)	(334)	
Charge d'intérêt	(361)	(512)	
Rendement attendu des actifs	547	528	
Amortissement des services passés	0	0	
Amortissement des (pertes) et gains actuariels	400	22	
Gains/(pertes) de liquidation	0	0	
Gains/(pertes) de réduction	690	0	
Autres	0	0	
(Charge)/Produit de retraite de l'exercice		839	(297)
Evolution de la provision			
(Provision) / Actif à l'ouverture		2 930	3 227
Charge de l'exercice	839	(297)	
Prestations payées par l'employeur	0	0	
Cotisation au fonds versées par l'employeur	0	0	
Autres ajustements (acquisition, cession, ...)	0	0	
Ecart de change	0	0	
Transfert intra-groupe	0	0	
(Provision)/Actif de fin d'exercice		3 769	2 930
Reconciliation de l'engagement financé et de la provision			
(Engagement)/surplus net	5 943	5 653	
Pertes/(gains) actuariels non reconnus	(2 174)	(2 723)	
Services passés non reconnus	0	0	
Ajustement lié à la limite de la reconnaissance d'un surplus	0	0	
(Provision)/Actif de fin d'exercice		3 769	2 930
Hypothèses d'évaluation			
Taux d'actualisation	5,20%	6,20%	
Taux de rendement des actifs financiers	4,00%	4,50%	
Taux d'inflation	2,00%	2,00%	



Les autres hypothèses d'évaluation du régime supplémentaire sont :

		France	
		2009	2008
Taux de rotation			
	jusqu'à 30 ans	13%	13%
	30 - 35 ans	10%	10%
	35 - 40 ans	5%	5%
	40 - 50 ans	2%	2%
	+ 50 ans	0,00%	0,00%
Evolution des salaires			
	jusqu'à 55 ans	Inflation +3%	Inflation +3%
	+ 55 ans	Inflation +0,5%	Inflation
Age de départ en retraite - hors dirigeants		Obtention du taux plein	Obtention du taux plein
Age de départ en retraite - dirigeants		Continuation du contrat de travail jusqu'au décès	Continuation du contrat de travail jusqu'au décès
Nombre de bénéficiaires		148	177
Durée résiduelle d'activité		14,0	13,5
Table de mortalité en activité		TH 00-02 /TF 00-02	TH 00-02 /TF 00-02
Estimation des capitaux constitutifs de rente			
Table de mortalité en retraite		TPGH05 / TPGF05	TPGH05 / TPGF05
Taux technique		2,50%	2,50%
Taux de revalorisation des rentes		0,00%	0,00%
Chargement		2,00%	2,00%
Réversibilité		60%	60%
Age du conjoint		Epoux plus âgé de 3 ans	Epoux plus âgé de 3 ans
Périodicité de la rente		Trimestrielle	Trimestrielle
Terme		Echu	Echu
Estimation des retraites légales			
<i>Reconstitution de carrière (lorsque les points ARRCO et AGIRC sont indisponibles)</i>			
Age de début de carrière		23 ans	23 ans
Taux de cotisation ARRCO		6,00%	6,00%
Taux de cotisation AGIRC		16,00%	16,00%
Caisse ARRCO avant régime unique		UNIRS	UNIRS
Salaire de début de carrière		1,2 fois le PASS historique	1,2 fois le PASS historique
<i>Projection</i>			
Taux de croissance du PASS		Inflation + 0,50%	Inflation + 0,50%
Evolution de la valeur du point (ARRCO/AGIRC)		Inflation - 0,25%	Inflation - 0,25%
Evolution du salaire de référence (ARRCO/AGIRC)		Inflation + 0,50%	Inflation + 0,50%

Le taux d'actualisation proposé correspond au taux des obligations d'entreprises notées AA sur la zone euro et d'une durée supérieure à 10 ans (source iboxx).

Pour la France, la sensibilité de l'engagement à une variation de taux est la suivante :

Taux	(en milliers d'euros)		
	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Régime supplémentaire
	2009		
4,70%	2 122	558	5 370
5,20%	1 983	538	5 827
5,70%	1 857	520	6 335
	2008		
5,70%	1 717	513	6 081
6,20%	1 608	496	6 501
6,70%	1 509	480	6 965

Note 15.2.3. Autres avantages

Il s'agit, conformément à la législation en vigueur en Italie, des droits acquis définitivement par le personnel. Ces droits sont versés lorsque le salarié quitte l'entreprise quel qu'en soit le motif. En 2009, la provision s'élève à 410 milliers d'euros (364 milliers d'euros en 2008).

Note 16 – Endettement financier

Note 16.1. Analyse de l'endettement financier net

L'endettement financier net du Groupe s'établit comme suit :

au 31 décembre (en milliers d'euros)	2009	2008
Emprunts moyen-long terme souscrits auprès des établissements de crédit	100 000	150 477
Contrats de location financement	33 598	40 882
Crédits à court terme et découverts bancaires	4 222	8 288
Autres dettes à caractère financier	11 482	5 562
Intérêts courus	873	1 118
Moins coûts de mise en place de financement	(3 763)	
Total dette financière brute	146 411	206 328
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(56 685)	(70 405)
Endettement financier net	89 726	135 923

Note 16.2. Analyse de la dette financière brute par devise

(en milliers d'euros)	2009	2008
Euros	136 937	199 519
Dollars US		0
Yuan	9 474	6 809
Autres devises		0
Total dette financière brute	146 411	206 328

Note 16.3. Principaux emprunts et lignes de crédit

Au 31 décembre 2009, la dette du Groupe est principalement composée d'un crédit multilatéral à moyen terme dit « Club Deal » et de contrats de location financement.

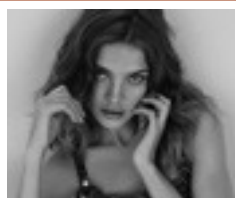
Le Club Deal a été mis en place le 8 juillet 2009 pour un montant global de 245 M€ sur une durée de trois ans. Le Groupe dispose d'une option d'extension pour un maximum de deux ans supplémentaires soumise à conditions.

Ce Club Deal est venu refinancer la majeure partie des lignes bancaires précédemment en place. Il se compose de deux tranches :

- la Tranche A est un crédit à terme d'un montant de 100 M€,
- la Tranche B est une ligne de crédit renouvelable d'un montant maximum de 145 M€, et utilisable en euros et en dollars américains.

Dans le cadre du Club Deal, le Groupe s'est engagé à respecter :

- certains ratios financiers (le ratio d'endettement consolidé, le ratio d'endettement financier et le ratio de couverture des frais financiers) jusqu'à l'échéance du crédit ;
- certains covenants juridiques usuels.



Tous les ratios financiers du Groupe sont calculés et appliqués une fois l'an sur la base des comptes consolidés clos le 31 décembre.

Tous les ratios financiers et covenants juridiques du Groupe sont respectés au 31 décembre 2009.

Par ailleurs, la marge applicable sur ce Club Deal est ajustable annuellement en fonction de l'évolution du ratio d'endettement financier présenté ci-dessus. Sur la base des comptes consolidés de l'exercice 2009, le Groupe bénéficie d'un ajustement à la baisse de la marge applicable.

Au 31 décembre 2009, la Tranche A est tirée pour 100 M€. La Tranche B n'est pas tirée.

Le Groupe poursuit également l'amortissement des contrats de location financement en place, dont les principaux portent sur son siège à Clichy et sur les entrepôts de Compans et de Goussainville. L'encours restant à amortir au 31 décembre 2009 s'élève à 33,6 M€.

Le Groupe dispose de lignes bancaires bilatérales confirmées ou non dans plusieurs pays, y compris en France, permettant de réaliser les ajustements de financement et de trésorerie. Au 31 décembre 2009, l'encours tiré sur ces lignes s'élève à 4,2 M€, dont 4,1 M€ en Chine.

Enfin, 5,6 M€ de dette financière correspondent à l'ajustement de prix mentionné en note 2.27 ci-dessus.

Note 16.4. Echancier des engagements contractuels

(en milliers d'euros)	Montants autorisés au 31/12/2009	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans
Emprunt moyen terme "Club Deal" Tranche A	100 000		100 000
Emprunt moyen terme "Club Deal" Tranche B	145 000		145 000
Crédits à court terme "Europe"	13 750	13 750	
Crédits à court terme "Chine"	13 218	13 218	
Découverts et lignes non confirmées	13 000	13 000	
Total	284 968	39 968	245 000

Note 16.5. Risque de liquidité

Le Club Deal a pour échéance le 8 juillet 2012, hors prise en compte des options d'extension. Par ailleurs, celui-ci deviendrait

exigible en cas de non respect des ratios financiers décrits dans la note 16.3.

L'exigibilité des encours de la dette financière brute au 31 décembre 2009 est la suivante :

(en milliers d'euros)	Encours au 31/12/2009	Moins de 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	au-delà
Emprunts moyen-long terme souscrits auprès des établissements de crédit	100 000		100 000		
Contrats de location financement	33 598	6 801	4 141	22 645	11
Crédits à court terme et découverts bancaires	4 222	4 222			
Autres dettes à caractère financier	11 482	1 032	10 000	86	364
Intérêts courus	873	873			
Coûts de mise en place de financement	(3 763)	(1 481)	(2 282)		
Total dette financière brute	146 411	11 447	111 859	22 730	375

Le risque de liquidité du Groupe s'analyse en intégrant, outre les échéances contractuelles des dettes financières et les intérêts associés, les autres passifs financiers, principalement

dettes fournisseurs.

L'échéancier des passifs financiers du groupe au 31 décembre 2009 est le suivant (hors produits dérivés) :

(en milliers d'euros)	Encours au 31/12/2009	Flux de trésorerie associés	< 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	au-delà
Passifs financiers non dérivés						
Emprunts moyen-long terme souscrits auprès des établissements de crédit	100 000	113 115	4 382	108 734		
Contrats de location-financement	33 598	37 294	6 952	7 642	22 687	13
Crédits à court terme et découverts bancaires	4 222	4 434	4 434			
Autres dettes à caractère financier et intérêts courus	12 354	12 354	1 904	10 000	86	364
Coûts de mise en place de financement	(3 763)	(3 763)	(1 481)	(2 282)		
Total dette financière	146 411	163 434	16 190	124 094	22 773	377
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	258 214	258 214	258 214			
Total passifs financiers	404 625	421 648	274 404	124 094	22 773	377

Les dettes fournisseurs et autres dettes s'inscrivent dans le cours normal du cycle d'exploitation du Groupe.

Note 16.6. Risque de change

L'exposition au risque de change du Groupe résulte principalement des achats en dollars américains réalisés dans le cadre de l'approvisionnement en marchandises des différentes enseignes. La gestion du risque de change du Groupe est centralisée à la Direction Générale Finances du Groupe pour l'ensemble des enseignes.

L'encours des contrats de couverture du risque de change libellés en dollars américains s'élève au 31 décembre 2009 à 82 MUS\$ afin de couvrir des budgets d'achats et des commandes en cours en dollar américain. Cet encours s'élevait à 43 MUS\$ au 31 décembre 2008.

Le Groupe est par conséquent exposé aux futures fluctuations de la parité euro/dollar américain dont une évolution défavorable à l'euro pourrait avoir un impact négatif sur ses marges.

Note 16.7. Risque de taux d'intérêt

Afin de couvrir son exposition au risque de taux, le Groupe a recours à des instruments financiers permettant de figer et/ou de plafonner le taux d'intérêt payé sur une partie significative de sa dette financière. La gestion du risque de taux est centralisée. Elle s'appuie sur la mise en place de produits simples, swaps et/ou options, éligibles à la comptabilité de couverture.

Au 31 décembre 2009, le Groupe a mis en place avec ses principaux partenaires bancaires les couvertures suivantes : Swaps payeurs de taux fixe au taux moyen de 2,2733% contre Euribor 3 mois pour un notionnel total de 120 M€ sur la période allant du 1^{er} juillet 2009 au 1^{er} juillet 2012.

Sur la base de l'endettement financier constaté au 31 décembre 2009, une augmentation des taux d'intérêt de 1% aurait pour conséquence une augmentation de 180 milliers d'euros de la charge d'intérêt annuelle sur la dette brute et serait neutre sur la charge d'intérêt annuelle de la dette nette.

Les variations de juste de valeur de ces instruments de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées en capitaux propres.

Note 16.8. Instruments dérivés en valeur de marché

Le Groupe utilise divers instruments financiers fermes ou optionnels qualifiés de dérivés dans le cadre de l'application des normes IFRS afin de couvrir son exposition au risque de change. Au 31 décembre 2009, ces dérivés éligibles à la comptabilité de couverture couvrant majoritairement des achats futurs en devises figurent à l'actif du bilan au poste « Instruments dérivés actifs » en valeur de marché.

(en milliers d'euros)	2009	Dont taux d'intérêt	Dont change	2008
Dérivés actifs	1 365		1 365	1 109
Dérivés actifs - à la juste valeur par le résultat	205		205	949
Dérivés actifs - couverture de flux de trésorerie	1 159		1 159	160
Dérivés actifs - couverture de juste valeur			-	
Dérivés passifs	2 022	1 228	795	263
Dérivés passifs - à la juste valeur par le résultat	703		703	0
Dérivés passifs - couverture de flux de trésorerie	1 320	1 228	92	263
Dérivés passifs - couverture de juste valeur				0
Total	(658)	(1 228)	570	846

Les dérivés de couverture de change ont une échéance inférieure à un an. Les dérivés de taux d'intérêt couvrent la période allant du 1^{er} juillet 2009 au 1^{er} juillet 2012.

Note 16.9. Engagements au titre des contrats de location simple

Certaines sociétés du Groupe sont locataires d'ensembles immobiliers et/ou d'équipements selon des contrats de location simple irrévocables, d'une durée supérieure à un an, et pouvant comporter une clause d'indexation des loyers.

Le montant des loyers futurs, déterminé en fonction de l'engagement minimum futur pris par le Groupe en termes de durée, s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	2009	2008
A moins d'un an	67 397	58 481
Entre un an et cinq ans	88 269	86 036
A plus de cinq ans	10 590	4 647
Total	166 256	149 164



Note 16.10. Passifs éventuels et autres engagements contractuels

Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	2009			2008	
	Echéancier			Total	Total
	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans		
Engagements donnés	9 486	2 280	461	12 227	15 590
Autres engagements					
- Garanties accordées au titre de financements consentis à une filiale du Groupe	8 211	-	-	8 211	12 616
- Garanties solidaires accordées dans le cadre de cessions de droits au bail ou de fonds de commerce	445	535	-	980	1 669
- Autres engagements donnés	830	1 745	461	3 036	1 305
Engagements reçus	934	1 451	6 255	8 640	8 476
- Nantissements en garantie de stock en dépôt	33	1 331	5 975	7 339	8 476
- Autres engagements reçus	901	120	280	1 301	-

Le Groupe a mis en place toutes les procédures nécessaires afin d'identifier les engagements hors bilan et en effectuer le contrôle ainsi que pour identifier les nantissements au titre de l'exploitation ou du financement.

Note 17 – Autres dettes

(en milliers d'euros)	2009			2008
	Echéancier		Valeurs nettes	Valeurs nettes
	Moins de 1 an	Plus de 1 an		
Avances et acomptes sur commandes	3 799		3 799	2 597
Fournisseurs d'immobilisations	10 014	23	10 037	5 489
Comptes courants créditeurs	51		51	37
Produits constatés d'avance	6 452		6 452	7 027
Dettes diverses	7 684	673	8 357	2 816
Total autres dettes	28 000	696	28 696	17 966

Notes sur le compte de résultat

Note 18 – Information sectorielle

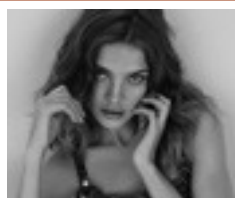
(en milliers d'euros)	Europe		Chine		Consolidé	
	2009	2008 (*)	2009	2008 (*)	2009	2008 (*)
Chiffre d'affaires externe	742 961	778 924	277 039	188 080	1 020 000	967 004
Chiffre d'affaires intersecteurs						
Chiffre d'affaires total	742 961	778 924	277 039	188 080	1 020 000	967 004
Marge brute	444 517	465 826	165 316	101 930	609 833	567 756
Coûts de distribution	(367 040)	(372 523)	(133 654)	(94 158)	(500 694)	(466 681)
Charges administratives	(46 410)	(47 149)	(13 380)	(8 931)	(59 791)	(56 080)
Autres produits et (charges) d'exploitation	(3 472)	(3 150)	(1 476)	(2 976)	(4 948)	(6 126)
Résultat opérationnel courant	27 595	43 004	16 806	(4 134)	44 401	38 870
Autres produits et (charges) opérationnels	(7 135)	0	0	(968)	(7 135)	(968)
Résultat opérationnel	20 460	43 004	16 806	(5 102)	37 267	37 902
Résultat financier	(7 006)	(11 388)	157	758	(6 849)	(10 630)
Charge d'impôt	(5 235)	(11 664)	758	(2 131)	(4 477)	(13 795)
Quote part résultat ME	(731)	2	0	0	(731)	2
Résultat net des activités poursuivies	7 488	19 954	17 722	(6 475)	25 210	13 479
Activités arrêtées ou en cours de cession	(915)	(10 466)			(915)	(10 466)
Résultat net de l'ensemble consolidé					24 295	3 013
Autres informations						
Actifs sectoriels	728 136	771 626	151 921	131 516	880 057	903 141
Passifs sectoriels	425 286	476 136	92 150	64 952	517 436	541 088
Investissements incorporels	4 951	11 215	17	124	4 968	11 339
Investissements corporels	22 048	29 999	16 816	11 223	38 864	41 222
Amortissements	(31 571)	(31 754)	(11 124)	(10 504)	(42 695)	(42 258)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	(3 356)	(3 527)	0	0	(3 356)	(3 527)
Charges sans contrepartie en trésorerie autres que l'amortissement	(4 484)	(1 593)	(1 765)	(3 944)	(6 249)	(5 537)

(*) Le compte de résultat consolidé publié au 31 décembre 2008 a été retraité rétrospectivement pour prendre en compte les modifications relatives à l'amendement de l'IAS 38 et à l'interprétation IFRIC 13 (voir note 2.25)

Note 18.1. Détail de l'Europe par marques

	Marque Etam Europe		Marque 1.2.3		Fonctions centrales, immobilières et éliminations interco ⁽¹⁾		Total Europe	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Chiffre d'affaires externe	568 801	589 018	174 138	189 904	21	2	742 961	778 924
Chiffre d'affaires intersecteurs							0	0
Chiffre d'affaires total	568 801	589 018	174 138	189 904	21	2	742 961	778 924
Marge brute	338 900	344 830	101 486	117 274	4 131	3 721	444 517	465 826
Coûts de distribution	(283 346)	(285 721)	(96 237)	(101 291)	12 542	14 490	(367 040)	(372 523)
Charges administratives	(28 356)	(28 872)	(8 093)	(8 085)	(9 961)	(10 191)	(46 410)	(47 149)
Autres produits et (charges) d'exploitation	(3 513)	(4 555)	(1 979)	(314)	2 020	1 719	(3 472)	(3 150)
Résultat opérationnel courant	23 685	25 682	(4 822)	7 584	8 731	9 738	27 595	43 004
Autres produits et (charges) opérationnels	(3 681)	0	(717)	0	(2 736)		(7 135)	0
Résultat opérationnel	20 004	25 682	(5 539)	7 584	5 995	9 738	20 460	43 004
Résultat financier							(7 006)	(11 388)
Charge d'impôt							(5 235)	(11 664)
Quote part résultat ME	(731)	2					(731)	2
Résultat net des activités poursuivies							7 488	19 955
Activités arrêtées ou en cours de cession	(915)	(10 466)					(915)	(10 466)
Actifs sectoriels non courants	284 145	284 519	83 671	90 381	169 329	176 055	537 145	550 955

(1) Afin de donner une meilleure analyse de la performance opérationnelle de chacune des marques du Groupe, la fonction immobilière du Groupe est désormais isolée de l'activité des marques.



Note 18.2. Réconciliation des actifs et passifs sectoriels

Le total des actifs sectoriels se réconcilie de la manière suivante dans le total des actifs du Groupe

(en milliers d'euros)	2009			2008		
	Europe	Chine	Total	Europe	Chine	Total
Droit au bail et assimilés	252 583		252 583	259 670		259 670
Logiciels	6 751	198	6 948	7 307	266	7 574
Marques et licences	1 185		1 185	1 185		1 185
Autres immobilisations incorporelles	1 964	1	1 965	1 080	0	1 080
Total immobilisations incorporelles	262 483	199	262 681	269 243	266	269 509
Terrains	48 686		48 686	44 366	0	44 366
Constructions	128 960		128 960	132 469	0	132 469
Agencements magasins	56 519	13 228	69 747	63 149	11 562	74 712
Installations techniques, matériels et outillages industriels	2 758	147	2 905	3 098	232	3 330
Autres immobilisations corporelles et en cours	6 404	3 516	9 920	6 949	1 549	8 498
Total immobilisations corporelles	243 327	16 891	260 218	250 031	13 343	263 374
Ecarts d'acquisition	4 454	0	4 454	4 454	0	4 454
Participations dans les entreprises associées	2 972	0	2 972	3 703	0	3 703
Actifs financiers non courants	23 074	0	23 074	21 417	16	21 433
Actifs d'impôts différés	834	4 125	4 959	2 107	647	2 754
Total actifs sectoriels non courants	537 144	21 214	558 359	550 954	14 273	565 227
Stocks et en-cours	92 805	65 606	158 411	105 546	50 340	155 886
Avances et acomptes versés	4 080	2 489	6 569	4 446	1 942	6 388
Créances clients	18 324	42 538	60 862	19 679	32 491	52 170
Autres créances	17 156	777	17 933	11 739	742	12 481
Actifs d'impôts exigibles	5 972	0	5 972	11 263	21	11 284
Charges constatées d'avance	13 749	152	13 901	15 133	890	16 023
Instruments dérivés actifs	1 365	0	1 365	1 139	0	1 139
Trésorerie et équivalents trésorerie	37 539	19 146	56 685	39 588	30 817	70 405
Actifs détenus en vue d'être cédés	0	0	0	12 140	0	12 140
Total actifs sectoriels courants	190 991	130 708	321 699	220 672	117 243	337 915
Total actif	728 135	151 922	880 057	771 626	131 516	903 141

Le total des passifs sectoriels se réconcilie de la manière suivante dans le total des passifs du Groupe

(en milliers d'euros)	2009			2008		
	Europe	Chine	Total	Europe	Chine	Total
Provisions pour risques et charges non courantes	3 335	226	3 561	4 385	0	4 385
Emprunts et dettes financières à long terme	129 172	4 393	133 565	192 221	5 819	198 040
Passifs d'impôts différés	98 697	0	98 697	95 394	0	95 394
Total des passifs sectoriels non courants	231 205	4 619	235 824	292 000	5 819	297 819
Provisions pour risques et charges courantes	5 337		5 337	4 182		4 182
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	118 144	57 901	176 045	110 807	50 498	161 305
Passifs d'impôt exigible	1 917	1 277	3 194	785	0	785
Dettes sociales et fiscales	46 898	6 575	53 473	41 554	4 199	45 753
Autres dettes	11 999	16 697	28 696	14 520	3 446	17 966
Instruments dérivés passifs	2 022	0	2 022	263	0	263
Crédits à court terme et banques	7 765	5 081	12 846	7 298	990	8 288
Passifs relatifs à des actifs détenus en vue d'être cédés	0	0	0	4 727	0	4 727
Total des passifs sectoriels courants	194 082	87 531	281 613	184 137	59 133	243 270
Total passif	425 286	92 150	517 436	476 136	64 952	541 088

Note 19 – Charges par nature

(en milliers d'euros)	2009	2008
Loyers et charges locatives	171 454	137 906
Impôts et taxes	14 855	15 188
Charges de personnel	208 716	201 188
Autres charges	159 164	170 915
Total	554 189	525 197

Note 20 – Dotations et reprises de dépréciations et pertes de valeur

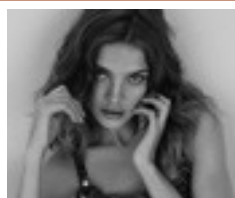
(en milliers d'euros)	Dotations		Reprises	
	2009	2008	2009	2008
Ecart d'acquisition	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles – amortissements	5 999	6 213	0	0
Immobilisations incorporelles – pertes de valeur	3 054	1 422	531	311
Immobilisations corporelles – amortissements	36 696	36 045	0	0
Immobilisation corporelles – pertes de valeur	3 015	4 837	2 182	2 420
Stocks	25 242	27 081	28 222	22 177
Autres actifs courants	2 314	1 892	1 385	3 172
Autres risques et charges	3 373	2 745	4 147	5 357
Total	79 693	80 235	36 467	33 437

Note 21 – Détail des autres produits et charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	2009	2 008
Revenus immobiliers locatifs externes	1 788	2 516
Plus ou (moins) values sur cessions d'actifs non courants	(4 478)	(5 147)
Pertes de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	(3 146)	(3 527)
Autres produits (charges) nets	889	32
Autres produits et charges d'exploitation	(4 948)	(6 126)

Note 22 – Calcul de l'EBITDA

(en milliers d'euros)		2009			2008		
Résultat opérationnel courant	(a)			44 401			38 870
		Dotations	Reprises		Dotations	Reprises	
Goodwill		0	0		0	0	
Immobilisations incorporelles - amortissements		5 999	0		6 213	0	
Immobilisations incorporelles - pertes de valeur		3 054	531		1 422	311	
Immobilisations corporelles - amortissements		36 696	0		36 045	0	
Immobilisations corporelles - pertes de valeur		3 015	2 182		4 837	2 420	
Perte de valeur (P&L opérationnel)		(664)	(453)				
Sous total amortissements et pertes de valeur	(b)			45 840			45 785
Dépréciation des stocks		25 242	28 222		27 081	22 177	
Autres actifs circulants		2 314	1 385		1 892	3 172	
Sous total dotations nettes pour dépréciation	(c)			(2 051)			3 624
Provisions pour risques et charges		3 373	4 147		2 745	5 357	
Provisions pour risques et charges (P&L opérationnel)		(1 344)	0				
Provisions pour risques et charges (P&L financier)		(13)	0				
Provisions pour impôt (comptabilisées en charge d'impôt)		0	(77)		(76)	(537)	
Sous total provisions pour risques et charges	(d)			(2 054)			(2 151)
Plus ou (moins) values de cession des actifs non courants	(e)		(4 478)	(4 478)			(5 146)
EBITDA = (a) + (b) + (c) + (d) - (e)	(f)			90 614			91 274



Note 23 - Autres produits et charges opérationnels

(en milliers d'euros)	2 009	2 008
Programme de réduction des effectifs	(3 741)	
Rationalisation du parc magasin ⁽¹⁾	(2 690)	
Cap Etam	(6 431)	
Fermeture exceptionnelle de magasins en Chine		(968)
Fermeture de l'activité lingerie Allemagne	(704)	
Total	(7 135)	(968)

(1) Moins-value des immobilisations magasins cédés

Corrélativement aux décisions prises par la gérance et le comité de direction en octobre 2008 en ce qui concerne le recentrage des activités du Groupe (arrêt de l'activité prêt-à-porter d'Etam en Belgique et en Italie, arrêt de l'activité lingerie en Allemagne et en Inde), une réflexion a été engagée sur les plans d'action à moyen terme permettant au Groupe de faire face à la crise et d'améliorer de façon pérenne sa rentabilité opérationnelle.

Cette réflexion, menée avec l'aide d'un cabinet de consultants de renommée internationale, s'est traduite au premier trimestre

2009 par un plan libellé « Cap Etam », décliné en plusieurs chantiers d'économies et de productivité dont la mise en œuvre, étalée sur les années 2009 et 2010, devrait permettre au Groupe d'améliorer sa position concurrentielle, sa rentabilité et son cash flow sur la durée.

Les coûts de mise en œuvre du plan « Cap Etam » sont par nature d'ordre non - courant et matériels au regard du résultat opérationnel courant Groupe et sont assimilables à une réorganisation fondamentale.

Note 24 - Résultat financier

(en milliers d'euros)	2009	2008
Intérêts sur emprunts bancaires	(6 588)	(7 532)
Intérêts sur location financement	(1 224)	(2 493)
Revenus des VMP		875
Produits sur cession des VMP	225	0
Charges sur cession des VMP	(2)	(4)
Coût de la dette	(7 589)	(9 154)
Gains (pertes) de change	386	(1 165)
Autres	354	(311)
Autres produits et charges financiers	740	(1 475)
Résultat financier	(6 849)	10 630

Note 25 - Impôts

Note 25.1. Analyse de la charge d'impôt

(en milliers d'euros)	2009	2008
Impôt exigible	(5 510)	(11 139)
Impôts différés	956	(3 117)
Ajustement sur impôt exigible au titre des exercices antérieurs	77	461
Charge d'impôt de l'exercice	(4 477)	(13 795)
Résultat avant impôt des activités poursuivies	29 687	27 274
Taux facial d'impôt du Groupe rapporté au résultat avant impôt des activités poursuivies	15,1%	50,6%

A- Impôt exigible

La charge d'impôt exigible est égale aux montants d'impôt sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

Depuis le 1^{er} janvier 2000, la société Etam Développement a renouvelé son option pour le régime d'intégration fiscale de droit commun prévu à l'article 233 A du Code général des impôts pour elle-même et ses filiales françaises contrôlées au moins à 95%.

B- Impôts différés

La charge d'impôts différés est déterminée selon la méthode comptable précisée en note 2.15.

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33,33 %.

La loi sur le financement de la Sécurité sociale n°99-1140 du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition égal à 3,3% de l'impôt de base dû. Pour les sociétés françaises, le taux légal d'imposition se trouve ainsi majoré de 1,1% pour atteindre 34,43%.

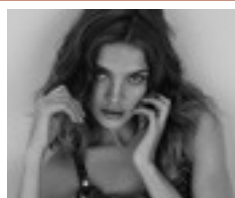
Note 25.2. Intégration fiscale : économie d'impôt réalisée par le Groupe et liste des sociétés membres

(en milliers d'euros)	2009	2008
Impôt dû par les sociétés si elles étaient imposées séparément	19 136	17 006
Impôt dû par le Groupe	(1 025)	(3 602)
Economie (charge) d'impôt effective de l'exercice	18 111	13 403
Liste des sociétés intégrées fiscalement		
ETAM DEVELOPPEMENT	X	X
ETAM SA	X	X
ELAN INDUSTRIES	X	X
NORTEX SA	X	X
SARL ENTREPOTS COMPANS	X	X
ENTREPOTS GOUSSAINVILLE	X	X
123 SAS (ex. Financière Jaurès SAS)	X	X
ETAM DESTOCK (ex. Financière Barbusse SAS)	X	X
FINANCIERE CASTERES	X	X
NORPIERRE SAS (ex : SAS RUE DE CLICHY)	X	X
ETAM FORMATION SAS	X	X
ETAM SCE	X	X
ETAM PRÊT A PORTER (ex. Sci Nimelyon)	X	X
ETAM LINGERIE	X	X
UNDIZ	X	X
COVI DEUX SAS	X	X
Nombre de sociétés intégrées	16	16

Note 25.3. Analyse de la charge d'impôt

(en milliers d'euros)	2009	2008 (*)
Résultat net des activités poursuivies	25 210	13 479
Impôt exigible	(5 510)	(11 139)
Impôts différés	956	(3 117)
Ajustement sur impôt exigible au titre des exercices antérieurs	77	461
Résultat des activités poursuivies avant impôt	29 687	27 274
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	0
Elimination des résultats internes	1 791	808
Dépréciation d'actifs non déductibles	0	0
Autres	2 150	1 212
Total des différences permanentes (charges non déductibles)	3 941	2 020
Résultat non taxé ou taxé à taux réduit	(11 052)	(771)
Résultat taxable des activités poursuivies au taux courant	22 576	28 523
Taux courant d'impôt en France	34,43%	34,43%
Impôt (théorique) au taux courant français	(7 773)	(9 820)
Effets sur l'impôt théorique :	-	-
- du différentiel de taux courant des pays étrangers	1 431	(444)
- des pertes fiscales de l'exercice non utilisées	(247)	(1 847)
- de l'utilisation des pertes fiscales des exercices antérieurs	609	23
- impacts changement taux d'impôts différés	412	0
- impôts sans base	1 092	(1 697)
- autres	0	0
Total	3 297	(3 965)
Impôt au taux normal	(4 477)	(13 795)
Impôt au taux réduit	0	0
Charge d'impôt du Groupe	(4 477)	(13 795)
Résultat opérationnel	37 267	37 901
Résultat financier	(6 849)	(10 630)
Quote part résultat M.E.Q.	(731)	2
Résultat des activités poursuivies avant impôt	29 687	27 273
Charge d'impôt au taux courant	(6 342)	(10 264)
Taux courant d'impôt du Groupe	21,4%	37,6%

(*) L'analyse de la charge d'impôt consolidé publié au 31 décembre 2008 a été retraité rétrospectivement pour prendre en compte les modifications relatives à l'amendement d'IAS 38 et à l'interprétation IFRIC 13 (voir note 2.25)



Note 25.4. Origine des impôts différés actifs et passifs

(en milliers d'euros)	2009			2008		
	Actif	Passif	Net	Actif	Passif	Net
Immobilisations incorporelles	162	(55 500)	(55 338)	285	(57 218)	(56 933)
Immobilisations corporelles	2 162	(33 208)	(31 046)	582	(31 128)	(30 546)
Stocks	1 288	0	1 288	303	(5)	298
Instruments financiers	432	(204)	228	97	(390)	(293)
Autres actifs	247	(1 290)	(1 043)	555	0	555
Provisions pour engagement envers le personnel	272	(627)	(355)	328	(443)	(115)
Provisions pour hausse des prix	0	(5 933)	(5 933)	-	(4 845)	(4 845)
Amortissements dérogatoires	17	(3 519)	(3 502)	14	(3 014)	(3 000)
Autres provisions pour risques et charges	38	(221)	(183)	512	(701)	(189)
Autres passifs	3 715	(1 593)	2 122	4 557	(3 377)	1 181
Reports fiscaux déficitaires	0	0	0	1 241	0	1 241
Autres impôts différés	24	0	24	6	0	6
Actifs (passifs) d'impôts différés nets	8 357	(102 095)	(93 738)	8 479	(101 120)	(92 640)
Impôts différés actifs au bilan			4 959			2 754
Impôts différés passifs au bilan			(98 697)			(95 394)
Solde net			(93 738)			(92 640)

Note 25.5. Variation des impôts différés actifs et passifs

(en milliers d'euros)	Net au 31.12.08 (a)	Inscrits dans le résultat	Portés directement dans les capitaux propres	Variation de périmètre	Autres mouvements	Ecart conversion	Net au 31.12.09 (b)
Immobilisations incorporelles	(56 933)	(1 275)	2 871	0		(1)	(55 338)
Immobilisations corporelles	(30 546)	4 072	(4 517)	0		(55)	(31 046)
Stocks	298	1 026	0	0		(36)	1 288
Instruments financiers	(293)	519	2	0		0	228
Autres actifs	555	(1 593)	0	0		(5)	(1 043)
Provision pour engagement envers le personnel	(115)	(240)	0	0		0	(355)
Provisions pour hausse des prix	(4 845)	(1 088)	0	0		0	(5 933)
Amortissements dérogatoires	(3 000)	(502)	0	0		0	(3 502)
Autres provisions pour risques et charges	(189)	(267)	46	0	227	0	(183)
Autres passifs	1 181	1 332	(133)	0	(227)	(31)	2 122
Reports fiscaux déficitaires	1 241	(1 241)	0	0	0	0	0
Autres impôts différés	6	214	0	0	(199)	3	24
Actifs (passifs) d'impôts différés nets	(92 641)	957	(1 731)	0	(199)	(125)	(93 738)

(a) solde net bilan d'ouverture

(b) solde net bilan de clôture

Note 25.6. Actifs d'impôts différés non comptabilisés

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Impôt différé actif total	Impôt différé actif reconnu	Impôt différé actif non reconnu
Reports fiscaux déficitaires	87 668	29 768	0	29 768
Autres	0	0	0	0
Total	87 668	29 768	0	29 768

L'ensemble des déficits reportables non activés générerait une économie d'impôt potentielle de 29,8 M€ en 2009 (29,9 M€ en 2008). Les impôts différés actifs sont activés au regard des

business plans établis pour chaque filiale. Ces derniers sont conformes avec ceux retenus dans le cadre des tests de dépréciation des actifs.

Note 25.7. Contribution économique territoriale

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par la Contribution Economique Territoriale (CET) qui comprend :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle ;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

A la suite du changement fiscal mentionné ci-dessus, le Groupe a réexaminé le traitement comptable de l'impôt en France au regard des normes IFRS, en tenant compte des derniers éléments d'analyse disponibles sur le traitement comptable des impôts et taxes, et notamment ceux fournis par l'IFRIC.

Le Groupe a considéré que le changement fiscal mentionné ci-dessus conduisait en réalité à remplacer la Taxe Professionnelle par deux nouvelles contributions de natures différentes :

- la CFE, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières et qui peut, le cas échéant, faire l'objet d'un plafonnement à un pourcentage de la valeur ajoutée, présente des similitudes importantes avec la Taxe Professionnelle et sera donc comptabilisée en 2010 comme cette dernière en charges opérationnelles ;
- la CVAE, qui selon l'analyse du groupe répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 (« Impôts dus sur la base des bénéfices imposables »). Pour conduire son analyse, la société a notamment pris en considération les décisions de rejet d'ajout du sujet à son

agenda formulées par l'IFRIC en mars 2006 et mai 2009 sur la question du champ d'application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ». L'IFRIC a en effet précisé que, pour entrer dans le champ d'IAS 12, un impôt doit être calculé sur la base d'un montant net de produits et de charges et que ce montant net peut être différent du résultat net comptable. Le groupe a jugé que la CVAE remplissait les caractéristiques mentionnées dans cette conclusion, dans la mesure où la valeur ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la CVAE.

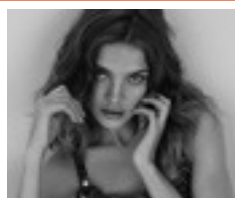
Conformément aux dispositions d'IAS 12, la qualification de la CVAE en tant qu'impôt sur le résultat a conduit à comptabiliser dès le 31/12/2009 des impôts différés relatifs aux différences temporelles existant à cette date, par contrepartie d'une charge nette au compte de résultat de l'exercice, la loi de finances ayant été votée en 2009. Cette charge d'impôt différé est présentée sur la ligne « Impôt sur le résultat ». En outre à compter de l'exercice 2010, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE sera présentée sur cette même ligne.

Conformément au paragraphe 22 d'IAS 12, les actifs amortissables représentant a minima des produits futurs imposables à la CVAE (hors valeur résiduelle), des impôts différés ont été calculés sur la base des valeurs comptables de ces actifs amortissables comptabilisés au bilan au 31/12/2009.

Le montant de la valeur comptables des actifs amortissables retenue pour le calcul des impôts différés au 31/12/2009 est de 90 541 K€. La charge d'impôts différés correspondante et comptabilisée au compte de résultat consolidé s'élève à 890 K€.

Note 26 - Résultat par action

		2009	2008
Nombre moyen pondéré d'actions au 31 décembre	(a)	10 760 072	11 927 958
Actions d'autocontrôle portées en déduction des capitaux propres	(b)	0	1 034 831
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice	(c)=(a)-(b)	10 760 072	10 893 127
Nombre moyen pondéré d'actions dilutives	(d)	12 708	24 877
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)	(e)= (c)+(d)	10 772 780	10 918 004
Résultat net - part du Groupe		19 725	5 970
Propositions d'attributions aux associés commandités		(1 628)	(1 439)
Résultat net part du Groupe utilisé pour le calcul des résultats de base et dilué par action		18 097	4 532
- Résultat de base par action (en euros)		1,682	0,416
- Résultat dilué par action (en euros)		1,680	0,415
Résultat net des activités poursuivies		25 210	13 479
Propositions d'attributions aux associés commandités		(1 628)	(1 439)
Résultat net des activités poursuivies utilisé pour le calcul des résultats de base et dilué par action		23 583	12 040
- Résultat de base par action (en euros)		2,19	1,11
- Résultat dilué par action (en euros)		2,19	1,10
Résultat net des activités poursuivies hors non courant		27 775	17 404
Propositions d'attributions aux associés commandités		(1 628)	(1 439)
Résultat net des activités poursuivies hors non courant utilisé pour le calcul des résultats de base et dilué par action		26 147	15 663
- Résultat de base par action (en euros)		2,43	1,44
- Résultat dilué par action (en euros)		2,43	1,43
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession		(915)	(10 466)
- Résultat de base par action (en euros)		(0,085)	(0,961)
- Résultat dilué par action (en euros)		(0,085)	(0,959)



Note 26.1. Résultat net part du Groupe des activités poursuivies hors éléments non courants

(en milliers d'euros)	2009	2008
Résultat net des activités poursuivies	25 210	13 479
dont part du résultat net des activités poursuivies attribuable aux :		
- Propriétaires de la société mère du Groupe	20 640	16 436
- Intérêts minoritaires	4 570	(2 957)
Éléments non courants - part du Groupe	(7 135)	(968)
dont part des éléments non courants attribuable aux :		
- Propriétaires de la société mère du Groupe	(7 135)	(968)
- Intérêts minoritaires	-	-
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies hors éléments non courants	27 775	17 404

Note 27 - Actifs détenus en vue de la vente, activités arrêtées, cédées ou en cours de cession

Compte résultat et flux de trésorerie des activités abandonnées ou en cours de cession

(en milliers d'euros)	Prêt-à-porter (Benelux + Italie)		Inde		Total	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Chiffre d'affaires	6 224	22 284	0	2 502	6 224	24 786
Charges opérationnelles	(11 677)	(29 627)	0	(4 811)	(11 677)	(34 438)
Résultat avant impôt des activités abandonnées	(5 453)	(7 343)	0	(2 309)	(5 453)	(9 652)
Impôt	2	2 433	0	21	2	2 454
Résultat après impôt des activités abandonnées	(5 451)	(4 910)	0	(2 288)	(5 451)	(7 198)
Profit/(perte) avant impôt comptabilisé lors de l'évaluation des actifs	4 675	(3 500)	0	(1 445)	4 675	(4 945)
Impôts	(212)	1 180		497	(212)	1 677
Résultat net de cession	4 463	(2 320)	73	(948)	4 536	(3 268)
Résultat de l'exercice - Activités abandonnées	(988)	(7 230)	73	(3 236)	(915)	(10 466)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	4 768	(7 324)	0	(2 450)	4 768	(9 774)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	0	562	0	(247)	0	315
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	0	0	0	670	0	670
Flux nets de trésorerie	4 768	(6 762)	0	(2 027)	4 768	(8 789)

Actifs non courants détenus en vue de la vente

(en milliers d'euros)	Prêt-à-porter (Benelux + Italie)		Inde		Total	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Immobilisations incorporelles		5 589		0	0	5 589
Immobilisations corporelles		1 337		761	0	2 098
Actifs financiers non courants		162		419	0	581
Actifs d'impôts différés		0		0	0	0
Stocks		1 704		520	0	2 224
Avances et acomptes versés		0		1	0	1
Créances clients		67		734	0	801
Autres créances		750		2	0	752
Actifs d'impôts exigibles		17		27	0	44
Charges constatées d'avance		22		3	0	25
Trésorerie et équivalent trésorerie		8		16	0	24
Total		9 656		2 484	0	12 140

Passifs directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente

(en milliers d'euros)	Prêt-à-porter (Benelux + Italie)		Inde		Total	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Passifs d'impôts différés		(46)		0	0	(46)
Provisions pour risques et charges		1 993		0	0	1 993
Dettes fournisseurs		512		528	0	1 040
Passifs d'impôts exigible		3		19	0	22
Dettes fiscales et sociales		767		90	0	857
Autres dettes		196		102	0	298
Crédits à court terme et banques		0		563	0	563
Total		3 425		1 302	0	4 727

Note 28 – Transactions avec les parties liées

Note 28.1. Rémunération des dirigeants

Il s'agit des rémunérations allouées aux membres du comité de direction, du conseil de surveillance, des conseils d'administration des filiales et aux associés commandités.

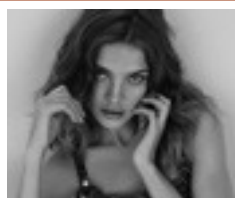
Au 31 décembre (en milliers d'euros)	2009					2008
	Comité de Direction	Associés Commandités	Conseil de Surveillance	Conseils d'Admin.	Total	
Avantages à court terme (rémunérations, primes, avantages en nature, etc.)	3 550	2 367	0	0	5 917	3 938
Jetons de présence	21	28	226	14	289	299
Avantages long terme et postérieurs à l'emploi (retraites, médailles du travail, etc.)	0	0	0	0	0	0
Stock options	0	0	0	0	0	0
Total	3 571	2 395	226	14	6 206	4 237

Par ailleurs, la part des dirigeants dans les provisions de retraites et assimilés se décompose au 31 décembre 2009 comme suit :

(en milliers d'euros)	2009	2008
Indemnité de départ à la retraite	112	77
Régime de retraite supplémentaire	1 429	1 936
Total	1 541	2 013

Aucun dirigeant en poste en 2009 ne bénéficie d'option de souscription ou d'achat d'actions.
Le Groupe a par ailleurs négocié avec certains de ses dirigeants

des indemnités à verser en cas de départ du Groupe.
L'engagement global s'élève à 2,540 M€ en 2009, à 2,585 M€ en 2008 et à 1,632 M€ en 2007.



Note 28.2. Participations non consolidées

Le Groupe n'a pas conclu de transactions significatives en 2009 et en 2008 avec ses participations non consolidées.

Note 28.3. Parties liées ayant une influence notable sur le Groupe

Comme indiqué à l'article 23 des statuts, le droit aux bénéfices des associés commandités est égal à 1% du montant du bénéfice distribuable de chaque exercice. Il est prélevé sur le bénéfice distribuable de chaque exercice. Le versement des sommes correspondant au droit aux bénéfices des associés commandités intervient dans les trois mois suivant l'approbation des comptes de chaque exercice par l'assemblée générale.

Il a ainsi été distribué 1,439 M€ en 2009, 1,380 M€ en 2008 et 0,894 M€ en 2007.

Hormis l'opération mentionnée ci-dessus, le Groupe n'a pas conclu de transactions significatives avec les parties liées au cours de l'exercice 2009 autres que les transactions courantes décrites dans la note 28.4 ci-après.

Note 28.4. Participations dans les entreprises associées

La société MOA, dont le Groupe détient 35,02% du capital, exerce une activité de distribution d'accessoires de mode à travers un réseau de points de vente. Au titre des points de vente au sein du réseau Etam, la société MOA verse au Groupe une redevance d'exploitation représentant un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé dans ces points de vente.

Au cours de l'année 2009, les transactions avec la société MOA sont :

(en milliers d'euros)	2009	2008
Redevance	4 233	3 328
Achats de petit matériel	0	-
Avance de trésorerie (Prêt)	520	800
Dettes fournisseurs	(617)	(190)

Note 28.5. Sociétés faisant partie du périmètre de consolidation

Les transactions avec les sociétés consolidées par intégration proportionnelle et par intégration globale sont principalement :

- les achats/ventes de marchandises,
- les prestations de services,
- les redevances de marque,
- les charges et produits d'intérêt financier sur comptes courants,
- les dividendes.

Note 29 - Faits exceptionnels et litiges

Il n'existe pas, à ce jour, de faits exceptionnels et litiges pouvant avoir une incidence significative sur l'activité, la situation financière, le résultat, le patrimoine et les perspectives d'avenir de la Société ou de son Groupe.

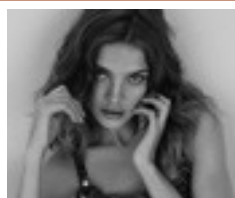
Note 30 - Cours des devises

Au 31 décembre	2009		2008	
	Moyen	Clôture	Moyen	Clôture
CNY	0,104702	0,101678	0,099392	0,105312
HKD	0,092595	0,089518	0,087316	0,092714
RON	0,23587	0,236055	0,27144	0,248602
INR	0,014975	0,014916	0,015518	0,014626
SGD	0,494324	0,495197	0,481662	0,499002
PLN	0,232408	0,243635	0,284292	0,240761
CHF	0,662406	0,674036	0,631255	0,673401

Note 31 – Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	CONSTANTIN				KPMG			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽¹⁾	405,50	455,23	98,4%	100,0%	356,36	440,88	94,5%	88,3%
- Emetteur	85,39	125,04	20,7%	27,5%	111,81	115,31	29,7%	23,1%
- Filiales intégrées globalement	320,11	330,19	77,7%	72,5%	244,55	325,57	64,9%	65,2%
Missions accessoires	6,49	-	1,6%	0,0%	20,61	58,31	5,5%	11,7%
- Emetteur	-	-	0,0%	0,0%	1,50	6,50	0,4%	1,3%
- Filiales intégrées globalement	6,49	-	1,6%	0,0%	19,11	51,81	5,1%	10,4%
Sous-total	411,99	455,23	100,0%	100,0%	376,97	499,19	100,0%	100,0%
Autres prestations								
- Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
- Technologies de l'information	-	-	-	-	-	-	-	-
- Audit interne	-	-	-	-	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
(à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	411,99	455,23	100%	100%	376,97	499,19	100%	100%

(1) y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande du commissaire aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.



Note 32 – Périmètre du Groupe

Sociétés intégrées globalement

Sociétés	Siège	N° SIREN	% de contrôle	% d'intérêt
Sociétés françaises				
ETAM DEVELOPPEMENT SCA	75 - PARIS	308 382 035	MERE	MERE
ETAM SA	92 - CLICHY	552 015 307	100,00%	100,00%
ELAN INDUSTRIES	92 - CLICHY	344 825 245	99,96%	99,96%
NORTEX SA	92 - CLICHY	552 036 121	100,00%	100,00%
ETAM PRÊT A PORTER (ex SCI Nimelyon)	92 - CLICHY	337 598 866	100,00%	100,00%
SARL ENTREPOTS COMPANS	77 - COMPANS	411 699 473	100,00%	100,00%
ENTREPOTS GOUSSAINVILLE	92 - CLICHY	432 220 275	100,00%	100,00%
123 SAS (ex Financière Jaurès)	92 - CLICHY	444 600 464	100,00%	100,00%
ETAM DESTOCK (ex Financière Barbusse)	92 - CLICHY	444 600 134	100,00%	100,00%
FINANCIERE CASTERES SAS	92 - CLICHY	444 600 274	100,00%	100,00%
NORPIERRE SAS (ex : SAS RUE DE CLICHY)	92 - CLICHY	450 967 783	100,00%	100,00%
ETAM FORMATION (ex SAS Rue de Paris)	92 - CLICHY	450 989 306	100,00%	100,00%
ETAM SCE (ex SAS Rue Martre)	92 - CLICHY	450 966 445	100,00%	100,00%
ETAM FINANCES SNC	92 - CLICHY	479 494 379	100,00%	100,00%
ETAM LINGERIE SAS	92 - CLICHY	478 355 753	100,00%	100,00%
UNDIZ SAS (ex : COVI SAS)	92 - CLICHY	478 356 116	100,00%	100,00%
COVI DEUX SAS	92 - CLICHY	479 598 336	100,00%	100,00%

Sociétés	Siège	N° SIREN	% de contrôle	% d'intérêt
Sociétés étrangères				
ETAM SA Belgique	Bruxelles - Belgique		100,00%	100,00%
FONCIERE ETEL (ex ETAMIL)	Bruxelles - Belgique		100,00%	100,00%
ETAMINT	Bruxelles - Belgique		100,00%	100,00%
ETAM Luxembourg	Luxembourg		100,00%	100,00%
1.2.3. Luxembourg	Luxembourg		100,00%	100,00%
MODASIA	Luxembourg		80,85%	76,00%
ETAM LINGERIE Luxembourg	Luxembourg		100,00%	100,00%
IFEM	Madrid - Espagne		99,00%	99,00%
1.2.3. GmbH	Krefeld - Allemagne		100,00%	100,00%
ETAMIL GmbH	Oberhausen - Allemagne		100,00%	100,00%
INTERMODA	Shanghai - Chine		100,00%	76,00%
SHANGHAI AIGE	Shanghai - Chine		100,00%	76,00%
E.I.S. Chine	Shanghai - Chine		100,00%	100,00%
ELEGANT TIME INTERNATIONAL LTD	Hongkong - Chine		100,00%	76,00%
ELEGANT SHANGHAI TRADING CO.LTD	Shanghai - Chine		100,00%	76,00%
SHANGHAI INTERMAY CLOTHING Co. Ltd	Shanghai - Chine		100,00%	76,00%
TAIZHOU AIGE CLOTHING Co. Ltd	Taizhou - Chine		100,00%	76,00%
DECORATION CO.	Shanghai - Chine		100,00%	76,00%
ETAM Italie	Milan - Italie		100,00%	99,99%
U.B.O.	New Delhi - Inde		60,00%	60,00%
IFLEM	Lisbonne - Portugal		100,00%	99,00%
ETAM SINGAPOUR	Singapour		100,00%	100,00%
ETAM POLAND SP	Varsovie - Pologne		100,00%	100,00%
GROUPE ETAM SUISSE	Genève - Suisse		100,00%	100,00%
EIS ROUMANIE	Bucarest - Roumanie		100,00%	100,00%

Sociétés intégrées proportionnellement

Sociétés	Siège	N° SIREN	% de contrôle	% d'intérêt
Sociétés françaises				
AMEC	93 - SAINT OUEN	412 783 078	50,00%	50,00%
GECIDIMMO	93 - SAINT OUEN	390 335 297	50,00%	50,00%
SCI BORDEAUX	93 - SAINT OUEN	399 271 238	100,00%	50,00%

Sociétés mises en équivalence

Sociétés	Siège	N° SIREN	% de contrôle	% d'intérêt
Sociétés françaises				
MOA		441 217 395	35,02%	35,02%

Note 33 – Événements post-clôture

Certaines filiales ont remboursé une partie des avances que leur avait consenties la société Etam Développement. Pour rembourser ces avances, ces filiales se sont refinancées auprès de la société Etam Finances SNC qui a tiré :

- 50 millions d'euros sur la Tranche B du Club Deal,
- 50 millions d'euros sur un nouveau contrat de crédit à 4 ans (avril 2014)

Par ailleurs Etam Finances SNC a transmis aux banques une demande d'extension pour deux ans de la maturité du Club Deal. La possibilité et les modalités d'une telle demande sont définies dans le contrat de ce Club Deal. Cette demande a cependant été transmise aux banques de façon anticipée par rapport aux termes prévus dans le contrat.

Projet d'offre publique de rachat d'actions

La gérance de la société Etam Développement, dans sa séance du 14 avril 2010, a décidé de mettre en œuvre un rachat d'actions Etam Développement auprès de ses actionnaires portant sur 2 857 142 actions soit 26,53% de son capital social dans le cadre d'une offre publique de rachat d'actions en vue de leur annulation, en application des dispositions des articles L. 225-204 et L. 225-207 du Code de commerce (ci-après « l'Offre »). Cette décision a reçu l'avis favorable du conseil de surveillance lors de sa réunion du 15 avril 2010.

Cette Offre sera réalisée conformément aux dispositions du titre III du livre II et plus particulièrement des articles 233-1 alinéa 5° et suivants du Règlement général de l'AMF, sous condition de l'approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Etam Développement convoquée pour le 31 mai 2010, de la huitième résolution relative à la réduction de capital d'un montant maximal de 4 355 685 euros par voie d'offre publique de rachat d'actions portant sur un maximum de 2 857 142 actions.

Le concert majoritaire des familles fondatrices qui détient 5 419 317 actions Etam Développement représentant 50,33% du capital et 10 575 634 droits de vote représentant 61,60% des droits de vote, a annoncé qu'il n'apporterait aucune de ses actions à l'Offre.

Du fait de la relation qu'entraînera l'Offre, certains membres du Concert franchiront des seuils les obligeant à demander une dérogation auprès de l'Autorité des Marchés Financiers à l'obligation de déposer une offre publique. Il est dans l'intention du Concert de voter en faveur des résolutions relatives à l'Offre. Le projet de note d'information établi par la société Etam Développement est disponible sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Etam Développement (www.etam-developpement.com à la rubrique Relations Investisseurs/ Communiqués).



Rapports des commissaires aux comptes

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	89
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	90



KPMG Audit
Immeuble KPMG
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France



Member of
Deloitte Touche Tohmatsu
Constantin Associés
114 rue Marius Aulan
92532 Levallois Perret Cedex
France

Etam Développement S.C.A.
Siège social : 67-73, rue de Rivoli - 75001 Paris
Capital social : 16 416 415 €

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Associés et Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Etam Développement S.C.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans le contexte de la crise économique actuelle et d'une difficulté

certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

La note 2.1.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables ainsi que les critères d'évaluation relatifs aux titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la Gérance et dans les documents adressés aux actionnaires et associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Les commissaires aux comptes, le 19 avril 2010



Paris La Défense,
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Eric Ropert
Associé



Levallois Perret,
Constantin Associés

Jean-Marc Bastier
Associé



KPMG Audit
Immeuble KPMG
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France



Constantin
Member of
Deloitte Touche Tohmatsu
Constantin Associés
114 rue Marius Auphan
92532 Levallois Perret Cedex
France

Etam Développement S.C.A.
Siège social : 67-73, rue de Rivoli - 75001 Paris
Capital social : 16 416 415 €

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Associés et Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Etam Développement S.C.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la Note 2.1.1.1 « Normes, amendements et interprétations applicables au 1^{er} janvier 2009 », la Note 2.1.1.2 « Application anticipée des normes révisées IFRS 3 - Regroupements d'entreprises et IAS 27 - États financiers consolidés et individuels » et la Note 2.25. « Impact des changements de

méthodes comptables » qui exposent les changements de méthodes comptables effectués au cours de l'exercice ainsi que le retraitement de l'information comparative auquel ils ont donné lieu.

2. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans le contexte de la crise économique actuelle et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

La société a opté pour la méthode comptable de la réévaluation de ses droits au bail et assimilés et de ses ensembles immobiliers. Elle procède donc régulièrement à la réévaluation de ces actifs, selon les modalités décrites dans les notes 2.6.1 et 2.7.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces réévaluations ainsi que la documentation disponible, nous avons réalisé des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes et nous avons vérifié que les notes 2.6.1 et 2.7.1 donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de la Gérance.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes, le 19 avril 2010



Paris La Défense,
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Eric Ropert
Associé



Levallois Perret,
Constantin Associés

Jean-Marc Bastier
Associé



www.etamdeveloppement.com
www.1-2-3.fr
www.etam.com
www.undiz.com